

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA REPRÉSENTATION ET LE TRAITEMENT DU DÉBAT ENTOURANT LE  
MARIAGE HOMOSEXUEL PAR LE DEVOIR ET LA PRESSE (2003-2005).

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR

JAIME SALVADOR PATINO MARTINEZ

JANVIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

La rédaction de ce mémoire a été riche en multiples apprentissages, autant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. Au-delà du fait d'être parvenu à m'autodiscipliner dans ce cheminement intellectuel rigoureux, ce processus m'a également permis de plonger dans un travail d'introspection nécessaire à mon épanouissement intérieur. C'est la raison pour laquelle la satisfaction obtenue s'avère assez significative, puisqu'elle révèle l'accomplissement d'un rêve précieux associé à la pleine confiance en mon potentiel personnel.

Aussi, il est primordial que je souligne le soutien de mes proches, parents, amis et de tous ceux qui, à travers diverses expériences vécues ensemble, ont contribué à cette croissance individuelle tout au long de cette entreprise académique. Je remercie également M. Gaëtan Tremblay, mon directeur de recherche, pour son appui.

## Table des matières

RÉSUMÉ	vi
CHAPITRE 1	
PROBLÉMATIQUE	1
1.1 Le discours d'actualité politique à travers la presse écrite	5
1.1.1 Le traitement de l'information selon le canal médiatique	6
1.1.2 La relation entre les sources d'information et les journalistes	7
1.1.3 Le cadre organisationnel de la presse écrite	10
1.2. Le discours médiatique	11
1.2.1 La valeur journalistique de la controverse	14
1.3 Hypothèse	15
1.4 Question de recherche	16
CHAPITRE 2	
CADRE THÉORIQUE	17
2.1.1 L'espace public	17
2.1.1 Frontière entre espace public et privé	19
2.2 Les représentations dans le discours médiatique	21
2.3 L'opinion publique	22
2.4 Les études gaies et lesbiennes	24
2.4.1 L'espace public, les médias et le mouvement homosexuel	26
2.4.2 L'émergence du mouvement homosexuel au Canada et au Québec	29
2.5 Les effets des médias : la fonction d'agenda	31
2.6 L'agenda public, l'agenda politique, l'agenda médiatique et le processus de l'agenda-setting	34
2.7 Les limites du modèle de la fonction d'agenda	35
2.8 Les critères de l'apparition du sujet des agendas médiatique et public	36

CHAPITRE 3	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	39
3.1 L'analyse de contenu	39
3.2 Le corpus de l'analyse	42
3.2.1 L'échantillonnage	44
3.2.2 Le cadre thématique	45
3.2.3 Les critères de l'analyse	45
3.2.4 Les périodes	46
3.2.5 La catégorisation des variables	47
3.2.6 La méthode d'analyse d'impact médiatique Caisse Chartier	50
CHAPITRE 4	
ANALYSE DES DONNÉES	52
4.1 L'impact du flot informatif sur le mariage gai dans la couverture de presse	53
4.1.1 L'appel à la participation du public	56
4.1.2 Retour aux origines de la controverse	57
4.1.3 Le traitement de l'information et la participation des intervenants	58
4.1.4 Sources de l'information	60
4.1.5 Les genres journalistiques	61
4.1.6 La distribution thématique	63
4.1.7 La politique éditoriale de <i>La Presse</i> et du <i>Devoir</i>	64
4.1.8 La pédagogie des médias	66
4.2 Analyse thématique	67
4.2.1 Thématique juridique	68
4.2.2 Thématique politique	76
4.2.3 Thématique de la dimension sociologique	82
4.2.4 Thématique de la religion	91
4.2.5 Thématique de l'homosexualité	98
4.2.6 Thématique de la tradition	107
4.2.7 Thématique de la nature	112
4.2.8 Thématique de l'économie	117

CONCLUSION	
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	120
5.1 La controverse du mariage gai dans l'espace public canadien	122
5.2 La représentation des minorités sexuelles dans cette question	123
5.3 La position des journaux et la fonction des journalistes	124
5.4 La fonction d'agenda	127
BIBLIOGRAPHIE	130

## RÉSUMÉ

Le présent mémoire a pour objectif de dégager le discours d'opinion des journalistes du *Devoir* et de *La Presse* autour de la représentation du débat social au sujet du mariage entre conjoints du même sexe. L'analyse thématique étoffée des propos de ces acteurs face à semblable controverse a permis de reconnaître leur perception d'un phénomène qui entraîne des changements au niveau de leur statut et de leur fonction informative les situant présentement en tant qu'agents critiques incontournables dans la naissance et la structuration de l'opinion publique.

Cette problématique s'inscrit à l'intérieur des événements de l'actualité apparaissant dans l'espace public et qui sont privilégiés médiatiquement grâce à des critères journalistiques particuliers, comme l'aspect social des faits entraînant la confrontation de l'opinion publique, la relation avec les sources d'information et dans le cas présent, le principe humanitaire d'égalité auprès de ces minorités.

En postulant que le traitement journalistique accordé au débat social sur le mariage gai a constitué un élément essentiel dans la perception de l'opinion publique, nous avons situé notre problématique dans le cadre de la fonction des priorités des médias. L'analyse de contenu comme méthodologie favorisée a permis de délimiter et d'établir un ordre systématique des grands thèmes qui ont marqué la direction de ce discours. Pour y arriver, un échantillonnage de 265 articles a été réalisé au sein des quotidiens francophones locaux, en l'occurrence, *Le Devoir* et *La Presse*, durant une période allant de juin 2003 à juin 2005.

Dans ce travail d'analyse, il ressort de façon évidente que le discours journalistique à propos de cette polémique s'inscrit dans la conception démocratique particulière de ces médias et dans leur fonction éditoriale. Néanmoins, l'analyse a également permis de dévoiler la circulation d'une confrontation d'arguments tous azimuts allant même à l'encontre des tendances privilégiées par ces quotidiens.

D'après les résultats révélés par cette analyse et en considérant également ses limites, les nombreuses représentations entourant cette controverse n'ont certainement pas répondu aux attentes des médias de conduire à un véritable débat de fond mobilisant l'ensemble de la population et d'arriver à un accord d'une forte majorité de l'opinion publique sur la question. Dans ce processus, il est nécessaire de considérer également l'importance d'une base des droits en quelque sorte incontestable en faveur de ces groupes sociaux juridiquement défavorisés. Cette constatation, qui renvoie aux limites de l'influence des médias peut conduire à un questionnement de la fonction de cette controverse dans le processus de l'agenda-setting.

Mots clés : analyse de contenu, agenda-setting, controverse, discours, éditorialiste, espace public, études gaies et lesbiennes, journaliste, information, mariage, minorités sexuelles, opinion publique, presse écrite, relationniste, représentation, sondage, source d'information.

## CHAPITRE 1

### PROBLÉMATIQUE

Dans l'actualité, les grands événements occupent l'espace public. Ils alimentent les relations des contenus et des formes ainsi qu'une série de débats, de mises en discussion susceptibles de modifier les pratiques médiatiques autant que les imaginaires individuels et collectifs. Selon leur nature, certains faits revêtent un caractère plutôt éphémère, tandis que d'autres occupent une place prépondérante dans les médias pendant un laps de temps beaucoup plus long, par exemple, la question de l'union matrimoniale entre conjoints du même sexe, qui s'inscrit sous le signe de la controverse. Elle a récemment accaparé l'actualité médiatique et n'a cessé de soulever des conflits d'intérêts tous azimuts dans les diverses sphères de la société. Elle s'avère fort compliquée à étudier, puisqu'elle met en cause des idéologies et des valeurs socialement enracinées. Elle se répercute jusque dans le domaine religieux et elle heurte la normative dominante du genre hétéro sexiste, plutôt conservatrice, avec la famille comme cellule de base de la société.

De prime abord, les représentations des minorités sexuelles véhiculées par les médias à travers le monde se voient marquées du sceau de la complexité. Elles sont riches en images de toutes sortes qui nous révèlent à quel point elles se trouvent éloignées de la réalité de ces groupes et déterminées, entre autres facteurs, par les contextes sociaux et leurs périodes historiques respectives. Souvent associées à des représentations idéologiques péjoratives, ces minorités<sup>1</sup> ont dû faire un long travail pour se rendre visibles, s'affirmer et sensibiliser les institutions sociales.

---

<sup>1</sup> Note : Dans le cadre de cette recherche, le concept de minorités sexuelles fera référence aux homosexuels, aux gais, aux lesbiennes, aux bisexuels et à tous les autres groupes trans-genres qui revendiquent le droit au mariage civil au même titre que les majorités hétérosexuelles. Le terme « homosexuels », retenu par suite de sa concision, n'exclut nullement les femmes lesbiennes.

C'est ainsi que, notamment au Canada, après un long cheminement de la communauté homosexuelle en vue de la reconnaissance de ses droits, on peut maintenant parler de la décriminalisation de l'homosexualité, de la légalisation de l'orientation sexuelle comme motif illégal de discrimination, de l'union civile entre conjoints de même sexe et d'une inclusion des minorités en tant qu'individus ayant des droits presque au même titre que le reste de la population. Mais qu'arrive-t-il lorsque le gouvernement prend l'initiative d'accorder aux minorités sexuelles l'accès au mariage civil dans le cadre de l'égalité des droits des citoyens ? Comment les représentations de ces acteurs associées à l'institution matrimoniale sont-elles traitées médiatiquement ?

C'est dans l'espace public redéfini par les moyens de communication que cette nouvelle se déploie à travers des discours et des représentations idéologiques orchestrés par les journalistes et qui entraînent la confrontation d'opinions au sein du public, dans le but d'arriver à un consensus. L'intérêt croissant de la participation des médias aux débats, tant politiques que sociaux, concernant cet enjeu polémique occupe une place prépondérante dans l'espace public, tout en redéfinissant les formes de représentation. Dans cette dynamique, on s'interroge sur le processus par lequel un événement apparaît et ensuite, comment il est construit dans l'actualité médiatique en tant que phénomène de société et objet du débat social.

La question principale de cette étude se limite au traitement que la presse écrite, locale et francophone a réservé au mariage gai. À partir de ce point de vue, des questions particulières surgissent à propos des pratiques professionnelles des journalistes, de leurs idéologies ainsi que de la participation des sources informatives à la confection des contenus médiatiques et dans la mise en scène de l'information. On s'interroge alors sur la fonction des journalistes, à la fois acteurs et instances coproductrices de l'actualité, afin de parvenir à comprendre de quelle manière ils ont traité cette information, quels sont les éléments dont ils ont tenu compte dans la formulation de leurs propos, quelle importance ils lui ont attribuée dans la

---

couverture de presse, la fréquence accordée au mariage homosexuel pendant les périodes politiques conjoncturelles et la durée de la nouvelle sur la scène médiatique. Il est également nécessaire d'examiner s'il existe des différences et des ressemblances dans le traitement du même sujet en fonction de l'orientation de chaque quotidien. Pour tenter de répondre à ces questions, il est important aussi de découvrir quelle a été la participation des minorités sexuelles à cette problématique, de connaître comment elles ont fait valoir leurs revendications dans la sphère politique, comment les médias ont traité les représentations de ces acteurs et quelle opinion en a découlé.

Il s'avère important de voir comment ces représentations sont de plus en plus publicisées au point de vue médiatique et politiquement, au point de se rendre graduellement visibles dans la société en général. À ce stade, on s'interroge sur la nature de la participation du gouvernement canadien, qui a tant parlé de cette question en brandissant le fanion de l'égalité des droits des citoyens. Sommes-nous en présence d'une stratégie de légitimation d'un parti politique ou d'une authentique défense de l'égalité des droits des individus ?

Comme l'étude de la représentation du mariage homosexuel à travers les médias constitue un champ nouveau à défricher, ce mémoire se propose de contribuer, d'une certaine manière, à l'avancement des connaissances dans le domaine de la communication.

Cette recherche met en cause une controverse au point de vue social. En effet, même s'il s'agit d'une problématique qui concerne essentiellement les revendications d'un groupe minoritaire, nous parlons également d'une importante préoccupation d'ordre à la fois politique et social, bref, d'un enjeu d'intérêt public, d'autant plus profond qu'il touche plusieurs facettes de la dimension symbolique entourant le mariage dans les sphères religieuse, juridique et familiale.

Au centre du débat politique et social, il devient important de cerner les différents genres du discours journalistique, afin de mieux comprendre le traitement que la presse a réservé à cette question. L'analyse de contenu constituera un corpus à partir des textes issus des quotidiens *La Presse* et *Le Devoir*, sur une période s'étendant de juin 2003 jusqu'à l'adoption du projet, en juin 2005. Cette période témoigne de l'effervescence de la production journalistique sur

notre sujet de recherche et elle permet d'anticiper d'indéniables changements sociaux. Semblable exercice s'impose, car le contenu des nouvelles porte aussi sur la transmission de différentes interprétations de la réalité sociale. Autrement dit, la perception de cette réalité aux yeux de la majorité des citoyens peut se trouver nettement influencée par les représentations que génèrent les médias. Sur ce point, l'essor du mouvement homosexuel local se verra aussi privilégié, afin de mieux cerner quelles ont été les différentes représentations de ces acteurs selon le moment historique.

À partir des constructions journalistiques de la réalité sociale, il est intéressant de saisir comment de plus en plus, les médias présentent à l'intérieur de leurs discours une sorte de politisation des représentations sociales dans l'espace public qui semblaient auparavant confinées à la vie privée. Il sera donc nécessaire de regarder de quelle façon s'est graduellement opéré le passage du privé au public (où tout peut se dire et se montrer au nom de la démocratie et de la liberté d'information), jusqu'à l'omniprésence actuelle des moyens de communication. Ceux-ci se sont progressivement infiltrés dans la vie des individus au point de se présenter maintenant comme les principales sources d'information dont ils disposent pour repérer ce que sont les sujets « chauds » du débat politique. Ils tendent ainsi à s'ériger en lieu d'arbitrage des débats politiques dramatisés selon les règles du spectacle médiatique.

C'est au sein des médias que se déroule désormais la vie politique et c'est aussi par les médias que le citoyen connaît l'essentiel de cette actualité. Plusieurs risques découlent du fait que les médias constituent les principaux fournisseurs de nouvelles, dans la mesure où l'on ne cherchera pas à voir s'il y a de possibles déviations de la réalité, et ce qui est pire encore, où l'on pourra percevoir la réalité construite par les médias comme la véritable réalité sociale.

En accordant une grande couverture au mariage gai, la presse a amené le public à le considérer comme un sujet important. À partir de cette observation, nous pouvons avancer que le traitement donné a certainement constitué un facteur crucial de sa perception par le public. Ainsi, même si le public sélectionne et interprète les messages médiatiques à partir de

son capital culturel<sup>2</sup>, il n'en demeure pas moins que les médias structurent en permanence l'environnement sociopolitique de manière plus ou moins efficace. Cette position nous amène à situer notre problématique dans le cadre de la théorie de l'agenda-setting.

À l'intérieur de ce chapitre, nous aborderons les principaux aspects susceptibles de permettre un élargissement de notre problématique. En premier lieu, nous considérerons des thèmes concernant le système de la presse écrite : le cadre organisationnel, la relation avec les sources, la controverse comme valeur journalistique, pour aboutir à la fonction du discours d'opinion, élément fondamental de l'espace public dans la construction de la réalité sociale. Les réflexions soulevées par ces observations nous permettront de mieux cerner notre question de recherche.

### **1.1 Le discours de l'actualité politique à travers la presse écrite<sup>3</sup>**

Dans les sociétés démocratiques, les médias ont comme première fonction d'informer la population des principaux enjeux de l'actualité et spécialement des enjeux émanant de la sphère politique. C'est essentiellement à travers ceux-ci que les citoyens prennent connaissance des différents enjeux les concernant. Néanmoins, cette fonction est vivement discutée, à cause de la fonction ambivalente des médias, divisée entre service public et rentabilité.

De cette façon, les médias informent la population sur les problèmes d'actualité, ils analysent les faits et les délibérations des gouvernants, critiquent leurs décisions, amènent le débat public et orientent l'opinion publique. Pour y parvenir, ils élaborent des stratégies selon des

---

<sup>2</sup> Le terme Capital culturel est utilisé par Pierre Bourdieu pour désigner l'ensemble des savoirs, des connaissances des individus. Ce capital culturel représenterait le moyen qu'ont les individus pour élucider, comprendre, décoder et sélectionner l'information concernant les enjeux provenant des institutions sociales.

<sup>3</sup> Note : Les concepts de média de masse, de moyens de communication, véhicules d'information ou de médias, quant à lui, font référence à la presse écrite, média sur lequel ce mémoire portera de manière plus particulière.

règles de véracité et d'objectivité visant à rendre l'information spectaculaire lors de sa mise en scène. Concernant cet aspect, il sied de considérer la place que les médias occupent dans la vie politique. Ils se sont érigés comme des acteurs puissants dans les sociétés, parallèlement aux autres pouvoirs reconnus de façon traditionnelle. Les médias en tant que vecteurs d'information intéressent le fonctionnement d'un système politique d'un triple point de vue : ils jouent un rôle en ce qui concerne la socialisation politique, la propagation des représentations et l'inculcation de jugements de valeur relatifs au pouvoir politique. Par la sélection structurée des faits au coeur de l'actualité et du débat politique, ils contribuent à forger des centres d'intérêt communs, voire des sentiments de solidarité avec les lecteurs qui peuvent éventuellement se fier aux reportages et aux analyses de leurs médias favoris pour juger de la valeur des décisions gouvernementales.

En second lieu, les médias interviennent dans la construction du débat politique. L'information au quotidien impose, d'une certaine manière, la vision selon laquelle le système politique doit réagir. En troisième lieu, les médias agissent en tant qu'organisation sociale et entreprise à caractère économique. Ils acquièrent une puissance leur permettant d'affronter des défis qui exigent la mise en place d'une politique publique de l'information. Ainsi, ils jouent un rôle critique envers les acteurs politiques. Ils se permettent de contredire leurs actions et même de les dénoncer, s'ils le jugent opportun. Malgré cette image de contre-pouvoir, la fonction de la presse est plutôt complexe, d'après le principe d'entreprise privée, la logique du système et ses interdépendances avec les sources d'information

### **1.1.1 Le traitement de l'information selon le canal médiatique**

La création de la presse d'opinion présentait comme objectif le fait de construire, à l'aide de l'usage public de la raison, un espace public de débats polémiques sur les manières de concevoir et de confronter la politique. L'arrivée de la presse commerciale va introduire un nouveau modèle de communication. D'abord, elle s'organise sur une base industrielle et s'oriente vers le profit. Cela se traduit par une perte d'autonomie des rédactions face aux éditeurs, et la ligne politique s'affirme d'une manière moins polémique, plus ou moins dissimulée sous la construction et la mise en scène de l'information. La presse écrite

d'opinion se verra concurrencée graduellement par de nouvelles formes fondées sur l'objectivité et le caractère neutre des faits. Au terme d'une période de succès, elle ne manquera pas de décliner, en raison des évolutions sociopolitiques et de l'émergence des médias audiovisuels, qui veulent entretenir l'illusion que leur travail échappe à un processus de production et qu'ils ont le pouvoir de présenter la réalité dans son état brut.

C'est le cas des moyens techniques actuels, qui donnent l'apparence de présenter les traitements en temps réel (directs radiophoniques ou télévisuels, chaînes d'information continue, presse en ligne). Même si ces nouveaux médias ont un grand pouvoir de suggestion et d'évidence, grâce tant à l'image qu'à l'instantanéité du format, ils ont aussi des effets de simplification et d'uniformisation des discours. Cette efficacité ne favorise pas le débat des idées comme la presse écrite le fait. Aussi nous pouvons affirmer que la presse écrite n'a rien perdu de son grand pouvoir d'influence sociale (M. Raboy)<sup>4</sup>. Outre le fait qu'elle a su s'adapter aux changements (grâce aux titres accrocheurs, à une image moins ennuyeuse et plus contemporaine, à la médiatisation progressive des journalistes, à la création de dossiers et de reportages en profondeur sur des thèmes d'actualité, à l'espace consacré à l'opinion des différents acteurs sociaux), elle a su reconquérir le lectorat, aux yeux de qui les autres médias n'offraient pas suffisamment d'information, d'analyses et d'opinions sur ce qui se passe en politique.

### **1.1.2 La relation entre les sources d'information et les journalistes**

Dans le processus d'intermédiation culturelle, les journalistes jouissent d'un statut spécifique leur permettant d'élaborer une idéologie qui constitue un dispositif de légitimation. Dans la production des nouvelles, les journalistes entrent en contact avec les sources d'information, acteurs dont il faut se garder de sous-estimer l'importance. L'hypothèse de la relation médias-sources d'information fait ressortir l'influence déterminante de ces sources sur la couverture médiatique de l'actualité, avec la possibilité de les rendre, pour ainsi dire, aptes à agir sur la formation de l'opinion publique et sur la construction d'une réalité sociale conforme à leurs intérêts.

---

<sup>4</sup> Marc Raboy, *Les médias québécois – Presse, Radio, Télévision Câblodistribution*, Québec, Éditions Gaétan Morin, 1992.

Auparavant, le modèle de l'agenda des médias avait certes traité de la problématique de l'influence sociale des médias en essayant d'établir une relation causale entre l'ordre du jour des médias et celui de l'opinion publique. À partir des années 70, un autre type de recherche va porter plus spécifiquement sur le mode de production, de sélection et de mise en scène des contenus plutôt que sur les effets. De cette manière, « le contenu des médias est également dépendant des acteurs qui font l'événement » (Charron, 1991). En dépit du fait que les sources officielles jouissent d'une position privilégiée, il sied de se garder d'en déduire qu'elles contrôlent les médias, car les journalistes connaissent également les stratégies des politiciens et s'efforcent (du moins en principe) de conserver une marge d'autonomie. Par conséquent, la construction et la mise en scène des nouvelles sont principalement le fruit des interactions entre les journalistes et leurs sources informatives en vue de leur bénéfice réciproque.

Outre une dimension complexe de conflits et d'opposition, il existe un lien de collaboration, de tractations et d'ajustements entre les journalistes, qui ont besoin de matière première, et les sources qui jouent un rôle actif dans la production de l'information par le truchement de différentes actions, afin de promouvoir tel ou tel événement. Elles adoptent le langage et la forme d'un événement médiatique, pour être répandues ensuite publiquement sous forme de nouvelles. Il s'agit donc d'une relation d'intérêts divergents, bien établie dans le processus de production des nouvelles et qui se répercute sur le traitement de l'information.

Cette relation à la fois complémentaire et antagonique a pris racine dans le contexte économique du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle mettait l'accent sur l'ensemble des intérêts spécifiques, des contraintes, des normes professionnelles et surtout des normes d'indépendance des journalistes face à leurs sources. La difficile situation financière du domaine journalistique et la recherche du profit économique les rendaient vulnérables aux gratifications des institutions, en rétrécissant leur marge de manœuvre par rapport à l'orientation du contenu des messages.

La syndicalisation et l'encadrement des pratiques journalistiques au Québec ont sonné le glas des pratiques compensatrices. Gans (1980)<sup>5</sup> considère que dans cette relation d'influence bilatérale et de lutte pour le contrôle à la fois des contenus et de l'orientation de la production de l'actualité, ce sont les sources qui, fréquemment, l'emportent sur les journalistes. Cette situation peut être attribuable à la présence, dans le système de l'information, des relationnistes et des attachés de presse qui effectuent un traitement préliminaire du contenu des nouvelles.

Le recensement effectué par la Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ) à l'été 2005 dénombre environ 4300 journalistes au total au Québec, incluant les journalistes de la FPJQ (regroupant 1 875 journalistes dans 250 médias d'information), ce qui correspond aux chiffres de l'Institut de la statistique du Québec. Il n'en reste pas moins que l'exercice du recensement est incertain compte tenu de la difficulté de cerner précisément qui est journaliste.

Au Québec, la présence des relationnistes<sup>6</sup> a connu son essor pendant la Révolution Tranquille. Elle se trouve intrinsèquement associée au processus d'industrialisation et de rayonnement de la presse, aux revendications syndicales et professionnelles et aux besoins de communication des institutions politiques. Par l'entremise de ces agents, les institutions et les organisations de pouvoir essaieront d'influencer le canal médiatique, afin de s'attirer la faveur populaire.

Dans cette relation bilatérale, se pose la question de l'autonomie des journalistes face aux sources, ce qui met en cause le contrôle et la transparence du traitement de l'information. À ce chapitre, Charron considère que même si l'influence entre ces deux agents semble réciproque, elle se trouve loin d'être équilibrée et penche le plus souvent en faveur des sources.

---

<sup>5</sup> Herbert J. Gans, 1979, cité dans Charron *et al.*, 1991, p. 23.

<sup>6</sup> La Société des relationnistes du Québec (SRQ) comptant avec plus de 700 membres, dont 280 jeunes relationnistes, est la plus importante section de la Société canadienne des relations publiques (SRCP).

La connaissance préliminaire du savoir-faire journalistique permet aux sources d'ajuster leurs stratégies et leurs discours à la réponse prévue de la presse pour faire jouer la confection informative à leur avantage et répandre ainsi certains contenus bien spécifiques au bénéfice de l'organisation médiatique. Pour ces raisons, il devient difficile de parler d'influence mutuelle, surtout si cette action peut se révéler extrême et changeante au gré des circonstances.

### 1.1.3 Le cadre organisationnel de la presse écrite

Le cadre organisationnel peut aussi agir sur le traitement de l'information. La fabrication des nouvelles répond assurément davantage aux modalités de la production journalistique et aux contraintes organisationnelles et institutionnelles qu'aux simples perceptions d'une réalité sociale dépourvue de toute rationalité médiatique. La production industrialisée des messages, leur sélection et standardisation dépendent des considérations économiques et politiques de l'organisation médiatique « *gatekeeping* », qui ont des incidences sur le traitement des contenus médiatiques. Ce processus de construction de la réalité sociale est susceptible de se répercuter sur la couverture de certains événements au bénéfice des sources qui en font la promotion (Charron *et al.*, 1991).

De cette manière, « l'ensemble des caractéristiques de l'organisation de presse influence la pratique journalistique, le journal en tant que produit et le texte journalistique lui-même. L'organisation de presse appartient elle-même à un secteur d'activité économique, l'industrie des médias et de la culture [...] dont les conditions pèsent sur la fabrication du journal<sup>7</sup> ». À ce sujet, Gans (1980)<sup>8</sup> considère qu'il y a d'autres pouvoirs organisationnels également susceptibles de limiter l'autonomie des journalistes. En effet, l'éditeur et ses assistants ont un pouvoir décisionnel sur l'information à publier ainsi que sur l'espace et l'ordre à lui consacrer, à moins d'un avis contraire émanant de la direction de l'entreprise de presse.

---

<sup>7</sup>Colette Brin, Jean Charron et Jean de Bonville, *Nature et transformation du journalisme*, Théorie et recherches empiriques, Presses de l'Université Laval, Québec, 2004, p. 91-92.

<sup>8</sup> Herbert J. Gans, « Deciding what's news, A study of CBS evening news, NBC Nighly news », *Newsweek and Time*, Vintage Books, New York, 1980, p. 69.

Ainsi, l'information apparaît comme un bien de consommation, et la responsabilité de former l'opinion des citoyens sur les questions d'intérêt public devient celle des entrepreneurs privés, qui sont eux-mêmes motivés par l'intérêt commercial.

Selon Accardo<sup>9</sup>, le traitement de l'information contribuerait à légitimer l'ordre établi, et cela, en dépit de la complexité du fait de déterminer l'importance de la propriété dans le contrôle de l'information, puisqu'elle affaiblit l'autonomie des journalistes et, par conséquent, leur crédibilité.

Charron, pour sa part, considère que certains mécanismes de l'organisation de presse, d'une influence subtile, sont profondément intégrés aux valeurs des journalistes et agissent sur l'ensemble de leur pratique. De cette manière, les conventions organisationnelles implicites se traduisent en productions discursives standardisées. Mais même si les propriétaires se prononcent en faveur des valeurs journalistiques associées au service d'intérêt public (professionnalisme, objectivité, autonomie), des recherches récentes<sup>10</sup> démontrent toutefois que leur influence (ou celle de l'organisation de presse liée à des considérations politiques et économiques) se fait parfois sentir à l'occasion de certains événements ou de certaines périodes.

## 1.2 Le discours médiatique

En considérant les éléments abordés précédemment, on peut se demander si les journalistes ne deviennent pas de plus en plus des acteurs affaiblis, en train de perdre leur autonomie dans la construction de l'information. On peut aussi se demander ce qu'il advient du discours d'information médiatique lui-même. Tout d'abord, informer implique le fait de transmettre un savoir à quelqu'un qui ne le possède pas. Ainsi, les médias tendent à présenter leur propre vision de la réalité à une vaste population. Ils le font avec une certaine intentionnalité et selon des règles de véracité et d'objectivité.

---

<sup>9</sup> Alain Accardo, « La liberté de faire "comme on doit", derrière la subjectivité des journalistes », *Le Monde diplomatique*, mai 2000, p. 4.

<sup>10</sup> Daniel Chomsky, « The mechanisms of management control at the New York Times » dans *Media, Culture and Society*, vol. 25, 1999 p. 579-599. Dans cet article, Chomsky s'est penché sur l'importance de la propriété de l'organisation de presse et la fonction des éditorialistes sur le contrôle de l'information dans le *New York Times*, pendant une période de cinquante ans.

Partant de la triple distinction formulée par Patrick Charaudeau<sup>11</sup> à propos des dynamiques qui interagissent au sein du système médiatique, il y a d'abord une logique économique (concernant la rentabilité de l'entreprise), en second lieu, une logique technologique (en rapport avec l'efficacité de la diffusion) et enfin, une logique symbolique associée à la démocratie citoyenne. Ces notions font l'objet de l'attention de la sphère politique, qui en a besoin pour se rendre publique par la voie des médias, afin de pouvoir gérer l'espace public. Les arguments présentés dans ce mémoire privilégient la dimension de la logique symbolique des médias. En vertu du principe que les médias déterminent notre réalité sociale, quels sont les mécanismes qui dirigent cette logique et les éléments qui la rendent visible à travers les discours de l'information ?

Dans une définition discursive de l'information, Charaudeau considère que le discours ne constitue pas la langue, bien qu'elle soit la source productrice du discours. Non seulement le discours est-il tourné vers d'autre chose que les seules règles de l'usage du langage, mais il représente une manière de dire, codée et improvisée selon un ensemble de conditions intentionnelles qui président à sa formation. En considérant à la fois ces principes de production de l'information et le manque d'objectivité du message, Howard Tumber<sup>12</sup> soutient la thèse de l'intentionnalité du discours dans une étude qui lie les affaires aux médias.

Cette dernière met de l'avant le pouvoir des groupes sociaux dominants, qui influe sur la définition des éléments constituant le débat public. D'ailleurs, cette influence aide à maintenir la reproduction discursive de l'idéologie dominante. On s'interroge alors pour savoir comment ces discours médiatiques parviennent à rejoindre un grand nombre de lecteurs, ce qui met en cause le traitement et la sélection des thèmes considérés comme prépondérants comparativement à d'autres. Selon Patrick Charaudeau, l'acte de communication constitue un acte d'échange mutuel d'énonciation et de réception dont le sens

---

<sup>11</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique, la construction du miroir social*, Paris, Fernand Nathan., 1997.

<sup>12</sup> Howard Tumber, « Selling Scandal: business and the media », *Media, Culture and Society*, vol. 25, p. 345-361.

dépend de la relation d'intentionnalité qui s'instaure entre celles-ci. Bien qu'il y ait différents lieux de pertinence, diverses conditions de production et d'interprétation, ce qui retiendra davantage notre attention demeure le texte comme produit médiatique accompli, en l'occurrence, le lieu de construction du discours.

Les moyens de communication ne transmettent pas les événements à l'état brut. Ils le construisent comme un reflet partiel de l'opinion publique, selon une logique de l'information propre à chaque organisation de presse. Souvent considérée comme simple compte rendu des faits sociaux, la nouvelle se voit soumise à un traitement pour devenir une information, au cours d'un processus de production qui répond aux lois du marché. Ainsi, donner une forme à l'actualité consiste à choisir un angle et à respecter les canons des genres d'écriture les plus adaptés, tout en restant conforme à la ligne éditoriale du journal. Ce processus comprend l'ensemble des contraintes organisationnelles et institutionnelles par lesquelles se fondent le sens et la signification discursives. Cette fragmentation symbolique du réel organisée et classifiée par la presse écrite correspond à un processus sous-tendu par une logique culturelle qui sert de dénominateur commun dans une collectivité, grâce aux journaux.

Dans l'écriture journalistique, la perspective de l'émetteur est essentielle au traitement de l'information. Elle repose sur les différentes formes discursives, qui changent selon l'intention de la communication (informer, analyser, commenter, publiciser). Ces formes de traitement discursif peuvent se classer en fonction de leur degré de subjectivité. Elles sont aussi susceptibles de susciter des divergences entre les sources et les journalistes. L'analyse interprétative de l'information remet les faits en perspective, en donnant, grâce au contexte, une explication de ce qui s'est produit. L'opinion implique une prise de position du journaliste, qui choisit délibérément d'interpréter les faits dans un sens partisan. Souvent écrit par le directeur de la rédaction et reproduit par les journalistes, l'éditorial est une opinion qui définit l'orientation de la publication.

### **1.2.1 La valeur journalistique de la controverse**

La fabrication du réel médiatique considère certains critères qui déterminent la valeur journalistique des événements susceptibles d'exercer un impact auprès du public selon le traitement de l'information. L'opinion publique fait partie d'un système culturel ayant sa propre logique et sa propre dynamique, qui est fréquemment révisée et reconstruite en fonction des nouveaux événements. Il s'agit d'une lutte symbolique constante entre les différents discours pour interpréter le problème en question. Dans un système culturel, le fait de débattre d'un point de doctrine, d'aborder un sujet conforme aux valeurs établies de certains groupes sociaux génère une controverse. Ces interprétations contradictoires se trouvent en situation concurrentielle. Selon le rythme des événements, les discours peuvent être révisés et réajustés. La négociation entre les individus aura lieu afin d'arriver à un rapport de conformité. Parallèlement à ce processus, la construction cognitive des individus se développe. Ceux-ci, en fonction de leur vécu, cherchent et donnent tant une interprétation que du sens à ces faits. Ces deux processus contribuent à la construction sociale des significations.

Une question controversée génère un conflit d'interprétations, qui suscitent des objections et des contre-exemples. Or, elle ne conduit pas nécessairement à la fonction du débat des idées, élément intrinsèque à la collectivité sociale. Pour ce faire, la question doit devenir un enjeu visible, quitter la sphère privée et apparaître dans l'espace public. Par ailleurs, en constituant des clivages, des divisions explicites entre partisans et opposants au sein d'un ensemble social, tout débat devient une modalité d'organisation de la vie intellectuelle entre individus, des rapports caractéristiques entre ceux qui se trouvent à l'intérieur d'un système social et ceux qui le contestent. L'importance de ces deux groupes est déterminante, puisque sans eux, les débats n'existeraient pas. Dans ce contexte, le débat apparaît comme un espace rituel où s'éprouve une communauté et où se manifeste un mode de sociabilité visant à échanger, à négocier et à parvenir à un accord sur des sujets qui les concernent.

### 1.3 Hypothèse

Selon la dynamique sociale, la nature, la représentation et les conséquences des événements polémiques qui confrontent les valeurs socialement établies changent sur plusieurs aspects. À l'heure actuelle, ils sont adaptés au traitement médiatique. Cette transformation a aussi modifié la nature de la visibilité des acteurs concernés ainsi que les relations entre l'espace privé et l'espace public. Si l'on considère le pouvoir des sources officielles à la base du débat sur le mariage gai, associé à la valeur journalistique de la nouvelle (égalité des droits pour les minorités) et au traitement médiatique attribué, on peut présupposer que ce fait controversé n'est pas un simple scandale social dénué de liens. Il est aussi construit et façonné selon la ligne éditoriale de chaque publication puis, mis en scène et finalement entretenu par la communication médiatique.

#### 1.4 Question de recherche

En tenant compte de l'ambiguïté du rôle de la presse écrite, la transmission d'une information construite à l'aide de critères particuliers devient pour le moins suspecte selon que son objectif peut servir des intérêts contraires à ceux de la démocratie. Si l'on considère que l'information politique n'est pas sans lien avec des intérêts particuliers et des prises de positions idéologiques, il s'avère possible de s'interroger pour savoir si le traitement du discours d'opinion est lié à l'importance accordée à un événement au détriment d'un autre. Dans le cas qui nous intéresse, cette analyse pourrait éventuellement permettre d'extraire le point de vue des journalistes comme instance co-productrice de cette réalité et d'établir leur position face aux contraintes organisationnelles ou institutionnelles et aux représentations issues du discours dominant pouvant agir sur leur subjectivité. Compte tenu de ce qui précède, voici la question autour de laquelle gravitera notre recherche: Comment *La Presse* et *Le Devoir* ont-ils construit, traité et hiérarchisé les représentations du mariage homosexuel aux moments cruciaux de l'agenda politique ? Quels ont été les thèmes privilégiés dans leurs discours d'opinion? En considérant que notre étude se concentre sur ces deux quotidiens locaux, il sera intéressant d'effectuer une comparaison, afin de constater les différences et les similitudes dans leur traitement respectif.

## CHAPITRE 2

### CADRE THÉORIQUE

Les médias de masse jouent un rôle crucial au moment de la diffusion des enjeux d'actualité, de ceux de nature polémique et spécialement de ceux provenant de la scène politique présumée susciter l'intérêt général. Dans cette étude, il est nécessaire d'analyser comment cette nouvelle apparaît dans l'espace public, comment elle soulève la discussion publique et s'insère dans les listes des priorités politique, médiatique et du public.

La forte couverture accordée par la presse écrite au thème du mariage gai a amené le public à le considérer comme une question fondamentale aux multiples répercussions sur la société. À partir de ces observations, on peut supposer que le traitement journalistique réservé à ce sujet a constitué un élément clé de sa perception par le lectorat. Il nous faut circonscrire notre problématique au cadre de la fonction d'agenda.

#### **2.1 L'espace public**

L'espace public représente un élément essentiel dans les sociétés démocratiques. Habermas définit cet espace comme un lieu d'exercice collectif de la raison orienté vers l'élaboration, à travers la discussion, d'un consensus sur les sujets d'intérêt commun (Tremblay, 1991). Dans l'espace public se déroule la vie en société, par opposition à l'espace privé, réservé à la vie individuelle. Ce lieu symbolique comprend un lexique et des valeurs communes, une reconnaissance mutuelle des légitimités. Il permet la discussion, la confrontation et la délibération des opinions des politiciens, des journalistes et du public. L'échange des opinions sur les problèmes d'intérêt social permet de dégager une opinion publique. Cette

publicisation des échanges d'opinion constitue un moyen de pression accessible aux citoyens pour contrer, d'une certaine manière, le pouvoir étatique<sup>13</sup>.

Dans l'actualité, l'espace public ne se limite plus à l'arène des débats sociaux. Il est devenu aussi une scène de représentation et de spectacles conquise par les médias. Ceux-ci jouent un rôle prépondérant dans la construction de l'information et ils rendent compte de ce qui advient dans l'espace public. Pour rendre public un fait, ils le façonnent, en ayant recours à certaines conditions médiatiques.

En tant qu'arbitres supposément contestataires du pouvoir, les médias ont redéfini les règles du jeu démocratique, tout en donnant de l'ampleur à la diffusion des problématiques qu'ils considèrent d'intérêt général. Wolton associe cet élargissement de l'espace public à une ample panoplie d'acteurs et à l'omniprésence des médias qui a contribué à l'exposition publique des affaires de l'État. Anne-Marie Gingras<sup>14</sup> considère qu'en plus du fait que les médias se constituent comme des pourvoyeurs d'information, ils servent pareillement les arènes de débats publics. L'auteur estime que les médias façonnent également l'imaginaire collectif, puisqu'ils reproduisent leurs représentations sociales, qui structurent nos schèmes de pensée. La fonction d'agenda montre que l'effet premier des médias n'est pas celui de façonner les opinions, mais plutôt de procurer les thèmes sur lesquels il est important de prendre position. Toujours selon l'auteur<sup>15</sup>, en dépit de ces restrictions, il faut penser les médias comme des éléments essentiels de l'espace public et éviter de les concevoir comme une agora impartiale où les enjeux sociaux seraient débattus librement.

Anne-Marie Gingras situe les médias dans le continuum<sup>16</sup> de la sphère publique – appareil idéologique où ils présentent des variations relatives d'intensité et de détermination. Le poids

---

<sup>13</sup> Dominique Wolton, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997.

<sup>14</sup> Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie, le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999.

<sup>15</sup> Anne-Marie Gingras, « Le mal de l'espace public », *Revue journalistique*, n° 30, juin, 2003, p. 14.

<sup>16</sup> Ce continuum médiatique est composé, d'une part du modèle des médias en tant que lieu démocratique de délibération collective, publique, et d'autre part, en tant qu'appareil idéologique de domination à des fins de consensus social au service des élites politiques et économiques.

de la presse dans la représentation des événements n'est pas alors neutre et ne contribue que fort peu à la formation d'une opinion éclairée.

Patrick Champagne<sup>17</sup> propose un nouveau modèle de l'espace public en tant que lieu de partage de pouvoirs entre le système politique traditionnel, les consultants en marketing politique, les médias et les instituts de sondage, en ayant pour but l'exercice légitime de prendre et de conserver le pouvoir lié au consentement du peuple. Actuellement, le débat se concentre sur les effets et les usages des nouvelles techniques de l'information et de la communication qui se généralisent dans les sociétés modernes.

### **2.1.1 La frontière entre espace privé et espace public**

Dans les sociétés démocratiques, la question de l'élargissement de l'espace public par la publicisation médiatique d'un éventail de problèmes permet d'évoquer un processus complexe d'affranchissement des limites entre les sphères publique et privée. Cette fluctuation où les médias se situent à l'avant-plan reformule graduellement l'espace public. Wolton<sup>18</sup> associe l'extension de l'espace public à une démocratisation croissante de la société civile devenant comme une représentation de la société elle-même qui s'élargit grâce aux processus sociaux de laïcisation et de rationalisation. Cela a provoqué la diminution du rôle de la société civile et l'agrandissement de l'espace public qui s'achève dans le domaine politique. Wolton introduit la notion d'une politisation constante des demandes sociales, puisqu'en démocratie, tous les sujets sont l'objet d'affrontements et de négociations à travers les débats. La revendication des minorités sexuelles clamant l'égalité et leur accès au mariage constitue une politisation de cette sexualité.

---

<sup>17</sup> Patrick Champagne, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, coll. « Le Sens commun », Éditions de Minuit, 1990, 318 p.

<sup>18</sup> Dominique Wolton, « Les contradictions de la communication politique » in *La Communication : état des savoirs*, Paris, Éditions Sciences humaines, 2003, p. 348.

Selon Wolton, la victoire du public sur la société civile comporte d'abord le facteur politique qui identifie l'émancipation à la lutte contre l'espace privé dominé par les valeurs morales et religieuses. Ensuite, il y a le facteur social comprenant les mouvements sociaux qui ont généré une transformation graduelle des modes de vie et de la frontière publique et privée.

Finalement, il y a le facteur culturel qui amalgame le concept d'émancipation et la généralisation des médias favorisant une incursion transdisciplinaire de la communication.

L'agrandissement de l'espace public comprend une socialisation croissante, une politisation et une publicisation de la sphère privée. Ce processus a apparemment favorisé la prise de parole et a contribué à bâtir une nouvelle réalité sociale. L'espace public devient plus diversifié et conflictuel quant aux rôles assignés aux acteurs sociaux. Il cherche également à faciliter les représentations des minorités et à régulariser les discours des majorités. Cela a permis l'accès à l'espace public des populations traditionnellement exclues, incluant les minorités sexuelles et ethniques. C'est grâce aux transformations technologiques des médias et à leur poids social qu'elles entrent progressivement dans la sphère politique et répandent aisément leur discours revendicateur. Aujourd'hui, tous les problèmes, y compris les plus intimes, appartiennent au domaine public, sont l'objet de débats politiques et entrent par la suite dans la sphère de la communication politique.

La reconnaissance des droits de la personne découle de maintes luttes qui ont fusionné vie privée et vie publique. Actuellement, parler de la réussite de la sphère publique sur le privé fait appel à des notions d'émancipation et de libération. La problématique du rapport entre la sphère privée et publique implique le droit à la coexistence sans hiérarchie de systèmes de références et de valeurs divergentes. Dans une société démocratique, la multiplicité des discours contraires se traduit par la capacité délibérative des débats, fonction propre à l'espace public. Si les thèmes controversés sont considérés comme objet de débat public par les médias, cela provient du fait qu'ils ont été définis comme des problèmes publics découlant d'un ordre social et non plus comme des problèmes privés. Grâce à la publicisation médiatique et au poids de l'opinion publique, ces problématiques sont susceptibles de mener à des politiques publiques.

## 2.2 Les représentations dans le discours médiatique

Dans la circulation de la parole dans une société démocratique, les représentations jouent un rôle important qui déterminera le sort de l'événement en jeu. Les représentations associées à l'identité homosexuelle découlent d'un modèle négatif lié à des images préconçues de la réalité et propagées par les institutions en place. Cette perception négative a été l'un des éléments déclencheurs du mouvement homosexuel.

À l'intérieur d'une société, les individus partagent un ensemble de représentations qui appartient à leur système culturel. Patrick Chauradeau signale qu'un groupe social, pour se reconnaître comme tel, a besoin de régulariser ses échanges de représentations selon le système de normes, d'opinions, d'information, partagées en collectivité. Ces manifestations symboliques ont une dynamique conflictuelle qui relève, d'une part, des rapports entre les valeurs légitimées visant à maintenir la stabilité du système social; d'autre part, elles entrent en opposition avec les forces qui questionnent la pertinence des représentations instituées socialement, en proposant de nouvelles, ce qui provoque la mobilisation des systèmes de défense.

Les représentations sociales ont également une fonction référentielle qui se traduit par des processus de catégorisation de l'identification individuelle et sociale par rapport aux autres. Sur ce point, l'étude du préjugé permet de découvrir comment des idées souvent douteuses deviennent des croyances très ancrées dans la population. Le préjugé implique le rejet de « *l'autre* » en tant que membre d'un groupe envers lequel on entretient des sentiments négatifs et qui repose sur une généralisation erronée et rigide. En tant qu'expression du groupe social, ce type de représentations réductrices de la réalité sociale est transmis à l'individu, à l'aide des expériences vécues dans son milieu, par l'éducation, puis répandus et véhiculés par les médias.

Dans une culture de masse, les médias en tant que fournisseurs d'information interviennent au niveau des visions et des représentations que nous nous forgeons du monde. En faisant une coupure de la réalité sociale, les médias utilisent des systèmes de codage et des catégories conceptuelles qui ne sont pas neutres. Ils reprennent, propagent et modifient souvent

certaines représentations que l'on se fait de certains individus et qui nous permettent de les appréhender de façon systématique. Ils participent aussi à la formation, au maintien et à la transformation de ces typifications, particulièrement de celles qui sont négatives. Ne serait-ce qu'en légitimant certaines représentations discriminantes, les médias produisent un effet symbolique réel sur les groupes disqualifiés. Sur ce point-là, les homosexuels ont posé des gestes concrets visant au blanchissage de leur image et à l'explicitation de leurs enjeux auprès des mass média.

D'où l'importance du jeu de séduction exercé par les leaders des mouvements. Les médias sont plus que des supports : ils sont des vecteurs de légitimation de la revendication et du groupe qui l'émet parce qu'ils vont définir la situation, construire une interprétation de l'événement dont il est sûr qu'elle aura une diffusion collective quelle que soit sa validité.<sup>19</sup>

On prend ainsi conscience de l'importance des médias dans leur rôle de véhicules de légitimation, de renforcement ou de démythification des représentations symboliques. Avec l'évolution des événements, le discours peut être révisé et réadapté en fonction des nouvelles conditions sociales. Il s'agit en même temps d'une lutte symbolique pour interpréter le problème en question et les rapports d'opposition des groupes sociaux dans le processus de formation et d'expression de l'opinion publique.

### **2.3 L'opinion publique**

Les recherches en communication laissent transparaître un net intérêt pour ce qui concerne les effets des médias sur la formation de l'opinion publique et leur fonction de faire évoluer les rapports de force en société. L'opinion publique est un processus de communication complexe dans lequel interviennent les relations interindividuelles et les mécanismes médiatiques. Elle oscille entre son rôle de contre-pouvoir du système dominant et d'instrument de légitimation de celui-ci. Elle fait surgir l'hypothèse d'une éventuelle manipulation au service des élites, en raison de la possibilité de créer une apparence de consentement démocratique véhiculé par les sondages et les médias. En dépit de cette idée,

---

<sup>19</sup> J. Gerstlé, *La Communication politique*, Paris, Presses de l'Université de France, 1992, p. 120.

l'opinion publique renvoie au principe de la force de la société civile face à l'État (Jean-Jacques Rousseau). La presse écrite remplit un rôle essentiel dans la structuration de l'opinion et la constitution d'un public cultivé qui s'exprime à travers des discours rationnels, à la différence des foules agissant au gré de leurs émotions.

Gabriel Tarde aborde la notion d'opinion publique à travers l'analyse de la relation entre le public et le rôle social de la presse. L'opinion publique devient une force politique dotée d'un pouvoir critique et contestataire des institutions traditionnelles. Ce phénomène se caractérise par l'émergence d'un espace public consacré à la délibération collective et rationalisée, afin d'aboutir à un accord sur les problèmes d'intérêt général.

Avec la naissance de l'État moderne, l'apparition d'une nouvelle classe moyenne, l'accroissement de l'alphabétisation et l'essor technologique de la presse écrite, l'opinion publique instaure et traduit de nouveaux rapports entre la collectivité et le pouvoir politique, véhiculés peu à peu par les médias de masses qui remplacent les assemblées du peuple. Les médias se présentent comme les principaux agents de formation de l'opinion, alors que les sondages se posent comme leur organe de représentation. L'opinion publique permettrait de connaître les différentes questions d'intérêt et de les confronter à travers la participation des citoyens par le biais du débat public. Cependant, pour Anne-Marie Gingras<sup>20</sup>, ce concept, associé à un instrument construit de légitimation politique, fait semblant de s'intéresser au raisonnement homogène d'une collectivité qui serait capable de s'exprimer de manière intelligente et de se gouverner.

En tant que phénomène d'expression collective, l'opinion publique découle de la nécessité pour le pouvoir politique ou pour les contestataires de ce pouvoir de mobiliser à leur profit un consentement supposé, afin d'en tirer une légitimité déterminée. À travers la réflexion, la discussion rationnelle et le consensus social, l'opinion publique devient un objectif de la volonté générale à atteindre. En tant qu'enjeu stratégique, elle met en scène un échange mutuel entre les politiciens, les médias, les grandes organisations, les sondeurs et les

---

<sup>20</sup> Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie : le grand malentendu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p.131-155.

relationnistes, qui ont comme but principal d'obtenir la reconnaissance, la légitimité publique et l'appui du peuple pour se garantir et préserver leur pouvoir face à la population intéressée à comprendre les problématiques sociales (Gérald Fortin, 1970).

Dans l'espace public, les sondages apparaissent comme instruments de mesure de l'opinion publique. Ils fournissent de l'information sur les opinions ou sur des comportements à un instant donné de la vie politique. En tant que tels, les résultats publiés sont l'occasion d'analyses de la part des journalistes et des commentateurs. Ils contribuent à la définition et à la réorientation des stratégies politiques. Patrick Champagne s'interroge sur leur capacité de refléter la réalité sociale. Pour Pierre Bourdieu, une opinion ne s'exprime pas par le biais des sondages, effectués sur demande par des institutions publiques ou privées, car elle ne serait que la somme des opinions individuelles réunies dans un artefact idéologique qui prétend faire croire à l'existence d'un accord unanime.

Cette opinion façonnée statistiquement viserait davantage à persuader, à légitimer et à perpétuer la domination politique qu'à recueillir les opinions. Bourdieu conçoit l'opinion publique comme un processus social dynamique qui s'articule entre les différents groupes d'intérêt. Par ailleurs, l'auteur critique le fait que les sondages imposent les préoccupations politiques de la classe politique ou des décideurs économiques au détriment des autres. Un point de vue associé à la fonction d'agenda.

Selon Alvin Goulder, le rôle des médias constitue présentement un élément essentiel dans le processus de formation de l'opinion du public. L'ensemble symbolique des idées et des valeurs reconnues, organisées et légitimées collectivement constitue l'opinion publique prédominante.

#### **2.4 Les études gaies et lesbiennes**

C'est à la fin des années 1970, avec l'essor des études gaies et lesbiennes, qu'on assiste à une nouvelle conceptualisation de l'homosexualité comme phénomène historique, social et culturel nourrissant la quête d'une identité de groupe à travers la redécouverte de ses origines,

la création de représentations positives et leurs revendications, afin d'atteindre la pleine reconnaissance de leurs droits<sup>21</sup>.

En raison du modèle hétéro normative dominant, l'homosexualité se trouve en position désavantagée et perd le pouvoir de briser les normes des relations établies dans ce cadre reconnu comme « normal ». Comme entités minoritaires, les homosexuels n'existaient pas. Ils étaient stigmatisés, rejetés, au mieux tolérés. Ils ont dû se battre pour faire valoir leurs droits et réussir à prendre une place dans la société. Ils y sont parvenus par une longue suite de revendications qui a jailli du contexte politicsocial. À l'intérieur du mouvement homosexuel, les lesbiennes auront leur propre parcours d'émancipation, marquée au début par le mouvement de libération des femmes et ensuite, par une lutte indépendante. Cela fera d'elles un groupe distinct des homosexuels masculins. L'intérêt pour l'étude transdisciplinaire du mouvement gai se trouve lié au passage d'une réalité individuelle (se référant à une orientation sexuelle) à une expérience de groupe vécue par de nombreux individus et qui la transforme en réalité sociale.

Ce passage introduit l'idée d'une représentation d'intérêts communs, représentation dont la légitimité devra constamment être défendue. Le principe d'identité se trouve au coeur des débats contemporains, puisqu'il est associé à des problèmes, tant d'ordre politique, qu'ethnique ou sexuel. Le mot « gai » servira à désigner alors les homosexuels en tant qu'acteurs sociaux conscients de leur « différence » et contestataires du système social qui les marginalise.

L'identité homosexuelle découle d'un modèle négatif lié à des représentations préconçues sur leur réalité et propagées par les institutions en place. Les conditions de cette perception négative ont constitué les éléments déclencheurs du mouvement homosexuel<sup>22</sup>. La discrimination et la stigmatisation à cause de l'orientation sexuelle varient selon le contexte

---

<sup>21</sup> Line Chamberland, « Du fléau social au fait social » *Sociologie et sociétés, homosexualités : enjeux scientifiques et militants*, vol. XXIX, n° 1, printemps 97, p. 6.

<sup>22</sup> Jean-Claude Croizet et Jacques-Philippe Leyens, *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, série Regards psychosociaux, Paris, Armand Collin, 2003, p. 257-259.

historique. Les stratégies de défense changent également en fonction du temps et du contexte social. Néanmoins, ils sont soumis aux mécanismes de contrôle social déterminé par la référence sexuelle majoritaire. À l'heure actuelle, les recherches vont au-delà de l'homosexualité au sens strict, pour s'étendre aux contraintes sociales qui refusent d'intégrer l'homosexualité au même titre que l'hétérosexualité. Dans cette perspective, les médias peuvent jouer un rôle d'outils de démythification de l'image des homosexuels.

#### **2.4.1 L'espace public, les médias et le mouvement d'émancipation homosexuelle au Canada**

Au Canada, l'apparition de groupes homosexuels dans l'espace public a été liée à la problématique du sida et à la recherche de conscientisation de la population face à leur inégalité. Les mouvements des minorités sexuelles se présentent comme les éléments moteurs de la représentation des intérêts qui leur sont propres. Ils interviennent tant dans l'arène étatique que dans l'arène médiatique, pour parler de leurs réalités respectives.

Le contexte de la reconnaissance du mariage gai est particulier étant donné que ce débat se trouve dans le croisement de l'espace privé et de l'espace public (il clame une reconnaissance sociale à une forme d'intimité) et en même temps, il aborde une question de revendication des droits pour les minorités. Elle réclame, en effet, l'égalité des droits, et non un statut particulier.<sup>23</sup>

Dès la fin des années 1970 et jusque dans les années 1980, l'homosexualité passe progressivement d'une culture clandestine à une communauté visible d'acteurs en quête d'une intégration sociale au grand complet. La dynamique du mouvement gai naît des conséquences de la ségrégation sociale fondée sur l'orientation sexuelle.

D'après Baijot, en tant que mouvement collectif, la communauté homosexuelle est constituée d'acteurs qui partagent une même condition sociale comme minorités, qui visent le changement dans les relations entre les groupes sociaux, afin de prendre leur place et d'être reconnus dans la société au même titre que tous les autres :

---

<sup>23</sup>Clarisse Fabre et Éric Fassin, *Liberté, égalité, sexualités*, Paris, Éditions Belfond, 2003.

Le mouvement homosexuel est illustratif. [...] Avec l'évolution des valeurs – avec la montée du droit à la libre disposition du corps –, leur mouvement est devenu pensable, tolérable et toléré ». « Partout, ils se mobilisent, revendiquent et provoquent. Leur mode de vie est en voie de normalisation aujourd'hui. Ils peuvent (presque) se marier. Mais ils sont encore loin du « droit à l'indifférence », qu'ils réclament, et qui serait le signe de leur pleine normalisation.<sup>24</sup>

À travers des mobilisations collectives sur la place publique, les homosexuels exercent des pressions et explicitent les finalités de leurs actions portant sur la réalisation de programmes et l'adoption de législations qui les concernent. Ils interpellent d'autres acteurs dans la société et, en autres, les décideurs politiques, à travers le débat public répandu médiatiquement. Le fait d'engager les médias leur permet, de manière optimale, d'avoir accès à l'espace et au débat public en tant qu'acteurs légitimes, afin de se faire reconnaître et de confronter les positions adverses. Ils visent à créer un rapport de force favorable, en s'appuyant sur l'opinion publique. Cependant, en raison d'une double dynamique de changement et de conservatisme propre aux systèmes démocratiques, il y a une coexistence d'opinions proclamant, d'une part, l'égalité des droits et, d'autre part, le renforcement des normes et des valeurs traditionnelles.

Selon Mucchielli, les médias sont prédisposés à privilégier les intérêts de petits groupes concernés, au détriment des intérêts collectifs. Ils deviennent alors synonymes d'institutions idéologiques promotrices du dialogue intergroupes et de la transparence démocratique. Dans ce système d'interactions, les médias valorisent leur image, tout en adoptant la fonction d'arbitres du débat social.

En apportant au public des informations nouvelles et jusque-là « cachées », ils apparaissent comme les défenseurs des faibles et des opprimés [...] de ceux qui n'ont pu avoir droit jusqu'ici à la parole [...] ils vont pouvoir jouer les défenseurs de la démocratie en portant sur la place publique les dessous des affaires [...] Ils

---

<sup>24</sup> Guy Bajoit, *Le changement social : Approche sociologique des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 153.

se portent aussitôt garants de la démocratie du débat, ils corrigent l'abus de position dominante.<sup>25</sup>

Toutefois, les groupes de pression n'ont pas une capacité égale d'accès aux cercles des gouvernants ou à ceux de la publicité médiatique. La participation du lobby gai exposant les objectifs qu'ils poursuivent devient importante dans le processus d'explicitation. Cependant, leur influence sur l'opinion publique n'est pas une affaire simple.

Dans ce parcours historique, il est important de considérer les changements apportés par le capitalisme, la croissante industrialisation et urbanisation, qui constituent des facteurs de transformation du rôle de la famille comme cellule sociale et de la signification des relations hétérosexuelles. Les mouvements de libération sexuelle entraînent, pour leur part, une séparation entre la sexualité et la fonction de procréation. Par ailleurs, c'est intéressant d'observer que c'est en 1973 que l'homosexualité cesse d'être reconnue comme une maladie par l'association psychiatrique américaine des États-Unis. L'OMS fera de même en 1992.

Le mouvement gai prend son essor lors de périodes conjoncturelles, quand il y a des conditions d'entente entre la culture sociale et les demandes de ces minorités. Souvent, comparés à d'autres mouvements contestataires comme les Noirs ou les femmes, les homosexuels revendiquent le droit de vivre leur différence, tout en exigeant un traitement égalitaire de la part des institutions sociales. Les luttes se sont aussi créées graduellement sur le plan légal. L'exemple américain de Stonewall (1969) représente une étape importante dans cette démarche de conscientisation et d'organisation des homosexuels, afin qu'ils se fassent accepter au sein de la société en exigeant la reconnaissance et le respect de leur différence.

Selon Pierre Bourdieu, c'est au moyen des contestations critiques de l'ordre social établi et d'une prise de conscience de l'infériorité de leur condition par rapport à celle de la majorité que les homosexuels ont cherché une reconnaissance graduelle.

---

<sup>25</sup> Alex Mucchielli et Jeannine Guirvach, *Nouvelles méthodes d'étude des communications*, Paris, Armand Collin, 1998.

Ce mouvement de révolte contre une forme particulière de violence symbolique met en question très profondément l'ordre symbolique en vigueur et pose de manière radicale la question des fondements de cet ordre et des conditions d'une mobilisation réussie en vue de le subvertir.<sup>26</sup>

Pour ce qui concerne l'image des homosexuels présentée par les médias, Gloria Escomel (1988) considère que, d'une certaine façon, les groupes sociaux sont responsables des images qu'ils projettent comme de leur absence ou de leur distorsion. D'après Klandermans et Tarrow, les nouveaux mouvements viennent confronter le système social établi à de nouvelles valeurs, de nouvelles manières de les défendre et des modes mieux adaptés pour les aborder. Le contenu des messages autant que leurs manières de se mobiliser sont différentes. Comme véhicules de représentation, ces mouvements ont recours aux grandes arènes étatiques et médiatiques, de la même manière que les groupes de pression et les partis politiques. Tous ensemble, ils usent de leur expertise respective pour influencer le cours des débats publics médiatisés, et surtout leur issue.

#### **2.4.2 L'émergence du mouvement homosexuel au Canada et au Québec**

L'apparition des fronts de libération des homosexuels créés au Canada répond à la criminalisation des actes homosexuels et à l'image de l'homosexualité comme menace croissante pour la stabilité sociale. À Montréal, le mouvement homosexuel en tant que groupe de pression voit le jour le 22 octobre 1977, en réponse à la répression policière au bar Truux. Grâce à l'action collective, l'homosexualité prendra sa place dans le débat public, à un point tel que les éditorialistes des journaux seront unanimes à appuyer leurs revendications.

C'est à partir de l'adoption du bill Omnibus (1969), mis de l'avant par Pierre Elliott-Trudeau, qu'on peut parler d'un début de reconnaissance de cette communauté, lors de la décriminalisation de l'homosexualité. Cette réforme édictait que les relations sexuelles entre

---

<sup>26</sup> Pierre Bourdieu, « Quelques questions sur la question gay et lesbienne » in *Les études gaies et lesbiennes*, Colloque du centre Georges Pompidou, 23 et 27 juin 1997, Paris, 1998, p. 45.

deux hommes en privé ne relevaient pas du domaine du droit, mais bien plutôt de celui de la morale.

L'interdiction de la discrimination à l'égard de l'orientation sexuelle est reconnue en 1977, par le gouvernement provincial, et ensuite par le fédéral, en 1982. L'adoption de ce projet de loi C-150 a eu le mérite de rendre la communauté gaie plus visible, par le biais des nombreux débats qu'elle a suscités. C'est grâce à des commissions des droits de l'homme que ces mouvements ont pu mettre de l'avant leurs revendications. Cela va permettre aux homosexuels de commencer à s'attaquer aux problèmes tels que l'homophobie ou le sida, et de se mobiliser pour forcer l'État à mettre sur pied des services de soins appropriés. Cette maladie a fait ressortir l'intolérance sociale face aux homosexuels, tout en entraînant une plus grande visibilité médiatique.

De nouvelles revendications se succéderont. En 1999, la Loi sur la reconnaissance des conjoints de même sexe est approuvée au Québec. Les couples gais peuvent maintenant adopter des enfants, et la filiation homoparentale est reconnue. Dès octobre 2000, le Parti libéral provincial adopte le principe de la reconnaissance du mariage de conjoints de même sexe. En 2002, le Québec institue l'union civile, comprenant en principe des droits semblables à ceux du mariage, mais sans la dimension symbolique de cette institution civile. En 2003, les jugements des Cours d'appel de la Colombie-Britannique et de l'Ontario déclarant la définition du mariage comme inconstitutionnelle sont à l'origine de cette demande revendicatrice. En avril 2004, le Québec institue le mariage homosexuel. Un an après, le gouvernement fédéral agira de la même façon.

Miriam Smith<sup>27</sup> souligne que les objectifs initiaux des revendications du mouvement homosexuel n'ambitionnaient pas de modifier les lois, mais bien de rendre visible la réalité homosexuelle à travers la construction d'une communauté organisée et d'inviter la majorité des gens à prendre conscience de la discrimination dont les homosexuels étaient victimes.

---

<sup>27</sup> Miriam Smith, *Lesbian and Gay Rights in Canada: Social Movements and Equality-Seeking, 1971-1995*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 43.

Toutefois, l'auteure signale qu'il ne suffit pas de formuler des dispositions légales afin de chercher à améliorer la situation des minorités et de faire évoluer en même temps les mentalités et les mœurs d'une population. Bernstein<sup>28</sup> surenchérit en ajoutant que ces changements ne sont possibles que s'ils ne bousculent pas les normes sociales en vigueur. Bien que les demandes de ces minorités aient provoqué des confrontations sociales et qu'elles révèlent encore aujourd'hui de la méconnaissance et de l'homophobie, les débats sur ces questions ont eu le mérite de faire évoluer l'opinion des responsables politiques et celle du public, entraînant dans leurs sillons un changement social graduel.

### **2.5 Les effets des médias : la fonction d'agenda**

La réflexion autour de l'influence des mass médias sur les individus constitue un des pôles de questionnement dans la sphère de la communication. Communiquer n'est-ce pas aussi tenter d'inciter autrui à agir différemment ? La recherche en communication s'intéresse à l'analyse de l'influence éventuelle, directe ou indirecte, à court ou à long terme de ceux qui contrôlent les sources informatives sur les attitudes, les opinions ou les comportements du public. Si les médias conçoivent, valorisent et suggèrent des comportements, on peut se demander dans quelle mesure ils influencent l'évolution des conditions socioculturelles.

Depuis plus de 50 ans, la tradition des études des mass médias s'intéresse à la question transdisciplinaire et complexe de l'influence des médias sur la conduite du public. Enfin, même si la question des effets possibles des médias reste ouverte aux échanges, force nous est d'admettre qu'ils n'en demeurent pas moins des outils indispensables dans la vie politique et démocratique. Ils deviennent donc un lieu symbolique qui permet de prendre connaissance de problèmes d'intérêt général et qui aide les gens à se former une opinion.

En 1972, la thèse de la fonction d'agenda, élaborée par McComb et Shaw, vient relancer la problématique de l'influence sociale des médias. La fonction d'agenda a été principalement

---

<sup>28</sup>Mary Bernstein, *Gender, Queer Family Policies and the Limits of Law in Queer Families, Queer Politics: Challenging Culture and the State*, New York, Columbia University Press, 2001, p. 420-446.

utilisée pour l'analyse des effets des médias dans la communication politique. Cette théorie se réfère à l'importance que les médias accordent à certains événements au détriment d'autres événements. La capacité de la libre sélection des individus est donc amoindrie : ce sont les médias qui décident de l'importance des événements et qui leur donnent une existence publique, à partir du moment où ils en parlent. À travers ce traitement, les médias construisent la réalité sociale et politique de l'actualité, en imposant leur façon de dire aux sources mêmes de l'information<sup>29</sup>.

Si les médias ne sont pas forcément à l'origine de ce qu'il faut penser, ils sont néanmoins efficaces pour dire ce à quoi il faut penser. À partir du moment où la réalité immédiate des individus se trouve hors de leur portée, ils s'en remettent à d'autres personnes, mais plus particulièrement aux médias pour la connaître. Or, les moyens de communication n'accordent pas une importance égale à tous les sujets : ils orientent l'attention du public sur certains plutôt que sur d'autres. Ils peuvent faciliter ou entraver l'avancement de certains enjeux qui, à force d'être traités, s'imposent dans la liste des problèmes jugés dignes de discussion publique. Cohen affirme que l'effet premier des médias n'est peut-être pas tant de façonner les opinions, que de procurer les sujets sur lesquels il est, en revanche, important de prendre parti.

L'établissement des priorités repose sur le fait que les journaux ne peuvent pas traiter tous les sujets, étant donné qu'ils ont des contraintes de temps et d'espace. Pour contourner cette difficulté, les journalistes sélectionnent systématiquement les faits qui correspondent à des critères relevant de l'institution ou de la compétence professionnelle. Sont alors mises en cause, autant la sensibilité que les opinions des rédacteurs et de leurs dirigeants, qui se manifestent dans la mise en relief qu'on leur accorde, de même que dans la quantité d'espace que l'on consacre à les transmettre et à les commenter.

Pour ce qui concerne la réception du public, la fonction d'agenda prend pour point de départ que les individus ont accès à un univers informatif restreint, déterminé et façonné par les

---

<sup>29</sup> Jean Charron, « Les médias font-ils l'opinion ? » in *Communication : état des savoirs*, Paris, Éditions Sciences Humaines, 2001, p. 321.

mass médias, sur lesquels ils peuvent se fonder pour penser et agir au quotidien. En privilégiant un découpage de la réalité sociale : « Les médias contribuent à construire la réalité sociale dans laquelle évoluent les individus<sup>30</sup> ».

Au cours des années 80, les travaux de Iyengar et Kinder revitalisent la fonction d'agenda. Leurs analyses font ressortir, entre autres éléments fondamentaux, *la saillance*, un composant clé du processus de hiérarchisation de l'information. Par la mise en relief de certains événements au détriment des autres (*Priming*), ceux-ci émergent presque soudainement à la conscience des citoyens. Ils deviennent, au moins sporadiquement, des points dont tout le monde parle. Ils constituent la réalité collective, tandis que les autres questions non abordées par les médias n'entrent pas en considération. De cette manière, quand la saillance d'un sujet passe d'un agenda à un autre, on peut mesurer l'effet du modèle. Dans la valorisation de certains faits par les médias « *Newsworthiness*, ce qui est digne d'être commenté et propagé l'est en fonction de critères idéologiques (*gate-keeper*) qui peuvent être associés à des intérêts économiques ou sociaux. La portée des nouvelles (valence) sur certaines faits ou déclarations jugées prioritaires et capables de susciter une discussion publique, son traitement (effet d'amorçage) ainsi que le cadre de mise en forme et de traitement spécifique (*frame*) jouent un rôle déterminant dans la signification de l'impact de l'événement au niveau public<sup>31</sup>. Kurt et Gladys Lang proposent l'agenda building, un modèle plus complexe qui a pour objet d'étudier le processus par lequel l'agenda des acteurs politiques est influencé par l'agenda des médias et par la perception des citoyens. Ce deuxième niveau de l'agenda-setting permet de distinguer l'influence de certains éléments sur la confection des contenus des médias, surtout si nous considérons que ce modèle permet l'analyse de facteurs de controverse que le modèle original ne permettait pas.

---

<sup>30</sup> Gregor Derville, *Le Pouvoir des médias, mythes et réalités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999, p. 93.

<sup>31</sup> Jacques de Guise, « Comment les médias forment l'opinion », *Cité Libre*, vol. XXVII, n° 3, été, 1999.

## **2.6 L'agenda public, l'agenda politique, l'agenda médiatique et le processus de l'agenda-setting**

Au fil des années, de nouveaux postulats transdisciplinaires ont contribué à rendre plus complexe la fonction d'agenda en fonction des limites du concept original, qui comprenait la correspondance entre l'agenda public et l'agenda des médias. Voici brièvement les principaux intérêts de recherche :

*L'agenda des médias* se veut une tentative de déterminer quels sont les critères médiatiques contribuant à traiter un sujet en priorité, à le problématiser et à en faire l'objet de controverse. Pour essayer d'y parvenir, cet agenda analyse le contenu des médias, le traitement et l'accentuation en lien avec le sujet d'étude. Par ailleurs, dans le marché concurrentiel de l'information, l'unanimité sur l'importance d'un même événement peut surgir lorsque divers médias partagent les mêmes organes informatifs face à un fait qui monopolise l'espace médiatique et l'attention des divers publics ;

*L'agenda du public* s'intéresse au lien entre les priorités des médias et celles du public. Il comprend les attitudes et les jugements à l'égard des questions hiérarchisées par les médias en regard de sa propre liste des questions, qu'il aimerait voir traitées en priorité. Fréquemment contraint à suivre les priorités des médias, il arrive à l'occasion qu'il puisse agir sur les autres agendas, comme c'est le cas pour les manifestations publiques ;

*L'agenda politique* comprend le calendrier des institutions publiques, des décideurs politiques et de l'arène législative. Ils bénéficient d'un traitement journalistique prioritaire car leurs messages sont présumés être d'intérêt public. Malgré cela, cet agenda ne contrôle pas nécessairement les médias. Ce modèle tient compte, d'une part, de la fonction de l'agenda médiatique sur l'opinion publique et, d'autre part, elle détermine le processus par lequel l'agenda politique se voit tour à tour en interaction avec l'agenda des médias et celui du public. De cette façon, si les décideurs politiques sont capables d'influencer l'agenda des médias, ces derniers peuvent aussi arriver à imposer leurs priorités au public et vice-versa ;

*Le processus de l'agenda-setting* se présente comme un procédé dans lequel les interactions des partisans d'un sujet se canalisent afin d'obtenir l'attention médiatique, celle du public ou

celle de l'élite politique. C'est à partir des relations entre les trois agendas que l'on peut arriver à mesurer pourquoi certains sujets sont objets de l'attention publique alors que d'autres sont pratiquement ignorés. L'information se dévoile donc, comme le résultat de la combinaison d'interactions et de négociations entre les journalistes et les sources d'information qui déterminent la formation des événements. À ce processus, se joignent les relationnistes, acteurs susceptibles d'influencer l'agenda des médias. Une telle interdépendance avec toutes ses ramifications crée et sélectionne les enjeux d'intérêt public (Jean Charron, 2003)<sup>32</sup>.

## **2.7 Les limites du modèle de la fonction d'agenda**

En dépit des nombreuses recherches, le modèle de la fonction d'agenda ne démontre pas clairement que les médias influencent l'agenda du public. Selon Kosicki, la faiblesse majeure du modèle réside dans l'aspect méthodologique qui n'est pas capable d'établir un rapport de cause à effet entre la liste des sujets proposés par les médias et les priorités du public. Pour y arriver, il s'avère nécessaire de considérer le cadre temporel d'un sujet, à un moment précis, afin de tenter de déterminer les facteurs qui pourraient faire en sorte que les médias influencent les centres d'intérêt du public. Par ailleurs, avec cette notion d'agenda, on a tendance à ne pas prendre en considération tant les particularités que les différences entre les médias de communication et les enjeux sociopolitiques. Cette même notion ne permet pas de bien rendre compte des événements qui n'ont pas été planifiés préalablement.

Les médias présupposent que les récepteurs acceptent la structure de l'information. Ils ne prennent pas en considération le fait que les individus puissent opérer une perception sélective ou avoir des points d'intérêt préexistants. Même si les médias déterminent l'importance temporelle des événements, rien n'empêche un rejet éventuel de la part du public. Le modèle ne tient pas compte des processus idéologiques et historiques qui font que certains thèmes demeurent tabous et ne soient pas l'objet d'un débat public. Certains

---

<sup>32</sup>Jean Charron, « Les médias font-ils l'opinion ? » In *La communication : état des savoirs*, Paris, Éditions Sciences Humaines, 1999, p. 322-324.

chercheurs émettent de sérieuses réserves sur la notion d'agenda. Pour eux, si on observe parfois certaines résistances de la part des gens face aux messages, c'est que l'agenda politique ne coïncide pas toujours avec celui du public ou des médias.

Dorine Bregman<sup>33</sup> considère que la méthodologie quantitative doit d'abord être complétée par une approche de contenu qui prend en compte la dimension sélective du travail des médias. De cette façon, le travail de sélection, d'orientation et de structuration des controverses ne se limite pas à la période de la campagne électorale puisqu'il existe toute une dimension de restructuration rétrospective dans un cadre d'interprétation des médias. R. Barthes signale que si la fonction d'agenda avait pour but de prouver l'influence des médias sur les citoyens, elle ne comprendrait pas leurs comportements politiques. Une recherche ne manque pas de s'imposer dans le domaine des effets indirects sur les processus cognitifs qui déterminent les critères d'appréciation du politique chez le public.

## **2.8 Les critères de l'apparition d'un sujet dans l'agenda des médias et l'agenda public**

D'après la fonction d'agenda, certains principes importants dans le choix des nouvelles créent une hiérarchie des faits susceptible de finir par s'imposer, d'une ou d'autre manière, au public. Dans une abondance de sujets, les médias favorisent ceux qui d'après leur nature controversée peuvent amener au débat public et ceux appartenant à l'actualité politique. Important aussi pour eux la proximité spatiale de ces mêmes sujets. De tels sujets intéressent les médias qui leur consacreront alors une grande fréquence en termes de temps et d'espace.

Les médias jouent un rôle prépondérant pour déterminer le degré d'importance d'un thème dans l'agenda du public. Selon Dearing et Rogers, on peut identifier différents cycles d'intérêt dans les médias sur une question donnée. Avant de devenir une priorité pour le public, toute question commence d'abord par en être une pour les médias. Elle occupera une position privilégiée jusqu'au moment de son règlement.

---

<sup>33</sup>Dorine Bregman, « La fonction d'agenda : une problématique en devenir » in *Hermès*, 1989, n°s 4-6.

Le mode d'apparition du sujet dans la mise en scène informative est un élément important. Si un événement se produit au niveau institutionnel ou politique il peut bénéficier d'une couverture quasi-assurée. Il faut considérer cependant les objectifs que les sources se proposent d'atteindre : elles peuvent faire pression auprès des médias à des fins stratégiques, diriger l'attention de l'opinion publique sur un autre problème ou encore légitimer et blanchir l'image d'un parti politique.

Selon Iyengar et Kinder (1987), les médias incitent les individus à juger la performance des décideurs politiques sur les thèmes qu'ils mettent de l'avant. D'après le modèle de McKuen sur une « conscience médiatisée », l'opinion publique, loin d'être exclusivement orientée par les informations qu'elle reçoit, n'est pas indifférente au contenu symbolique des événements. Les citoyens sont sensibles aux changements dans leurs conditions de vie et ont appris à les transposer en intérêts politiques. Ils sont aussi sensibles au contenu symbolique de la politique en général qui leur offre un bon volume d'informations pour alimenter leurs conversations. Ainsi, si le mariage homosexuel prend (grâce à l'action des médias) un relief particulier en tant qu'objet de préoccupation pour les citoyens, ceux-ci auront tendance à évaluer les acteurs politiques en fonction de ce qu'ils font ou s'abstiennent de faire dans ce dossier.

La dimension temporelle, pour McCombs et Gilbert, s'avère prépondérante dans l'importance que le public accordera ou non à un événement. Selon Dearing et Rogers, l'effet redondant de la diffusion d'une nouvelle joue un rôle primordial dans la persuasion du public. Le public sera graduellement persuadé de l'importance de l'événement en fonction de cette insistance médiatique. Selon la durée du fait, de l'approbation d'un projet ou des négociations avec les sources, la nouvelle peut avoir une définition plus extensive. Elle se voit renforcée ou renouvelée (« matraquage »), ce qui lui permettra de garder une certaine fraîcheur à condition de rester dans le cadre de l'actualité immédiate. Faute de pertinence, elle ne sera plus diffusée et disparaîtra graduellement des priorités du public. Une situation précise où se retrouverait une thématique sans cesse abordée par les médias dans un va-et-vient de moments conjoncturels caractéristiques pourrait être un bon exemple servant à illustrer la fonction d'agenda.

En prenant compte des principes de la fonction d'agenda, nous pouvons avancer que les diverses thématiques utilisées pour la mise en scène du discours journalistique ont joué un rôle prépondérant dans la perception de l'alliance homosexuelle par le public. Notre analyse de contenu du discours sera alors effectuée par une distribution thématique. Cette procédure fera en sorte de mettre en relief les différentes opinions comprises dans le discours journalistique.

## CHAPITRE 3

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les chapitres précédents ont traité des conditions de production et du traitement de l'information dans la presse écrite concernant la controverse sur le mariage gai au sein de l'espace public et des débats qui en découlent. On a constaté également que certains critères de l'organisation de presse et des relations avec les sources informatives requièrent un réajustement du travail journalistique tant dans le traitement de l'information qu'au niveau des relations d'influence avec les diverses sources, qu'elles soient intrinsèques ou extrinsèques.

Le modèle théorique à privilégier repose sur une hiérarchisation des questions inscrites sur la liste des priorités des médias rendant nécessaire l'élaboration de différentes thématiques pour guider notre analyse. La classification d'un ensemble d'articles répartis par thématique contribuera à faire ressortir la perception des journalistes et l'analyse de contenu viendra consolider notre démarche intellectuelle. Le présent chapitre abordera les principaux éléments de cet outil de mesure afin de distinguer et de déterminer les variables convenant à la composition de notre cadre d'analyse.

#### **3.1 L'analyse de contenu**

L'analyse de contenu est une technique d'investigation systématique et quantitative du contenu des communications ayant pour but de les interpréter. Cette méthodologie permet en outre une meilleure compréhension de la culture car le contenu des médias reflète la réalité sociale, culturelle et économique d'un contexte déterminé. Avec l'essor des mass média, il devient intéressant d'en connaître les effets possibles et de mieux saisir le sens sous-jacent à leurs discours. L'École de journalisme de Columbia se penche sur cette question par le biais de différentes recherches prenant comme point de départ les couvertures qui traitent surtout

des études comparatives et d'analyses thématiques. Elles s'appliquent principalement aux problèmes concernant les sciences politiques et s'attardent à inventorier la surface des textes, la disposition des articles et la dimension des titres. Le critère d'objectivité dotera cette démarche d'une approche plus rigoureuse et plus scientifique au niveau des analyses.

Harold D. Lasswell est une figure importante de l'histoire de l'analyse de contenu. Dans son ouvrage intitulé *Propaganda technique in the world war* (1927), il fait ressortir que les analyses des campagnes de propagande encadrées révèlent les intentions politiques et les tactiques de l'ennemi, accordant ainsi de l'importance à cette technique d'investigation. Lasswell conçoit, en outre, un programme de recherche pour l'analyse des médias à partir des questions essentielles du processus journalistique : Qui ? (étude de l'émetteur), dit quoi ? (l'analyse du contenu), Comment ? (analyse du véhicule de la communication), Quand ? (le moment de la production informative), à qui ? (étude des récepteurs), Avec quels effets ? (analyse des effets). Ce schéma favorise également une plus grande exactitude pour les champs d'étude et les catégories d'analyse.

La contribution transdisciplinaire (l'ethnologie, l'histoire, la psychiatrie, la linguistique) renouvelle cette technique de recherche en s'interrogeant sur le rapport des approches quantitative et qualitative. Ainsi, le sens du contenu révélé par la mesure de la fréquence d'apparition de certaines caractéristiques de contenu se voit confronté aux significations des contenus (nature et spécificité) plutôt qu'à la seule distribution quantitative. De cette manière, l'analyse de contenu ne se limite plus au volet descriptif des éléments du corpus, sa fonction est plutôt l'inférence. À travers ce processus déductif, nous pouvons remonter aux causes qui ont amené les émetteurs à produire un texte et cerner les effets découlant éventuellement des caractéristiques des communications (Bardin, 1977). Selon L'Écuyer, ce rapport de complémentarité entre les deux analyses permet de mieux comprendre le phénomène étudié.

Cette méthode de recherche concerne différents domaines au niveau du traitement des matériaux hétérogènes comportant plusieurs objectifs. À travers la description objective et rigoureuse des contenus des communications de masse, on cherche à obtenir des informations sur les producteurs et les artifices qu'ils utilisent pour le conditionnement des messages

diffusés, sur leur type spécifique d'écriture et sur les fonctions qu'ils assument dans leur contexte culturel. Par ailleurs, selon Kientz, les communications ont un double aspect : d'une part, représentationnel et associé à la personnalité de l'auteur, d'autre part, instrumental et persuasif, agissant sur le récepteur. Ainsi, « l'analyse de messages que diffusent les médias permet de déceler avec précision les attitudes, les tendances et l'esprit qui caractérise un journal<sup>34</sup> ». (Kientz, 1971)

Grâce à l'ordinateur, l'analyse de contenu est devenue un instrument méthodologique de plus en plus raffiné qui facilite le traitement rapide du calcul des fréquences des éléments intégrés dans le texte. En dépit de ses nombreuses possibilités, l'ordinateur ne permet pas tout. Des problèmes persistent face aux calculs qui doivent être effectués préalablement à l'élaboration d'un lexique de base exhaustif afin de répartir plus exactement les thèmes et les unités représentatives dégagés du matériel à étudier. Ce dictionnaire de référence demeure toutefois limité quand il s'agit d'inférer et de juger les sens des résultats, fonction relevant plutôt de l'intelligence humaine.

Au fil des années, la sémiologie et la linguistique ont enrichi cette approche méthodologique en ouvrant de nouvelles avenues à la recherche. Il ne sera plus seulement question de la relation interne des éléments du discours. Il sera aussi question de l'éventuelle incorporation de signes disparates comme l'image ou la typographie afin de découvrir la signification inhérente à un système de signes. Laurence Bardin considère que l'analyse de contenu représente :

Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/ réception (variables inférées) de ces messages.<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> Bernard Berelson cité par Albert Kientz in *Pour analyser les médias*, coll. « Médium », Paris, Éditions Mame, 1971, p. 10.

<sup>35</sup> Laurence Bardin, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, p. 43.

Le débat autour de deux types d'analyse trouve son origine, selon Bardin, dans les fondements mêmes de chacune d'entre elles. Lorsque l'approche quantitative s'appuie sur la fréquence d'apparition de certains éléments du message, l'approche qualitative a recours à des indicateurs non périodiques susceptibles d'autoriser des déductions logiques. Ainsi, la présence ou l'absence peuvent constituer des indices, plus utiles ou à tout le moins également utiles, sur la fréquence d'apparition. Laurence Bardin écrit que :

L'approche quantitative et qualitative n'ont pas le même terrain d'action. La première obtient des données descriptives par une méthode statistique. Elle semble, grâce au décompte systématique plus précis, plus objective, plus fiable et fidèle, car l'observation y est davantage contrôlée. Rigide cependant, elle est utile dans les phases de vérification des hypothèses. La seconde correspond à une procédure plus intuitive mais aussi plus souple, plus adaptable à des indices non prévus ou à l'évolution des hypothèses.<sup>36</sup>

Étant donné que notre modèle théorique s'appuie sur un ensemble de textes en vertu de l'importance que les médias leur concèdent, nous privilégierons, dans ce mémoire, l'analyse thématique, qui convient bien à une démarche essentiellement qualitative. Celle-ci nous permettra de mieux comprendre et de mieux interpréter le matériel analysé, puis d'en faire ressortir les caractéristiques. Cela ne nous empêchera pourtant pas de recourir à l'approche quantitative au moment d'établir les calculs des fréquences.

### **3.2 Le corpus d'analyse**

Ce mémoire vise à découvrir quelles sont les significations idéologiques des représentations des journalistes sur la question du mariage gai. Pour ce faire, nous proposons une analyse qualitative des thématiques favorisées par les journalistes. Une telle recherche portera sur les structures symboliques déterminantes des productions discursives propres aux émetteurs du discours. D'une part, l'analyse de contenu visera d'abord à découvrir le sens idéologique du message étudié et à découvrir ensuite ses fonctions dans le but d'identifier les significations possibles que les messages prétendent transmettre. Cette analyse permettra également de

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 115.

comparer différents acteurs, leurs positions sociales et leurs espaces spatio-temporels respectifs. En rendant ces différences accessibles et comparables, elle favorise l'étude du changement.

Notre travail se propose de comparer deux quotidiens locaux dotés de lignes éditoriales distinctes, afin d'examiner s'il existe des différences et/ou des similitudes dans le traitement d'un même sujet, compte tenu de leur orientation idéologique respective. Par ailleurs, il est pertinent de mettre en parallèle l'information diffusée par la presse écrite ainsi que les différentes phases du projet législatif sur le mariage homosexuel, dans le but de cerner chronologiquement le traitement journalistique.

Le corpus se limitera donc aux textes du *Devoir* et de *La Presse*, le tout échelonné sur une période allant de juin 2003 (moment de la proposition de redéfinition du mariage civil compris dans la Charte canadienne) jusqu'à juin 2005 (moment de l'adoption du projet).

Le choix de la presse écrite répond au fait qu'en dépit de l'expansion technologique des médias, elle constitue encore le moyen le plus efficace d'information et de formation de l'opinion publique sur le plan local. Elle demeure également un lieu d'observation des transformations socioculturelles des groupes sociaux, et cela, grâce à un réseau de production des discours. On peut aussi y percevoir une vision profonde et compréhensive d'une controverse et considérer des solutions alternatives. En somme, le journal écrit est le média qui prend le plus souvent position dans les débats.

Après avoir effectué une étude de la production journalistique du marché local, nous avons décidé de nous concentrer sur *Le Devoir* et *La Presse*, tout en laissant de côté *Le Journal de Montréal* en raison de son caractère sensationnaliste. Le fait d'exclure *The Gazette* (même si cela aurait pu permettre de percevoir une autre perspective sur le sujet traité, en vertu de sa réputation plutôt conservatrice, de la différence des langues et des cultures) découle d'un degré de résonance quantitativement inférieur au sein d'une société majoritairement francophone. De plus, l'accès à ses articles s'avère onéreux, puisqu'ils ne sont pas disponibles dans les banques de données.

Le choix du quotidien *Le Devoir*<sup>37</sup> s'impose, puisqu'il représente le seul quotidien québécois indépendant dans le marché. Le travail d'approfondissement des sujets sur l'actualité politique et sociale, ainsi que les analyses et les opinions demeurent au coeur de ses centres d'intérêts. Aussi cela rend-il essentiel l'analyse de son contenu.

Le tirage du journal *La Presse*<sup>38</sup> en fait le second journal francophone en importance, après le *Journal de Montréal*. Il rejoint donc un vaste lectorat. En dépit des effets d'une convergence médiatique grandissante, fruit de la fusion de la compagnie Gesca - Power Corporation et du groupe Hollinger (2000) :

*La Presse* se démarque par une couverture distinctive, riche et diversifiée de l'actualité locale et d'ailleurs ; par la présentation des dossiers de fond sur les grands sujets de société ainsi que par les forums ouverts à la participation du public. Enfin, elle offre un lieu d'idées, de débats et d'échanges où se croisent les opinions des spécialistes et des citoyens.<sup>39</sup>

### 3.2.1 L'échantillonnage

En tenant compte de la période de temps délimitée aux fins de notre propos et grâce à la base de données *Biblio Branché*, nous avons procédé à la cueillette systématique de documents de dimension longue et moyenne dans ces deux quotidiens. Sur 864 articles dont 375 documents

---

<sup>37</sup> Selon les résultats des trois organisations distinctes d'analyse, le lectorat du Devoir a connu une croissance remarquable tant au chapitre des exemplaires vendus qu'en ce qui a trait au nombre des lecteur. Ainsi, selon les données du Print Measurement Bureau (PMB), Le Devoir est lu chaque semaine par 301 personnes différentes (données de 2005) réparties à peu près également entre hommes et femmes. L'âge moyen du lectorat est de 45 ans. Ajoutons que ces données ne tiennent pas compte des milliers d'internautes qui fréquentent assidûment le site du Devoir. Par ailleurs, une autre étude publiée par l'Audit bureau of Circulations (ABC), nous apprend que la diffusion du devoir a dépassé le chiffre des 45 000 exemplaires en moyenne le samedi pour le semestre clos le 31 mars 2006. La troisième étude effectuée deux fois l'an par NADBank, dont l'échantillonnage est différent, révèle que Le Devoir est lu chaque semaine par 231 000 personnes dans la grande région métropolitaine de Montréal. Données rapportées in Jean-Robert Sansfaçon (rédacteur en chef), *Le Devoir*, édition du samedi 13 et du dimanche 14 mai 2006.

<sup>38</sup> La Presse a connu une évolution du tirage et une augmentation de son lectorat. Le tirage journalier moyen de ce quotidien est de 285 800 le samedi et de 194 100 les autres jours. Quelque 542 000 personnes le lisent. Audit Bureau of Circulation (ABC) (période 2003-2005) et Newspaper Databank 2006.

<sup>39</sup> Guy Crevier, président et éditeur de *La Presse*, 7 mai 2005.

issus de *Le Devoir* et 489 de *La Presse* à propos du mariage gai durant la période de juin 2003 à juin 2005, nous avons retenu 265 articles. Nous avons envisagé d'analyser des articles de journaux parus aux moments stratégiques de l'agenda politique et social, qui constituent des points de référence dans notre échantillonnage. Dans ce cadre méthodologique, nous tiendrons compte à la fois du critère d'exhaustivité et de celui de la représentativité de l'ensemble des données.

### **3.2.2 Le cadre thématique**

Le découpage thématique des documents journalistiques sur le mariage gai constitue le fondement de notre analyse. Un inventaire exhaustif des sujets et des catégories liés à notre étude, regroupés subséquemment selon leur pertinence, l'a rendu possible. La classification des textes s'est pour sa part, effectuée en tenant compte de la spécificité de leur contenu ; cependant certains d'entre eux auraient pu être traités dans plusieurs thématiques. Nous avons donc favorisé l'aspect primordial du texte. Voici les thèmes que nous avons retenus : le juridique, la politique, la religion, la tradition, la dimension sociologique, la condition homosexuelle, la nature et l'économie.

### **3.2.3 Les critères de l'analyse**

D'après P. Henry et Moscovici, l'analyse de contenu se situe au carrefour de la linguistique et de la psychologie sociale. Les applications de cette dernière visent à approfondir les connaissances sur la source émettrice des messages analysés. Laurence Bardin, de son côté, signale qu'au delà de l'étude du langage, cette méthode peut également déterminer les conditions de production des textes. Si les médias, considérés comme des industries de transformation, traitent des messages à l'aide d'une gamme d'opérations, les techniques de l'analyse de contenu, quant à elles, permettent d'élucider ces processus de conditionnement médiatique. Une telle application sert à instaurer une relation analogique entre les structures sémantiques et les structures psychologiques ou sociologiques des textes. De cette manière, l'analyse de contenu comprend simultanément un système quantitatif des inférences entre les « effets de surface » et les éléments plus en profondeur déterminés par les processus de

production de l'information. Cette croisée des niveaux d'analyse aidera à mieux choisir le genre d'approche pour l'interprétation des données.

### **3.2.4 Les périodes**

Selon l'ordre de priorités des médias, il y a eu des moments où ils ont beaucoup abordé la question du mariage gai et d'autres où ils en ont peu parlé. Ce traitement journalistique a été en lien avec les moments clés des instances juridiques et politiques. Il s'avère donc primordial de connaître la teneur du discours médiatique et ses particularités durant ces moments. Bien que la séquence des événements visant à la reconnaissance du mariage gai soit commencée depuis longtemps, nous avons retenu dans notre échantillonnage le mois de juin 2003 comme point de repère initial d'une forte publication d'articles tous azimuts dans la presse canadienne francophone. Pour bien circonscrire notre champ d'action dans le temps, nous avons retenu comme jalons de référence quatre périodes stratégiques de l'agenda politique et social :

- 1) Première période : (de juin 2003 à décembre 2003) comprenant les articles sur les jugements des Cours d'appel de la Colombie Britannique et de l'Ontario, la contestation de la définition traditionnelle du mariage par l'ancien premier ministre Jean Chrétien, la présentation de l'avant-projet de loi sur le mariage gai par l'ancien ministre de la Justice Martin Cauchon ainsi que le débat de la Chambre des communes rejetant une motion de l'Alliance canadienne qui visait à proclamer l'immutabilité de la définition traditionnelle du mariage ;
- 2) Deuxième période : (de janvier 2004 à mai 2004) comprenant les articles sur la modification du renvoi en Cour suprême par le gouvernement de Paul Martin, ceux entourant le premier mariage homosexuel au Québec et ceux portant sur des événements importants pour la communauté gaie ;
- 3) Troisième période : (de juin 2004 à décembre 2004) : comportant les articles sur la confirmation du mariage gai par la Cour suprême ;

4) Quatrième période : (de janvier 2005 à juin 2005) comprenant les articles à propos de la présentation du projet de loi sur le mariage gai aux Communes par le ministre de la Justice, Irwin Cotler, et l'adoption du projet de loi.

### **3.2.5 La catégorisation des variables**

En s'inspirant du programme de Lasswell pour l'analyse des médias, nous utiliserons les questions : Qui ? dit quoi ? Quand ? Comment ? Dans quel contexte d'énonciation ? Ces indicateurs nous permettront de connaître les données à dégager de notre corpus, afin de distinguer les variables appropriées au cadre de notre analyse.

La variable « qui » s'adresse aux journalistes comme instances productrices de l'information : Pourquoi disent-ils cela ? Quels sont leurs intérêts ? Nous nous pencherons d'abord sur le statut des journalistes pour catégoriser les émetteurs des messages. Nous avons ainsi différencié quatre types d'intervenants : les employés de l'organisation, les collaborateurs, les membres des agences de presse et les articles des agences de presse.

Par ailleurs, le classement des intervenants ou sources a été effectué à partir des catégories suivantes :

- 1) Juridique : les acteurs des instances juridiques : juges, députés, sénateurs, avocats ;
- 2) Politique : les représentants politiques gouvernementaux, les conseillers politiques, les représentants municipaux, les agents de relations publiques et les sources non identifiées ;
- 3) Confessionnel : les acteurs des diverses dénominations religieuses ;
- 4) Médiatique : les acteurs de la scène médiatique en général, et la production informative qui en découle ;
- 5) Groupes de pression : les activistes homosexuels ainsi que les groupes antagonistes ;
- 6) Organisations : différents organismes et associations ;

7) Société civile : les gens en général non susceptibles d'être considérés comme des experts dans un domaine particulier ;

8) Documents divers : les sondages et les documents de référence juridique.

La variable « quoi » fait référence au contenu de l'article. Afin d'identifier les principales unités de classification, nous avons séparé et choisi les énoncés révélateurs ayant un sens au niveau sémantique. Nous avons considéré de la sorte non seulement les unités se trouvant dans le premier paragraphe, mais aussi celles des paragraphes subséquents, dans le but de séparer les unités qui laissent entrevoir l'opinion de l'auteur selon le genre journalistique abordé (éditorial, nouvelle, chronique, analyse, opinions). Nous accorderons également de l'importance aux faits dont la fréquence d'apparition ne sera peut-être pas élevée, mais qui semblent, sinon révélateurs, du moins pertinents aux fins de notre analyse.

La variable « comment » porte sur le traitement de la production informative. Cette opération d'évaluation subjective vise à examiner comment se comporte l'auteur dans son discours face au sujet à aborder, ce qui permet de saisir à la fois sa vision et son intentionnalité au niveau du traitement de la nouvelle. Compte tenu de la diversité des arguments compris dans le même article, nous avons divisé les textes en plusieurs unités d'information, afin d'en dégager les idées principales et secondaires. Par ailleurs, la présence des énoncés révélateurs au niveau du contenu latent du message (jugements de valeur, angles de présentation) permettra d'évaluer cette orientation idéologique. Ces unités seront traitées en fonction des critères d'évaluation qui constituent l'angle favorisé par le journaliste dans le traitement de la nouvelle : Positif +, Neutre 0 et Négatif- .

1) Positif + : correspond au point de vue favorable de l'émetteur dans le traitement de la nouvelle. L'intention du discours peut faire preuve d'autorité en s'appuyant sur la position du journaliste ou elle peut prédire favorablement une question par conjecture ou par raisonnement. « Le mariage gai sera vraisemblablement inscrit dans le droit canadien de manière définitive en 2004 ou 2005. Avec raison, le Canada sera tout de même un des premiers pays au monde à légaliser le mariage gai (après la Belgique, les Pays-Bas et plus récemment l'Espagne). »

2) Neutre 0 : Il s'agit d'une description objective des faits, indépendamment des intérêts, des préférences ou des préjugés du journaliste : « Ottawa. – Après plus de deux ans de débats, le projet de loi C-38 sur les mariages entre conjoints de même sexe a finalement été adopté tard hier soir à Ottawa. »

3) Négatif - : il s'agit de jugements traduisant la dénonciation d'une situation défavorable qui agit contre le sujet d'étude. Le point de vue du journaliste peut aussi faire allusion aux répercussions négatives d'un événement : « La liste des projets de loi gouvernementaux qui mourront au feuillet est longue si des élections sont déclenchées. Des lois controversées à caractère social, comme celle reconnaissant le mariage gai, se retrouveront aussi dans les limbes. »

Il nous semble indiqué de mentionner qu'il se peut qu'en cours de route nous découvriions de nouveaux aspects auxquels nous n'avons pas pensé lors de l'élaboration préliminaire de ces catégorisations.

Le classement selon le genre journalistique permettra de mieux interpréter la fonction des journalistes : (informer, analyser, commenter, orienter). La nouvelle (rapport factuel de l'information), l'article éditorial (texte d'opinion qui engage la responsabilité morale du journaliste ou de l'organisation de presse), la chronique (texte d'opinion susceptible de ne pas être compatible avec l'orientation du journal) et l'analyse de fond.

La dernière variable se réfère au contexte de l'énonciation du discours. De ce point de vue, nous retiendrons les événements qui déterminent la publication d'un fait parmi tant d'autres. Il s'agit d'un acte d'évaluation sélective de l'information en raison de la valeur et de l'importance de la nouvelle accordée par la presse. Nous entrons dans le domaine de la fonction d'agenda et du critère de ce qui est digne d'être commenté : *Newsworthy*. Pour cette variable, nous avons séparé les catégories suivantes, dans le but de présenter les différents événements susceptibles d'attirer l'attention des médias sur le mariage gai :

1) Enjeux juridique et politique : regroupe les actions du gouvernement en lien avec le projet de loi sur le mariage gai ;

- 2) Enjeu social : porte sur la contestation ou l'appui du public ;
- 3) Enjeu confessionnel : met en cause les contestations des différentes confessions religieuses ;
- 4) Actualité : traite des faits qui surviennent dans le quotidien des médias ;
- 5) Événements promotionnels : correspond à la promotion de pseudo-événements insérés dans l'agenda des médias (conférences de presse, la journée de lutte contre l'homophobie, le premier mariage gai au Québec, la fierté gaie) ;
- 6) Étude statistique : concerne la présentation des résultats des sondages prétendant exprimer l'opinion publique ;
- 7) Événements rapportés par d'autres publications : il s'agit de la reprise des nouvelles d'un média d'information par un autre. C'est ainsi que la presse spécialisée a recours à la presse générale, et vice versa ;
- 8) Contexte non explicite : fait mention des événements dont le contexte n'a pas été précisé dans le message journalistique.

Nous nous servons de ces variables, afin d'organiser les paramètres dont il faut tenir compte pour l'évaluation et le développement de notre analyse des données. Par la suite, nous regarderons de près les conditions de production des nouvelles journalistiques et l'analyse de contenu au sens strict du terme.

### **3.2.6 La méthode d'analyse d'impact médiatique Caisse Chartier**

La méthode Caisse Chartier est un système de recherche scientifique visant à discerner l'impact de l'information véhiculée par les médias dans l'opinion publique, en examinant autant le volet quantitatif que le volet qualitatif des messages. Cette méthode a été conçue par Violette Naville-Morin. Elle a été perfectionnée à partir des formules issues de la recherche des fondateurs-propriétaires de *Caisse, Chartier* et du développement d'un logiciel

de traitement de l'information. Son objectif vise à faire ressortir la rémanence d'un sujet donné à partir de sa couverture médiatique.

Cette méthode se distingue par l'unité de contenu qui lui sert de mesure : l'unité d'information qui correspond à une idée provenant d'une source quelconque qui est mise en forme par les médias. L'unité d'information est donc constituée d'un contenu informatif délimité à l'intérieur d'une nouvelle. Grâce à l'analyse minutieuse du contenu réparti en différentes unités codées, évaluées et traitées conformément à leurs propres calculs, elle permet de dévoiler la valeur de la couverture médiatique selon des indicateurs de visibilité et de fréquence (l'intérêt porté au sujet), de partialité (la passion soulevée par le sujet), d'orientation (la confiance ou la méfiance déterminée par le type de traitement médiatique) et de tendance de l'impact (la force d'un sujet médiatisé, c'est-à-dire l'approbation ou la désapprobation suscitée). L'analyse de ces données révèle non seulement les significations habituelles de l'information, mais le surplus de sens que recèle un dossier de presse.

Les échelles de valeur vont d'une orientation de 100 %+ à 100 %-, en considérant l'objectivité des médias située à un niveau proche de 0. Quand celle-ci se place entre 5 %+ et 5 %-, on peut parler alors d'une orientation neutre. Par contre, si l'orientation se situe vers un indice de 40 %+ ou de 40 %-, elle sera, soit fortement positive, ou négative. Ces mesures s'avèrent donc importantes dans l'analyse des opinions journalistiques des deux quotidiens à comparer.

## CHAPITRE 4

### ANALYSE DES DONNÉES

Notre problématique porte sur la question controversée du mariage gai dans l'espace public, sa répercussion dans le débat public et la fonction des priorités des médias. Ces notions contextuelles nous guideront afin de déterminer l'impact possible qu'un tel événement a pu avoir sur le traitement journalistique, tant d'un quotidien réputé élitiste, progressiste et de gauche (*Le Devoir*), que d'un quotidien reconnu comme une publication adressée au grand public et d'un quotidien de tendance libérale (*La Presse*). Nous nous demandons d'ailleurs s'il est possible de déterminer dans quelle mesure la ligne éditoriale peut exercer son action sur le traitement et la sélection de l'information, et quelle répercussion elle peut avoir sur le discours d'opinion des journalistes. Nous nous concentrerons sur l'analyse des facteurs pris en considération dans l'ensemble discursif des deux quotidiens retenus. Ensuite, nous allons essayer de découvrir les aspects caractéristiques présents dans la production et la diffusion de leurs discours journalistiques.

Au cours des chapitres précédents, nous avons considéré les éléments théoriques qui servent d'appui aux données de notre recherche. Dans le cas du présent chapitre, nous nous concentrerons sur l'analyse des données en fonction du cadre initial établi, tout en restant ouvert aux possibles changements. Il sied de mentionner que les sujets s'entrecroisent au niveau de l'analyse thématique, et qu'il faut rester vigilant pour les circonscrire le mieux possible. Ainsi, une fois effectuée l'analyse quantitative, nous aurons recours à l'analyse qualitative pour favoriser la compréhension du sens profond des messages journalistiques à décortiquer. Le processus d'analyse des données comprendra, d'une part, l'étude des conditions de production du discours d'opinion et, d'autre part, la distribution thématique des articles journalistiques. Le résultat de cette opération nous conduira finalement à l'interprétation des résultats et à la conclusion de ce mémoire.

#### 4.1 L'impact du flot informatif sur le mariage gai dans la couverture de presse

Nous sommes donc en présence d'une pléthore d'écrits, en particulier à certaines périodes conjoncturelles de l'agenda politique. Ainsi, sur une période d'à peine deux ans, soit de juin 2003 à juin 2005, ces journaux ont produit un total de 864 articles, 375 publiés dans *Le Devoir* et 489 dans *La Presse*. Nous en avons retenu 265 pour notre analyse. Cela a généré un total de quelque 2883 unités d'information. Il nous est permis d'en inférer que *La Presse*<sup>40</sup> a fait preuve d'un intérêt plus élevé sur le sujet au point de vue quantitatif que *Le Devoir*. Il sera certes intéressant de comparer ultérieurement ces données d'un point de vue qualitatif, afin de mieux évaluer les résultats obtenus.

##### Distribution chronologique

Périodes	Unités	Fréquence	Partialité	Orientation	Poids/Tendance
Période I	1388	48,1 %	64,4 %	2,9 %+	2,3 %+
Période II	206	7,1 %	50 %	6,3 %+	0,7 %+
Période III	494	17,1 %	63,2 %	16,6 %+	4,7 %+
Période IV	788	27,3 %	55,1 %	13,7 %+	6,2 %+
Indices	2883	100	60,5%	8,4 %+	13,8 %+

En ce qui a trait au développement graduel du processus concernant le mariage gai, nous avons remarqué que l'orientation majoritairement favorable des écrits connaît une montée progressive qui débute en juin 2003, trouve son apogée au cours de la période allant de juin à

---

<sup>40</sup>*La Presse* présente 1552 unités d'information équivalant à une fréquence de 53,8 %, comparativement aux 1331 unités du *Devoir*, égaux à une fréquence de 46,2 %.

décembre 2004, pour décliner avec l'adoption du projet de loi lors de la dernière période. Une telle distribution chronologique nous permet de considérer, d'une part, l'impact du flux informatif et, d'autre part, l'effet de continuité et de persistance spatio-temporel consacré à ce sujet.

Au cours de la première période (juin à décembre 2003), nous assistons à la publication d'un grand nombre d'articles comparativement aux autres périodes, en l'occurrence, 1388 unités, qui équivalent à une fréquence de 48,1 % et une partialité de 64,4 %. Ce phénomène nous porte à croire que la presse, dès le début de la polémique, a manifesté un grand intérêt pour couvrir cet événement. Néanmoins, nous observons qu'en dépit de cet engouement, le niveau d'orientation est le plus bas comparativement aux autres périodes : 2,9 %+. Cela permet d'en déduire une adhésion initiale plutôt faible.

En accord avec leurs critères de sélection, ces quotidiens ont mis l'accent sur un ensemble de facteurs qui vont déterminer la valeur journalistique de cet événement : son intérêt pancanadien, son caractère controversé ainsi que la provenance et la notoriété des acteurs qui font l'événement. Nous croyons pouvoir affirmer que pendant cette première période, les médias ont mis en œuvre un plan pédagogique (concept du mariage, démystification de l'image des homosexuels) et promotionnel concernant le mariage gai. Nous sommes enclins à penser que cela a été fait dans le but de doter les lecteurs de meilleures connaissances du phénomène, de leur permettre une réflexion mieux structurée et de prendre part au débat démocratique. La deuxième période (janvier 2004 à mai 2004) présente une orientation de 6,3 %+. Malgré le faible nombre d'unités informatives, soit 206, elle constitue, en quelque sorte, une période de démarrage de la nouvelle auprès de l'opinion publique.

Le point culminant avec une orientation positive de 16,6 %+ se voit atteint pendant la troisième période (juin 2004 à décembre 2004). L'ensemble des faits conjoncturels d'importance, comme le feu vert de la Cour suprême et la présentation du projet de loi, semblent avoir été composé des éléments essentiels qui ont positivement influencé l'interprétation des sources de l'information. Enfin, la dernière période (janvier 2005 à juin 2005) représente sans conteste le moment d'aboutissement de la tendance observée précédemment. Même avec une légère chute de son orientation à 13,7 %+, elle demeure

favorable. Grâce à l'indice du poids – tendance de 6.2%+, nous pouvons affirmer que la valeur rémanente globale de cette couverture journalistique a été positive au point de vue de l'opinion publique.

Les éléments représentatifs qu'il sied de considérer par rapport au flot informatif de cette controverse sont : l'abondance des articles publiés, la continuité, la diversification et la crédibilité des intervenants. Par ailleurs, le nombre considérable de journalistes et de collaborateurs spéciaux qui se sont attaqués à la couverture de ce sujet à différentes périodes constituent des éléments nous permettant de vérifier l'importance qu'ils ont accordée à cette polémique. Compte tenu des attributs de la nouvelle : son caractère d'actualité, sa nature polémique et le soutien politique accordé, il n'est guère surprenant que la couverture de cette nouvelle se soit étendue aux diverses rubriques de l'actualité médiatique.

Ainsi nous avons obtenu les résultats suivants : *Actualités et Nouvelles générales* (1753 unités d'information et une orientation de 9,2 %+), *Éditorial et opinion* (482 unités et une orientation de 5,5 %+), ce nombre important pour ce genre d'articles donne un aperçu significatif de l'orientation des journaux) la section *Politique* (208 unités d'information et une orientation de 12,5 %+). La section *Forum/Lettres*, qui comprend la participation du public, penche toutefois du côté défavorable (avec 193 unités d'information et une orientation de 4,7 %-), c'est du pareil au même pour la section *Religion et Éthique* qui, avec seulement 85 unités, s'oriente défavorablement avec le niveau le plus bas d'orientation : 21,2 %-. Par contre, les sections *Société* (63 unités) et *Économie* (12) obtiennent, quant à elles, les niveaux les plus élevés d'orientation : 33,3 %+ et 75 %+ respectivement.

Par ailleurs, ces quotidiens ont accordé un traitement particulier au mariage gai. *La Presse* a créé un dossier Internet portant sur ce sujet. D'une part, il faut mentionner que ce journal a couvert cette question au-delà de la fin du processus judiciaire, en présentant un dossier quotidien sur les effets de cette victoire dans plusieurs domaines de la vie des gais (août 2005) et l'état actuel de cette reconnaissance<sup>41</sup>, cinq mois après l'acceptation du projet

---

<sup>41</sup> Louise Leduc, « Le Mariage gai demeure une phénomène limité » in *La Presse*, 12 novembre 2005.

de loi. D'autre part, le fait que *La Presse* ait désigné le militant gai M. Laurent McCutcheon<sup>42</sup> comme personnalité de la semaine corrobore nos dires.

En ce qui a trait à la position du *Devoir*, elle s'avère également nettement favorable au mariage gai. Non seulement a-t-il opté en faveur d'un traitement journalistique favorable et en profondeur face à ce sujet, mais il lui a consacré un nombre important d'articles pendant un laps de temps prolongé ; il a même publié un livre<sup>43</sup> compilant des opinions tous azimuts sur le sujet et visant un plus large traitement de la question. Un autre élément à souligner est le parti pris publiquement favorable de Josée Boileau, éditorialiste du *Devoir*, lors de son intervention dans la journée de lutte contre l'homophobie organisée par M. Laurent McCutcheon. Dans la même ligne de pensée, le fait que les deux journaux aient accordé une place importante aux propos de cet intervenant (avec une orientation favorable de 51,6 %+), immédiatement à la suite d'acteurs politiques d'envergure comme Paul Martin et Martin Cauchon, est révélateur à cet égard.

#### 4.1.1 L'appel à la participation du public

En plus de l'abondance d'articles signés par l'équipe de rédaction des journaux, ces deux publications ont favorisé également la libre expression au sein de la société civile. Comme nous venons de le mentionner, *Le Devoir* a favorisé l'inclusion d'opinions diverses et il a même publié une compilation de textes entourant ce débat. *La Presse*, quant à elle, a constamment invité les gens à s'exprimer sur ce sujet. Ainsi, la participation des lecteurs<sup>44</sup> illustre bien l'accessibilité des journaux à la confrontation de différents points de vue sur une question litigieuse. Cette participation du public se voit pourtant déterminée en fonction des priorités des journaux. Les journaux ont privilégié les opinions du public concernant l'aspect juridique (48 unités d'information et une fréquence de 1,7 %), sociologique (29 unités et une

---

<sup>42</sup> Laurent McCutcheon (président des organismes pro défense des minorités sexuelles comme La Fondation Émergence, Gai Écoute et principal promoteur de la Journée Internationale contre l'homophobie) se range en troisième position, tout de suite après Martin Cauchon et Paul Martin. Pour la citation de ses propos, on enregistre une fréquence de 1,6 % et une partialité de 7,61 %.

<sup>43</sup> Guy Ménard, « Mariage homosexuel », Les termes du débat, Éditions Liber, Montréal, 2003.

<sup>44</sup> La participation des gens ayant écrit sur le sujet, du point de vue quantitatif, a été de 157 unités d'information. Ce qui équivaut à une fréquence de visibilité dans les journaux de 5,4 % et à une orientation favorable de 23,6 %+.

fréquence de 1 %), religieux (28 unités et une fréquence de 1 %) et la dimension de l'homosexualité en général (21 unités et une fréquence de 0,7 %). La prédominance des textes issus majoritairement de la plume des journalistes explique la faible participation du public.

Un indicateur significatif à souligner est la publication stratégique des *\*sondages*<sup>45</sup> ainsi que l'interprétation journalistique de ceux-ci, juste avant des événements déterminants pour l'avenir du projet de loi. Nous en parlerons davantage dans l'analyse thématique.

#### **4.1.2 Retour aux origines de la controverse**

Il est important de revenir au moment où les homosexuels ont entamé leurs démarches judiciaires pour obtenir la légalisation de leur mariage dans les différentes provinces canadiennes, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait décidé de prendre sur soi la responsabilité de ce dossier au nom du principe d'égalité sociale. Forte de cet appui, la nouvelle a été reconnue d'intérêt public, et les médias se sont empressés de la répandre. Son caractère controversé et les efforts des opposants pour la discréditer ont paradoxalement contribué à accroître l'intérêt qu'on lui a porté. Nous pouvons avancer que, faute de soutien médiatique, semblable revendication serait certainement passée inaperçue auprès de l'opinion publique.

En considérant la complexité indéniable du processus journalistique et des relations publiques, nous ne pouvons réduire ce débat aux seuls liens possibles d'influence de cause à effet entre les instances du pouvoir, les médias, leurs discours et la perception des citoyens. En effet, le lien existant entre les différents genres d'agendas peut varier en fonction de leurs interactions et de leurs intérêts.

---

<sup>45</sup> \* Le sondage d'opinion est utilisé par les pouvoirs publics et par les médias comme une synthèse des idées qu'une population peut avoir sur diverses questions. Cet instrument leur permet d'estimer l'accueil qu'une mesure pourra recevoir et adapter leur plan de communication en conséquence. D'après Pierre Bourdieu dans *L'Opinion publique n'existe pas* (1973) et Patrick Champagne dans *Faire L'Opinion* (1990), c'est également le type de sondage le plus contesté dans son utilité, sa représentativité et sa construction idéologique restrictive de l'opinion publique.

D'après notre analyse, nous notons un intérêt marqué des journaux analysés sur ce sujet. D'un point de vue quantitatif<sup>46</sup>, nous sommes en présence d'une abondante couverture, à la fois en termes de temps et d'espace qui se laisse observer en dépit de moments où la nouvelle semble presque disparaître du panorama médiatique avant d'y revenir ensuite en force et avec de nouveaux arguments, qu'ils soient favorables ou non. Peu importe, ce qui compte ici, c'est la rémanence du phénomène et les ajustements médiatiques, afin de maintenir l'intérêt du public, une fois passée l'effervescence initiale.

Nous pouvons observer à première vue que l'orientation générale de la couverture des deux quotidiens sur ce sujet a été largement avantageuse, avec un indice de 34,4 %+. Cela nous permet d'avancer que ce traitement journalistique favorable a laissé une rémanence positive dans l'opinion publique. Par ailleurs, l'orientation<sup>47</sup> exprimée séparément révèle que *La Presse* a été favorable à 8,8 %+, et *Le Devoir* à 7,9 %+. Ces deux journaux ont présenté un indice de partialité de 60,5 % (sur une moyenne de 40 %). Cela signifie un taux élevé de leur intérêt pour cette question. Pouvons-nous dès lors conjecturer qu'en plus de la quantité d'articles sur ce sujet, la qualité du traitement de l'information fait également partie d'une dynamique de publicisation visant la promotion du mariage homosexuel auprès du grand public ? Nous essaierons de répondre ultérieurement à cette question.

#### 4.1.3 Le traitement de l'information et la participation des intervenants

Au-delà de la revendication d'une reconnaissance sociale de la part d'un groupe minoritaire, la nouvelle sur le mariage gai a capté l'intérêt du lectorat grâce aux caractéristiques inhérentes à sa nature et au traitement que la presse a fait de l'information. Cette controverse a affecté bon nombre de valeurs symboliques traditionnelles de la société : le mariage comme institution fondamentale, la prétendue suprématie de l'hétérosexualité, la singularité procréatrice de la famille, la position quasi-immuable des confessions religieuses et la

---

<sup>46</sup> L'analyse quantitative fournit quelques 2 883 unités d'information réparties entre les deux journaux, *La Presse* avec une fréquence de 53,8 % et *Le Devoir* avec 46,2 % sur une période de deux ans.

<sup>47</sup> L'orientation mise en évidence par ces périodiques repose sur un indice moyen de 5 %- et de 5 %+.

perception sociale des homosexuels au cours des années. Le fait que cette revendication a été soutenue et défendue par le pouvoir politique peut fournir des indices significatifs sur l'accès privilégié des sources officielles aux médias, de même que sur la manière avec laquelle ces derniers ont présenté ces messages à titre d'intérêt public.

Il ressort de notre analyse de données concernant l'engagement des politiciens en tant qu'acteurs principaux de l'événement est la plus forte, comparativement aux autres sources. Elle présente donc une orientation favorable de 4,1%+. Dans le même ordre d'idée, il est important de souligner la participation d'autres intervenants officiels<sup>48</sup> comme les conseillers politiques, les consultants en communication et les porte-parole.

Nous avons aussi établi des catégories, afin de démontrer la place importante que les journalistes ont donnée à la question du mariage homosexuel. Ainsi, sur un total de 2883 unités d'information, 1001 proviennent des journalistes de *La Presse* et 437 de ceux du *Devoir*. Le reste des unités est produit par des collaborateurs externes, des agences de presse et le public<sup>49</sup>. Voilà donc le discours journalistique prédominant provenant de *La Presse*. Quant aux collaborateurs spéciaux, il est important de souligner que l'indice d'orientation de leur tendance s'avère curieusement des plus négatifs, avec 10,4%-, fait à souligner surtout lorsqu'on réalise que ces journalistes écrivent également pour des médias anglophones comme le *Globe & Mail*.

L'analyse étoffée des données nous incite à croire que les sources officielles autant que les journalistes ont joué un rôle déterminant dans le traitement de l'information. Nous pouvons également supposer que cet ensemble de faits a été décisif au point de vue de l'offre et de la demande d'information. Il semble évident que les journalistes ont facilement obtenu leurs informations, mais en revanche, cela a sans doute nui à la diversification des arguments

---

<sup>48</sup> Dans cet ordre d'idée, les consultants en communication présentent une fréquence d'apparition de 0,8 %, une partialité de 36,4 % et une orientation de 18,2 %+. Pour les conseillers politiques, on remarque une fréquence de 0,3 %, une partialité de 80 % et une orientation de 20 %+.

<sup>49</sup> La présence des journalistes de l'agence Presse canadienne présente 386 unités d'information équivalent à une fréquence de 13,4 % ainsi qu'un indice de partialité de 52,8% et une orientation de 19,7 %+. Dans le cas de ceux affiliés à l'agence Reuters, on note 238 unités informatives, une fréquence de 8,3 %, une partialité de 56,7 % et une orientation de 18,9 %+. Quant aux collaborateurs +spéciaux, on obtient 192 unités, avec une fréquence de 6,7 %, une partialité de 70,8 % et une orientation de 10,4 %-.

provenant d'autres sources. En dépit du souci démocratique des quotidiens pour inclure une ample gamme d'opinions provenant des différents acteurs, la présence d'un autre type d'intervenants<sup>50</sup> a été plus faible comparativement à celle des sources officielles.

#### 4.1.4 Sources de l'information

En scrutant davantage les sources d'information, nous avons découvert que leur relation avec les médias se révèle notable, compte tenu de la renommée et de la crédibilité de leurs positions en tant qu'acteurs d'autorité et compte tenu de la présumée légitimité de leurs discours. Dans le cas qui nous intéresse, on se sert des sources autorisées dans le but de consolider l'image du mariage gai et d'appuyer simultanément tant la réputation des journalistes que la crédibilité du journal concerné en tant que source informative.

Le contenu des médias dépend aussi des acteurs qui font l'événement. À travers une série de tractations, ils alimentent et entretiennent les besoins des journalistes qui, en même temps, répondent réciproquement aux exigences des sources officielles et ainsi de suite. En tenant compte de ces négociations entre les médias et les sources officielles, nous sommes parvenus à comprendre que ce rapport d'influence et de dépendance mutuelle vise à persuader le public que le mariage homosexuel constitue un élément d'évolution sociale.

D'après Jean Charron : « la capacité de marchandage et d'influence des journalistes est fonction, entre autres choses, de la quantité et de la qualité de la publicité qu'ils peuvent offrir.<sup>51</sup> » Afin d'étayer cette assertion, nous considérons que l'opinion publique sur le mariage gai et son importance sociale se trouvent directement associées à l'abondante couverture de presse ainsi qu'à sa valeur en termes de qualité du traitement journalistique.

---

<sup>50</sup> Avec 98 unités informatives, les intervenants civils ont eu une fréquence de 3,4 %, une partialité de 90,8 % et une orientation de 0,7 %+. Si le nombre d'unités informatives et la fréquence pour les sources religieuses sont identiques à celles des intervenants civils, nous enregistrons une partialité de 76,5 % et une orientation penchant négativement de 1,1 %-.

<sup>51</sup> Jean Charron, « Les Médias font-ils l'opinion ? » in *La Communication, état des savoirs*, Montréal, Éditions Sciences Humaines, 2003.

Nous revenons derechef au bien-fondé de la théorie de l'agenda-setting, où les médias, en communion avec les décideurs politiques, déterminent l'importance des événements de l'actualité.

#### 4.1.5 Les genres journalistiques

Les journaux ont offert au public une ample diffusion de données présentées selon les divers genres journalistiques. Ainsi, nous avons répertorié dans notre corpus la présence prédominante des nouvelles (fréquence de 61,4% et une orientation de 8,4 %+). Quant aux chroniques, elles ont révélé une présence de 11,6 %, avec une orientation favorable de 12,2 %+ . Concernant les lettres, elles ont eu une présence de 10,1%, et un penchant exprimé de 3,1%+. Pour leur part, les éditoriaux affichent une visibilité de 11,3% et une orientation hautement favorable de 18,7 % + (sur une moyenne de 8,4 %+). Les analyses critiques ont eu une visibilité de 10,1%, et à notre grande surprise, une tendance plutôt négative de 11 %- . Toutefois, leur fréquence d'apparition s'avère nettement inférieure à celle des éditoriaux : 159 unités d'information contre 326.

Si le flux de l'information n'a cessé de croître progressivement, sa diffusion a été irrégulière. Les médias n'abordent pas cette question à tous les jours. Dans ce sens, en évoquant Castells (1998) et sa notion de la temporalité de l'information, nous pouvons affirmer que la séquence des événements représentatifs portant sur le mariage gai perd son rythme temporel caractéristique et se trouve uniquement justifiée en vertu de son contexte d'action inscrit dans une actualité immédiate renouvelable. Ainsi, l'accroissement de cette production informative apparaît en lien très étroit avec les différents événements gravitant autour de la nouvelle, que ce soient les procédures politico-juridiques, les déclarations des acteurs concernés et les faits médiatiques délibérément préfabriqués, comme les conférences de presse.

Compte tenu de la dynamique opérationnelle des médias, la production de ce phénomène se situe dans une coterporalité énonciative qui répond au critère du moment présent, d'actualité. D'après Patrick Charaudeau, cette représentation de « l'ici et maintenant » guide les choix thématiques des faits qui peuvent être considérés d'intérêt général. Ainsi, malgré le caractère éphémère qui caractérise les nouvelles, nous présumons que le maintien du flot

informatif à travers le temps s'est maintenu dans l'actualité grâce à une répétition fréquente et systématique effectuée par les médias dans le but d'attirer et de maintenir l'attention du public sur ce sujet, même une fois passée l'excitation initiale. L'apparition de nouveaux éléments a permis de conserver une certaine fraîcheur à cette question dans le cadre de l'actualité immédiate. La couverture médiatique du processus judiciaire et du débat public pendant si longtemps finit par atteindre son seuil maximal de satisfaction de la demande d'information, et ce, à un degré tel que les éditorialistes vont exiger des autorités de s'attaquer à d'autres problèmes. S'agit-il, en effet, d'une saturation informative sur cette polémique ou plutôt de tentatives de pression auprès des instances concernées pour les inciter à passer à l'action, ou encore d'une conjugaison de ces éléments ?

À ce stade, les éditorialistes des deux journaux s'entendent pour demander au gouvernement de clore la question du mariage gai en invoquant le cheminement parcouru de la question au sein de l'opinion publique. Ils se permettent, en même temps, de faire des prédictions à propos de l'adoption du projet de loi, et même de donner aux politiciens des indications à suivre. Ainsi, le 10 décembre 2004, date à laquelle la Cour suprême donne son aval aux unions homosexuelles, Vincent Marissal, du journal *La Presse*, les invitera à passer à autre chose :

De toute évidence, les mentalités ont beaucoup changé et le mariage gai entre lentement mais sûrement dans les mœurs des Canadiens. [...] On peut essayer d'y voir une victoire politique pour les uns, un échec pour les autres, ce que les neuf juges ont dit, unanimement, c'est que l'on a fait le tour de la question et qu'il est temps de passer à autre chose.

Lors de la présentation du projet de loi, le 2 février 2005, Josée Boileau, éditorialiste au *Devoir*, abondera dans ce même sens, en écrivant :

Enfin, le projet de loi sur le mariage des conjoints de même sexe a été déposé ! Il y a donc de l'espoir : plus que quelques mois et les députés passeront au vote sur un sujet qui, n'eût été du manque de courage politique du premier ministre Paul Martin, pourrait être déjà réglé [...] Bref, avec moins d'état d'âme et plus de leadership, on pourrait arrêter de faire d'un événement heureux le drame de la politique canadienne. Et cela permettrait enfin de s'attarder à des éléments autrement plus cruciaux pour l'avenir de notre pays.

Les équipes éditoriales de ces journaux ont effectué une couverture médiatique de la controverse à intervalles irréguliers et au rythme des événements clés de l'agenda politique. Cela a permis au public de suivre presque en temps réel la tournure du processus juridico-politique et de débattre sur ce sujet. À la suite de Judith Lazar<sup>52</sup>, nous avançons que les médias, en inscrivant la nouvelle du mariage gai dans leur ordre de priorités avec ponctualité et pendant longtemps, ont possiblement contribué à orienter l'opinion publique et la tournure des événements dans le sens délibéré des sources officielles concernées.

En analysant les politiques éditoriales de nos journaux, nous avons réalisé qu'ils s'érigent en tant que témoins et coacteurs privilégiés des changements sociaux. La multiplicité des aspects et des thématiques au sein des quotidiens a pu aussi jouer un rôle déterminant quant à la permanence du mariage gai dans le palmarès des priorités médiatiques, compte tenu du contexte mouvementé et compétitif des nouvelles.

#### **4.1.6 La distribution thématique**

Nous aborderons les prises de position des journalistes par le truchement des différentes thématiques. Celles qui ont été le plus abordées en nombre et qui ont obtenu une orientation favorable appartiennent aux domaines du juridique, de la politique, de la dimension sociologique et à celle qui aborde la condition homosexuelle. Cela n'est pas surprenant, si l'on sait que ces sphères sont les sources principales qui fournissent des primeurs aux médias sur cette question. Un cas particulier est celui du domaine politique, car malgré le nombre élevé d'unités d'information, l'orientation obtenue est défavorable. Certes, la faible prestation des acteurs politiques devant cette question ainsi que l'étendue du processus ont été des facteurs agissant sur la perception négative des journalistes.

---

<sup>52</sup> Dans son ouvrage intitulé *L'opinion publique*, elle écrit : « Ce sont les médias qui décident de l'importance des événements, puisqu'ils sont les bâtisseurs de la réalité politique et sociale. », Éditions Dalloz – Sirey, 1995.

Thématique	Unités	Fréquence	Partialité	Orientation	Tendance
Juridique	1086	37,7 %	53,7 %	18 %+	11,2 %+
Politique	619	21,5 %	62,5 %	1,5 %-	0,5 %-
Sociologique	316	11 %	54,1 %	14,9 %+	2,7 %+
Religion	301	10,4 %	72,1 %	11,6 %-	2 %-
Homosexualité	245	8,5 %	77,1 %	36,3 %+	5,1 %+
Tradition	140	4,9 %	80 %	44,3 %-	3,6 %-
Nature	46	1,6 %	100 %	13 %-	0,3 %-
Économie	21	0,7 %	90,5 %	90,5 %+	1,1 %+
Total	2883				
Indices		100	60,5 %	8,4 %+	13,8 %+

Par ailleurs, nous observons un faible nombre d'unités d'information traitant de la symbolique traditionnelle. Ces aspects penchent sans surprise du côté défavorable. Le moindre nombre d'unités associées aux valeurs conventionnelles dans l'ensemble de la couverture de presse nous fait nous poser des questions quant aux thèmes que les médias ont considérés comme prioritaires dans leur diffusion. Cela nous fait revenir au concept d'agenda : « Les médias ne nous disent pas quoi penser, mais simplement à quoi penser. » Nous y reviendrons de manière détaillée dans l'analyse respective de chaque thématique.

#### **4.1.7 La politique éditoriale de *La Presse* et du *Devoir***

L'éditorial est un article d'opinion où l'on prend position sur un fait d'actualité, ce qui engage la responsabilité morale du journal. Les editoriaux ont globalement versé beaucoup d'encre sur le sujet et ont promu ouvertement le mariage gai. Josée Boileau signalait ce texte dans *Le Devoir* du 12 juin 2003 :

La reconnaissance du mariage homosexuel est donc écrite dans le ciel de la *realpolitik* canadienne, d'autant que l'opinion publique est plutôt favorable au concept, comme le montrent de récents sondages. [...] l'heure est au leadership qui permettra, enfin, de dépasser le clivage entre la morale et le droit. [...] Le jugement ontarien est donc juste quand il souligne que les couples homosexuels ont aussi le droit de s'inscrire publiquement dans la durée. C'est là un gain, non seulement pour eux mais pour la société. Et il mérite d'être défendu.

À ses yeux, le mariage a évolué comme institution sociale. Elle invite les autorités à faire en sorte qu'il soit possible, en vertu du principe d'égalité citoyenne, que les gais puissent convoler en justes noces. Son texte, comme celui d'André Pratte, paru dans *La Presse* du 20 septembre 2003, reflète bien la ligne éditoriale de fond des journaux choisis dans le cadre de notre recherche.

Tous admettent aujourd'hui que la ségrégation était en fait une forme de discrimination. Le même raisonnement s'applique aux unions gaies : si on leur refuse la reconnaissance sociale et la charge symbolique associées au terme « mariage », on ne peut prétendre les traiter sur le même pied que les unions hétérosexuelles. [...] Selon nous, la conclusion suivant laquelle les unions homosexuelles ont droit à l'institution du mariage est inévitable. La position contraire, même si elle est défendue par un grand nombre de gens avec sincérité et sans une once d'homophobie, mène automatiquement à une politique discriminatoire.

D'après ce journaliste, le malaise d'une partie de l'opinion publique découle de la nature polémique de la nouvelle, qui se répercute sur la symbolique sociale. Il soutient également que le fait de priver les gais de ce droit constitue une forme de ségrégation. D'une certaine manière, le public n'a alors plus d'autre choix que d'adopter son point de vue, sous peine d'être jugé comme ségrégationniste.

Les éditoriaux ont bénéficié d'une position bien en vue dans notre corpus, tout de suite après les nouvelles, en présentant une fréquence d'apparition de 326 unités informatives équivalant à une orientation favorable de 18,7 %+. Cette position, des plus intéressantes, confirme que les éditorialistes ont joué un rôle déterminant dans la diffusion de ce débat social. Nous remarquons aussi que ces articles ont suivi de très près la valse des événements imposés par l'agenda politique. À première vue, nous pouvons également affirmer que les éditoriaux des deux journaux semblent s'accorder sur plusieurs points : la défense des droits des minorités, les critiques des procédures judiciaires et du retard de l'acceptation du projet de loi, les

critiques de la façon d'agir des gouvernants et de leur manque de leadership, les critiques à l'encontre des antagonistes et des confessions religieuses, l'appel à l'opinion publique, afin de faire pression sur les chefs politiques et, finalement, la nécessité de passer à autre chose. Les journaux en ont abondamment parlé : l'examen des thématiques vient corroborer notre assertion.

#### 4.1.8 La pédagogie des médias

L'effet de rémanence du discours journalistique concernant le mariage gai nous permet de voir le travail de « vulgarisation pédagogique » accompli par les médias auprès du grand public, exercice ayant pour objectif de diffuser la nouvelle de manière abondante, favorable et répétitive, et de faire comprendre l'importance de cet événement en termes de facteur de changement social. Le tout, dans un contexte concurrentiel, accéléré et sélectif des nouvelles au sein des organisations de presse. Ainsi, en tenant compte de ces facteurs, nous présumons que la couverture du mariage gai dans l'espace public a permis de mettre en évidence la fonction et le pouvoir d'influence des journalistes comme leaders d'opinion dans le processus de transformation sociale. Regardons cela de plus près, pour mieux comprendre. Dans une chronique parue dans l'édition du *Devoir* du 16 juin 2003, Jean-Claude Leclerc signe un texte qui fait référence aux incidences du travail informatif sur l'opinion du public.

Sur le fond de la question, il serait surprenant que la Cour suprême ne réproue pas elle aussi cette discrimination, qui fait des victimes depuis des siècles. [...] un délai de réflexion peut permettre d'attaquer le problème à sa racine, qui n'est pas juridique mais culturel. [...] Il est certes possible d'y apporter des changements. Mais c'est à grand risque que certains virages sont imposés, surtout quand peu d'efforts sont faits en matière d'information et de persuasion auprès du grand public[...] Les communautés homosexuelles ont raison de réclamer, outre le respect de la différence, le droit à l'égalité. Mais le changement qu'elles recherchent ne peut survenir qu'au prix d'une mutation sociale et culturelle profondes.

Ce qui ressort clairement de ses propos, c'est que les journalistes cherchent à susciter la réflexion dans l'ensemble de la population et cherchent aussi à influencer le bien-fondé de telle ou telle réalité. Mais ils nous semblent aller plus loin, en transformant leur argumentation en plaidoyer passionné en faveur du mariage gai comme facteur de

changement social. Pour sa part, Josée Boileau affirme, dans *Le Devoir* du 25 août 2004, qu'au terme de toutes les démarches juridiques ayant précédé l'acceptation du projet de loi, c'est aux journalistes qu'incombe la tâche d'expliquer les raisons de la nomination des juges, puisque les autorités ne l'ont pas fait. Semblables propos laissent sous-entendre que les sources officielles et les journalistes se livrent, d'une certaine manière, une bataille afin de mener la valse :

Paul Martin aurait voulu couler le processus naissant d'instiller plus de transparence dans le choix des juges à la Cour suprême qu'il n'aurait pas procédé autrement. [...] À quoi bon, dès lors, la tenue de ces audiences publiques et le rapport qui en découlera ? Peut-être à faire œuvre pédagogique : expliquer aux gens comment on pige dans une très courte liste de candidats potentiels et rappeler des jugements marquants de Mmes Charon et Abbella. De l'inutile quoi : les journalistes le font déjà.

Voilà, esquissée à grands traits, l'analyse du traitement médiatique des journaux retenue aux fins de notre étude. Nous allons la poursuivre en l'approfondissant, grâce à la répartition des thématiques exposées antérieurement, afin de mettre en lumière les principaux éléments qui transparaissent des opinions des journalistes du *Devoir* et de *La Presse*.

#### **4.2 Analyse thématique**

Notre analyse du contenu thématique prend en compte autant l'étude quantitative que l'étude qualitative des variables concernant l'émetteur, le message, son contexte, le moment de son énonciation et le traitement de l'information. À partir de cela, nous essaierons de mieux comprendre la complexité du discours et d'en dégager les principaux traits. Ensuite, nous choisirons des extraits du discours, afin d'illustrer les différents messages véhiculés par les opinions des journalistes. En suivant les lignes conductrices de la théorie des priorités des médias et en tenant compte du contexte de production des messages, nous porterons une attention particulière à la relation entre les journalistes et leurs sources discursives. Compte tenu de la nature polémique du mariage gai et de ses répercussions sur la symbolique sociale traditionnelle, liée au caractère revendicateur des droits des minorités, nous estimons qu'un des principaux facteurs ayant contribué à l'ampleur de ce débat réside dans l'importance accordée à la nouvelle en tant que source de controverse et de changement social. Cela nous

incite à penser que le discours journalistique sur le mariage gai a surtout servi à le promouvoir afin d'en prôner les avantages pour cette institution et pour la société canadienne.

#### 4.2.1 Thématique juridique

C'est le nœud gordien dans le déroulement des débats. En effet, le mariage est une institution reconnue en matière civile par l'appareil étatique. En se servant du pouvoir législatif et de la Constitution, le gouvernement a exercé une influence déterminante sur l'évolution du projet de loi et son aboutissement.

Quantitativement parlant, nous remarquons que le plus grand nombre d'unités d'information traite de cet aspect : 1086, ce qui équivaut à une fréquence d'apparition de 37,7 % et qui amène à penser que la presse écrite a porté un intérêt tout particulier à ce volet de la question. Les indices de partialité et d'orientation, faits révélateurs, sont respectivement de 53,7 % et de 18 %+, comparativement à d'autres thématiques où se décèlent une orientation favorable plus élevée et un moins grand nombre d'unités informatives, comme dans le cas de la condition homosexuelle et de l'économie. Cela nous rend apte à en déduire qu'en matière juridique, les délibérations ne se laissent pas trancher facilement. Nous constatons, de façon paradoxale, que l'indice de poids tendance est le plus fort de toutes les catégories : 11,2+. Encore là, nous voyons bien que les journaux ont manifestement privilégié le traitement de cette thématique face aux autres dans la couverture totale de presse. Cet ensemble de données nous porte à conjecturer sur les liens entre les quotidiens et les sources officielles, et par conséquent, sur les tendances idéologiques présumées de ces médias. Nous y reviendrons ultérieurement.

Si ces deux journaux ont presque consacré le même nombre d'unités d'information au volet juridique (546 dans *La Presse* et 540 dans *Le Devoir*), nous voyons pourtant des différences se dessiner au niveau de leur orientation. Tandis que *La Presse* montre une orientation de 22,3 %+, *Le Devoir*, à notre grande surprise, fait voir une orientation inférieure de 13,5 %+. Nous pouvons donc en inférer que le premier s'est appliqué à traiter ce sujet avec plus de vigueur que le second.

Au niveau du type de documents représentatifs qui ont traité de la thématique juridique, nous nous apercevons que les nouvelles occupent une place prépondérante, avec 707 unités informatives sur un total de 1 086. Cela équivaut à une orientation favorable de 16,7 %+. Par ailleurs, même avec seulement 159 unités informatives, les chroniques présentent le niveau d'orientation le plus élevé de cet ensemble de documents : 27 %.

Les éditoriaux suivent de près, avec 81 unités informatives et une orientation très positive de 24,7 %+. Malgré leur troisième position, ces articles qui reflètent l'orientation générale des médias exercent une influence particulière sur la couverture totale de la presse. Quant à la participation du public en général, les lettres recèlent 90 unités informatives et une orientation de 17,8 %+. En dernier lieu, les analyses critiques, provenant pour la plupart de sources externes aux journaux, présentent un nombre plutôt faible de 49 unités et une orientation contraire aux premières de 4,1 %- . Cet ensemble de données nous offre un aperçu du traitement du discours journalistique sur cette thématique, à l'aide de ses différents genres.

Au niveau de l'analyse chronologique, nous constatons que dès le début du projet de loi, la presse écrite semble s'intéresser spécialement à ce sujet, en lui accordant une place de premier choix, un traitement prioritaire et une pléthore d'articles en tous genres (494 unités d'information et une orientation positive de 14,4 %+ pendant la première période). Au cours de la deuxième période (janvier 2004 à mai 2004), il n'y a pas eu d'accroissement dans la production des textes, même si cette étape correspondait en quelque sorte au décollage du projet de loi. Nous observons au contraire une baisse manifeste du nombre d'articles publiés (94 unités, sur un total de 1086) ainsi que le plus bas niveau d'orientation (6,4 %+), même si elle demeure positive. Pourquoi une telle rupture dans l'intérêt des médias ? La première étape du mariage gai touche aux critères concernant la valeur de l'enjeu, à son importance au niveau social, à son caractère d'actualité et de controverse, et elle porte sur une kyrielle d'actes juridiques, à savoir : les jugements positifs des Cours d'appel de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, l'annonce de l'exécutif de vouloir les respecter, la présentation d'un projet de loi ainsi que le rejet d'une motion de l'Alliance canadienne incompatible avec le mariage gai.

Au cours de cette période, il y a eu une relation nettement étroite entre les sources et les journaux. Nous avançons la thèse que si la deuxième période n'a pas bénéficié du même intérêt médiatique que l'antérieure, c'est dû au fait qu'elle s'avère moins fertile en événements. Celle-ci se révèle pourtant comme une étape de préparation, de réflexion et de maturation du sujet d'étude.

Au cours de la troisième période (juin 2004 à décembre 2004), autant les sources que les médias reprennent l'offensive. Cela se reflètera par une remontée du nombre d'unités informatives sur le sujet : 212, avec une orientation maximale de 30 %+. De tels chiffres montrent une augmentation de leur intérêt, d'autant plus que nous arrivons à une phase décisive face à l'adoption du mariage gai, avec l'assentiment de la Cour suprême, en décembre 2004. La période de l'adoption finale du projet de loi présente, comparativement à l'étape précédente, un nombre supérieur d'unités d'information (286), néanmoins son niveau d'orientation redescend à 18,5 %+. Nous pouvons dire, en termes de rémanence du discours journalistique sur l'aspect juridique, qu'elle se termine de manière satisfaisante.

Pour ce qui a trait à la participation des journalistes des deux médias, les employés de *La Presse* ont à leur actif 326 unités informatives et une orientation de 22,4 %+, tandis que ceux du *Devoir* en ont 165, avec une orientation de 24,2 %+. Des renseignements complémentaires sont liés à l'intervention des journalistes travaillant à l'extérieur des cadres de ces médias<sup>53</sup>.

Au niveau des intervenants politiques majeurs, nous avons découvert que la participation de l'ex-ministre de la Justice, Martin Cauchon, nous met en présence d'une orientation prononcée de 60 %+. Cela est logique car il est le principal instigateur du projet de loi. Avec ses opinions changeantes, son successeur, Irwin Cotler, n'a obtenu que 42,1 %+. Par rapport aux anciens premiers ministres, les résultats sont semblables et démontrent une orientation de 71,4 %+ pour Jean Chrétien et de 76,7% pour Paul Martin. Nous avons constaté, dans notre

---

<sup>53</sup> D'autres journalistes qui ont publié leurs articles à titre de journalistes affiliés aux agences de presse comme la Presse canadienne (13,5 %+), Reuters (28,3 %+), l'Agence France Presse (18,2 %+), les articles sans mention d'auteur ne comportant que la seule mention du nom de l'agence de presse (11,1 %+) ainsi que les collaborateurs spéciaux (6,6 %+).

analyse, que les politiciens s'érigent en représentants de l'opinion publique, et que certains journalistes ont privilégié davantage leur participation en tant que sources légitimées, surtout lorsqu'ils s'expriment de manière personnelle et émotive afin de toucher le lectorat. Il n'est donc pas fortuit que les expressions de ces acteurs aient été évoquées avec un soin particulier et publiées à des moments stratégiques. Voici un extrait du *Devoir* (janvier 2005) nous le démontrant :

Le ministre fédéral de la Justice Irwin Cotler sait très bien à quel point le mariage gai peut être cause de division car il en a lui-même fait l'expérience sous son propre toit. M. Cotler a affirmé que les divergences au sein de sa famille témoignent bien des différences de points de vue sur la question.

En fait foi également cette lettre ouverte de l'ancien ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon (décembre 2004), parue dans les deux journaux :

J'ai toujours pensé que les principes de la Charte ne devaient pas exister que sur papier. Je crois que plus le mariage sera généreux et inclusif, plus il sera le reflet de la société actuelle et retrouvera ainsi la place qui lui revient comme institution fondamentale...

Il est important d'observer les aspects représentatifs récurrents associés au processus juridique et qui ont obtenu le plus grand nombre d'unités informatives dans la couverture totale de la presse. Le processus juridique présente 506 unités et une faible orientation de 21,1 %+. En revanche, l'aspect associé à la Charte canadienne a une orientation supérieure de 55,3 %+, avec seulement 161 unités, nous montrant derechef avec quelle force la presse a traité ce sujet comme élément essentiel du processus. Dans cet ordre de priorités, d'autres aspects comme l'union civile, avec une orientation de 28,3 %+, et la clause dérogatoire, avec une orientation de 3,3 %+, ont aussi occupé l'intérêt des journalistes.

Nous avons donc conclu que le principe d'égalité enchâssé dans la Constitution canadienne est l'élément qui revient le plus fréquemment dans le discours officiel repris par les journalistes et sur lequel reposent les assises du projet législatif. Certes, c'est grâce à la Charte des droits et libertés que les gais et les lesbiennes ont réalisé de nombreux gains sur le plan juridique, notamment le fait d'inclure l'orientation sexuelle dans la catégorie portant sur la discrimination.

Ce même principe d'égalité a servi de bouclier au gouvernement contre les arguments de l'opposition et lui a permis de s'assurer à l'avance qu'une loi de compétence fédérale ne pourrait se voir contestée devant les tribunaux par les provinces et par les adversaires du projet. Voilà ce dont témoignent les déclarations stratégiques des ministres Irwin Cotler et de Paul Martin :

Voter en faveur de l'égalité ou cautionner la discrimination. [...] La Charte dit que tous les Canadiens doivent être traités également et je ne pense pas qu'on puisse interpréter la Charte autrement », [...] « La Charte des droits, c'est une décision très importante. Dans un pays de minorités comme nous le sommes au Canada, c'est très important de protéger les minorités.

Pour sa part, Jean Chrétien soutient qu'en élargissant la définition du mariage, le gouvernement reconnaît à tous les citoyens le droit à l'égalité en vertu de la Constitution canadienne et affirme que la défense des droits d'une minorité ne saurait être soumise aux désirs de la majorité. Le sénateur Laurier Lapierre abonde dans le même sens (*La Presse*, 20 septembre 2003) en affirmant qu'ouvrir le mariage aux homosexuels fera tomber les barricades, et que les droits de la personne ont toujours progressé en faisant tomber des obstacles vers l'évolution sociale.

Un autre aspect ressortant de la thématique juridique est la possibilité d'une union alternative pour les homosexuels, qui équivaut au mariage, mais sans en avoir le nom et la reconnaissance sociale. Il s'agit de l'union civile, légalisée au Québec depuis 2002. Certains ont envisagé comme option de l'étendre au Canada entier, afin de ne pas modifier le sens du mariage. Semblable formule a été qualifiée de ségrégationniste par plusieurs journalistes. Cela a aussi été la cause d'une confrontation récursive dans l'ensemble du processus juridico-social propre au mariage gai.

L'éditorialiste Josée Boileau, du *Devoir* (12 juin 2003), revendique, au nom de l'égalité, que les couples homosexuels aient le droit d'inscrire publiquement leurs unions dans la durée. Elle affirme très fréquemment dans ses articles qu'il incombe au gouvernement d'agir avec fermeté et célérité, afin de régler le problème entre la morale et le droit, en dépit de l'opposition. Et c'est précisément en raison de la confrontation avec la symbolique sociale que certains journalistes des deux périodiques, comme Boileau, Manon Cornellier,

Vincent Marissal et André Pratte, réitèrent dans leurs discours que le droit reconnu aux gais ne change rien au mariage traditionnel au point de vue de la reconnaissance sociale, et qu'autant cette institution comme la société se retrouveront enrichis plutôt qu'affaiblis. Ce genre de discours constitue en soi un véritable travail de pédagogie médiatique.

Par ailleurs, nous y trouvons aussi des réserves de la part des journalistes à propos du manque de transparence dans le processus d'élection des magistrats, sur leur interprétation subjective et élitiste de la Constitution et finalement, sur la possibilité que les juges soient choisis afin de mettre en œuvre le mandat politique du gouvernement.

Un autre point auquel les journalistes se sont attaqués de manière constante c'est la question des compétences entre les pouvoirs judiciaire et législatif. Le journaliste Jeffrey Simpson, chroniqueur au journal *The Globe & Mail* et collaborateur du *Devoir* (article paru le 14 septembre 2003), parle d'un pouvoir démesuré que la Charte confère aux tribunaux et comment le Parlement devient en quelque sorte inopérant lorsqu'un problème peut être défini comme ressortant à l'un des droits : « Ce sont les tribunaux et non le Parlement qui font les lois en vertu de la Charte des droits et des libertés. »

Dans ce même ordre d'idées, on a aussi abondamment parlé de la possibilité de renversement du droit au mariage homosexuel en utilisant la clause dérogatoire<sup>54</sup>, qui a constitué un compromis clé devant les négociations précédant l'adoption de la Charte. Cette clause a été l'un des recours invoqués par les adversaires et elle était destinée à obtenir du conseil judiciaire un nouvel examen d'une question litigieuse pourtant déjà tranchée favorablement. Jeffrey Simpson tâche d'attribuer le refus de son utilisation de la part des députés au fait que : « La Charte est plus populaire que le Parlement et les juges sont plus populaires que les politiciens. En conséquence, les politiciens sont réticents à entreprendre une guérilla de relations publiques avec les tribunaux qu'ils savent devoir perdre. »

---

<sup>54</sup> L'article 33 de la Constitution canadienne porte sur la clause dérogatoire qui donne au Parlement le dernier mot sur une décision. Il permet aux divers gouvernements du pays de voter des lois qui contreviennent à la Charte et de maintenir ces lois pendant une période de cinq ans.

Pour Norman Spector, chroniqueur politique au *Globe and Mail* cité dans *Le Devoir* du 14 août 2003, bien que la clause nonobstant fasse partie de la Charte canadienne et que celle-ci garantisse les droits des Canadiens, elle ne doit jamais traiter aucun droit comme un absolu, y compris celui de l'égalité : « M. Chrétien veut que les Canadiens et ses députés oublient cette clause parce qu'il veut nous faire croire qu'il n'existe pas d'autre option que de changer la définition du mariage. »

En amont des critiques de la mesure des alliancistes associée à cette possibilité de renversement du projet, Gilles Toupin, journaliste à *La Presse* (16 septembre 2003), célèbre également le régime libéral :

M. Chrétien estime que la motion allianciste ouvre la porte à l'utilisation de la fameuse clause dérogatoire, lorsqu'elle demande d'utiliser toutes les mesures possibles pour préserver au Canada la définition traditionnelle du mariage. [...] Il va de soi que tout bon libéral, dans l'esprit du premier ministre, ne peut permettre l'utilisation de cette clause.

Il est intéressant de noter à quel point les opinions des collaborateurs externes comme Jeffrey Simpson et Norman Spector s'éloignent de la ligne éditorial des quotidiens analysés. Ce qui retient notre attention, c'est le fait que ces déclarations ont été publiées par ces journaux, même si elles ne reflètent pas nécessairement leurs orientations. Cette confrontation des points de vue les plus variés a certes contribué à un débat plutôt démocratique sur le mariage gai. Néanmoins, dans l'ensemble d'articles, les points de vue défavorables occupent un nombre inférieur d'unités d'information (192 unités avec une orientation négative de 10,4 %-) comparativement aux points favorables. Ainsi, *La Presse* a eu 1001 unités, avec une orientation favorable de 11,6 %+, et *Le Devoir* a eu 437 unités, avec une orientation de 19,7 %+). Nous constatons donc comment la proportion élevée du nombre d'unités favorables liée à la qualité du traitement de l'information l'emporte sur les opinions défavorables sur cette question.

De la même manière, nous observons que certains articles des journalistes font parfois mention des résultats des sondages et des arguments privilégiés par les quotidiens anglophones comme la *Gazette*, le *Globe & Mail* et le *Toronto Star*, laissant entrevoir une position apparemment plutôt conservatrice sur cette question, et donc opposée à nos deux

journaux francophones. Nous ne pouvons plus approfondir davantage sur cette question, faute de ne pas avoir pu effectuer une analyse comparative avec une de ces sources.

Par ailleurs, une autre question abordée en profondeur a été celle des compétences du pouvoir fédéral sur le mariage par rapport aux compétences accordées par les jugements des provinces, à qui revient pourtant l'action de célébrer la cérémonie civile. Rappelons que le mouvement pour la légalisation du mariage gai a commencé lorsque les Cours d'appel de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont statué que le silence de la loi sur la possibilité pour les gais de se marier allait à l'encontre des droits et libertés.

Le discours journalistique au sujet du mariage gai a été fréquemment soutenu avec beaucoup de force. Nous avons constaté, qu'en dépit des opinions négatives sur le mariage homosexuel, la plupart des journalistes prédisent favorablement son éventuelle adoption. L'utilisation d'adjectifs évoquant un autre acquis pour les gais et les lesbiennes est aussi manifeste dans les titres qu'à l'intérieur des articles : « Ce sera le mariage et rien d'autre », « Martin est déterminé à reconnaître le mariage gai » et « Le mariage gai, une réalité pour 85 % de la population canadienne », sont autant d'exemples de titres prémonitoires qui devancent même l'approbation des mesures législatives.

En étant très proches du discours des sources officielles et en agissant à titre de publicistes d'une mesure législative promue par le gouvernement en vertu de l'égalité des citoyens, les journalistes ont, d'une certaine manière, contribué à démontrer au public l'importance d'un tel projet. Mais malgré leur enthousiasme et celui des autorités, nous réalisons que le fait de permettre aux gais de s'épouser, dans une société fortement divisée sur ce sujet, n'a pas permis de faire tomber certains obstacles du côté de la symbolique traditionnelle et de provoquer des changements imminents face à l'intégration, à la banalisation et à la reconnaissance souhaitées par les minorités sexuelles. Celles-ci devront plutôt vaincre les résistances sociétales par des efforts graduels posés au quotidien.

#### 4.2.2. Thématique politique

Le fait de vouloir permettre aux homosexuels la reconnaissance du mariage a trouvé un *momentum* idoine lorsque le gouvernement a décidé de ne pas contester les jugements des Cours d'appel de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, pour qui la définition traditionnelle du mariage allait à l'encontre de la Constitution canadienne et discriminait les minorités sexuelles. Le dépôt d'un avant-projet (17 juillet 2003) par Martin Cauchon, ministre fédéral de la Justice, marqua le début d'une bataille d'arguments et de stratégies tant juridiques que politiques.

L'État a joué un rôle décisif dans le processus très médiatisé du mariage gai. La position des sources officielles peut agir sur les journalistes et la qualité du traitement attribué aux nouvelles, au point de les privilégier comme messages d'intérêt public. Cependant, semblable influence complexe s'insère à son tour dans un jeu d'échanges et de négociations avec les journalistes.

Dans cette thématique, nous nous intéresserons à la confection du discours médiatique, tout en prenant en considération ce rapport des tractations où les acteurs politiques ont eu un mot déterminant à dire face à la modification de la définition du mariage. Pour *La Presse* et *Le Devoir*, la performance des acteurs politiques se situe au niveau du débat entre les partis politiques à propos de l'adoption du projet législatif, de l'intervention des principaux acteurs de cette sphère et du mariage gai en tant qu'enjeu électoral.

D'après l'intérêt journalistique, nous observons en premier lieu que le volet politique a bénéficié d'une importance quantitative, puisqu'il se range en deuxième position dans tout l'ensemble des thématiques (619 unités informatives), et d'une orientation qui penche négativement (1,5 %), contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre d'emblée en tenant compte de la participation des instigateurs politiques à ce processus. Toutefois, il semble que le conflit d'intérêts entre les différents partis, la manière d'agir des politiciens ainsi que les négociations longues et ardues du débat politique n'ont pas été sans incidences sur le traitement journalistique de notre sujet d'étude.

En regardant le nombre d'unités informatives en provenance de ces deux journaux, nous remarquons une différence nette entre *La Presse* qui, avec 381 unités, donne une orientation de 3,9 %-, tandis que *Le Devoir* enregistre 238 unités et une orientation plutôt favorable de 2,5 %+. Nous en déduisons donc que *Le Devoir* a traité ce sujet avec plus de confiance que son compétiteur.

Du côté de la participation des protagonistes du conflit social, nous observons une opposition marquée entre Paul Martin (45 %+) et le leader conservateur Stephen Harper (60 %-) : ces indices, aux antipodes l'un de l'autre, parlent par eux-mêmes et se passent de tout commentaire. Les ministres de la Justice fédérale, Martin Cauchon, instigateur essentiel du projet, et son successeur, Irwin Cotler, présentent curieusement les mêmes indices d'orientation, soit 42,9 %+. L'indice d'orientation pour Gilles Duceppe, du Bloc québécois, est identique (54,5 %+) à celui Jack Layton, chef du Nouveau parti démocratique.

Quant au genre journalistique abordant ces procédures politiques, nous observons que ce sont les nouvelles qui l'emportent, avec 415 unités informatives et une orientation de 2,7 %+. Les éditoriaux, en revanche, pour 96 unités d'information, obtiennent un pourcentage d'orientation plus élevé de 4,2 %+. Du côté des chroniques, les indices s'avèrent pourtant défavorables : 93 unités et une orientation de 21,5 %-. Cette tendance s'accroît avec les lettres, car pour seulement 7 unités informatives, l'indice d'orientation est hautement défavorable : 28,6 %-.

En nous tournant maintenant du côté de l'analyse qualitative, nous constatons que Josée Boileau, éditorialiste au *Devoir*, (12 juin 2003), au lendemain de l'intervention de la Cour d'appel de l'Ontario, affirme qu'en dépit du conflit d'opinions entre les acteurs sociaux et politiques sur cette question, l'heure est venue où le leadership doit dépasser le clivage entre la morale et le droit. Un peu dans la même veine, Michèle Ouimet (*La Presse*, 19 juin 2003) ne se gêne pas pour critiquer le manque de fermeté gouvernemental devant les dossiers d'envergure. Cependant, elle nuance son opinion, en affirmant qu'il est quand même important qu'Ottawa n'ait pas interjeté appel pour décider d'aller de l'avant :

Enfin ! Ottawa a enfin accepté de prendre acte des jugements limpides des Cours du Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique [...] Heureusement que les juges ont poussé dans le dos du gouvernement Chrétien, sinon le dossier aurait moisie longtemps sur une tablette [...] La plupart du temps, le gouvernement fédéral n'aime pas s'attaquer aux dossiers délicats. Sa politique ressemble à celle de l'autruche. Ce sont les politiciens qui sont élus pour prendre les décisions.

Par de telles interventions, les journalistes essaient de faire pression sur le gouvernement, afin qu'il agisse avec célérité dans ce dossier. Ils s'érigent en tant que défenseurs des positions idéologiques favorables à une redéfinition du mariage traditionnel.

En retournant ce point chaud à l'exécutif, les juges ont placé les politiciens dans une situation embarrassante. Il est clair que les politiciens auraient voulu gagner de temps dans cette question, et spécialement lors d'un moment électoral. Si le mariage gai provoque une clameur de protestation dans les différents partis, cela revient au même au sein du parti libéral. Alexander Panette, journaliste affilié à l'agence Presse canadienne prédit (*Le Devoir*, 2 août 2003) que si le projet législatif se trouve à l'ordre du jour de l'agenda politique électoral, cela aura un impact encore plus négatif sur la dissension des libéraux. Par ailleurs, nous observons une tendance favorable à l'adoption du projet de la part d'élus québécois et de ceux du Nouveau parti démocratique. En dépit de cet appui, certains journalistes considèrent qu'il ne faut pas crier victoire, si l'on tient compte des votes des opposants conservateurs et libéraux.

En prenant le pouvoir, Paul Martin hérite notamment de ce dossier chaud. Vincent Marissal (*La Presse*, 20 août 2003) affirme qu'en dépit de son image politique associée à celle d'un leader qui fonce dans les dossiers délicats, Jean Chrétien a perdu le contrôle de ses troupes et n'arrive plus à conserver le respect de ses ministres, provoquant ainsi une nette division, de l'incertitude et des confrontations dans les rangs du Parti libéral. Marissal se montre sceptique face à l'influence de Paul Martin sur les députés fédéraux et laisse planer un doute quant à sa capacité d'aller de l'avant sur ce dossier. En effet, au tout début de son arrivée au pouvoir, Martin envisageait la possibilité d'établir l'union civile pour les couples de même sexe. Marissal prédit qu'en permettant une ample liberté d'expression aux députés, sans pour autant imposer ses décisions, il risque de le regretter *a posteriori* :

Paul Martin devra vivre avec sa doctrine une fois premier ministre. En poussant ses collègues à dire tout haut ce qu'ils pensent, quitte à miner leur propre gouvernement, Paul Martin a peut-être planté des arbres dont il n'aimera pas beaucoup les fruits au cours des prochaines années.

Aux yeux de Josée Boileau, éditorialiste au *Devoir*, Paul Martin est un dirigeant hésitant qui manque de caractère pour s'affermir dans ce dossier et passer à l'action : « Il faudra un leadership fort pour calmer le jeu sur le mariage gai, mais l'affaire est mal partie. Paul Martin ne vient à bout de cacher son malaise sur cette question qu'en se retranchant derrière l'argument legaliste. » Les médias, en revanche, ont dessiné un portrait tout à fait différent de Martin Cauchon, ancien ministre de la Justice et ardent promoteur du mariage gai : « Il s'est montré inflexible » ou « Il a fermement défendu son projet de loi », ou encore « Cauchon est un dur qui n'a pas peur de foncer. » Certes cela a eu pour effet de donner une bonne image politique de cet acteur et de son initiative.

La lutte entre la sphère juridique et la sphère politique au niveau de l'argumentation, avec son cortège de conflits, tant dans le giron du Parti libéral qu'à l'extérieur, va occuper pendant plus de deux ans une bonne partie de l'espace rédactionnel. Le débat est si long et si interminable qu'au rythme accéléré du calendrier des médias, ils ont besoin de concentrer leur attention sur d'autres dossiers et invitent fréquemment le gouvernement à passer à autre chose. Il semble évident que la polémique provoquée par la question du mariage gai fait en sorte que les politiciens auraient voulu agir avec célérité face aux opposants soucieux de faire tomber le projet grâce à la clause dérogatoire. Les médias ont suivi de près toutes les négociations du gouvernement avec le pouvoir législatif. Jeffrey Simpson, chroniqueur politique au *Globe & Mail* (*La Presse*, 14 août 2003), qualifie ce débat de surréaliste et les politiciens d'acteurs sans voix ne servant qu'à démontrer la suprématie des tribunaux en vertu d'une Charte intouchable.

L'article de Sophie Brouillet, publié dans *La Presse* le 17 novembre 2003, considère que les opposants et les partisans s'accordent curieusement pour dénoncer l'influence des tribunaux, qui empiètent sur le terrain du pouvoir politique dans la question du mariage gai. Lié à cette vague de contestations, le mécontentement des autres partis politiques se fait sentir en s'attaquant aussi à la position du chef libéral et en affirmant qu'un enjeu politique électoral se

cache sous la notion de droits. Placé devant le fait que le judiciaire pousse l'exécutif à l'action, on ne peut que se demander si cela répond véritablement à une question de droits humains ou plutôt à une tactique politique voulant détourner l'attention publique sur d'autres dossiers embarrassants, comme celui des commandites.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute pour Vincent Marissal (*La Presse*, 17 septembre 2003) que la situation de Paul Martin s'avère inconfortable pour un homme qui veut marquer une transition politique et proposer un plan pancanadien. Marissal trouve la situation difficile pour Martin dans son propre parti et face aux autres formations politiques. En effet, il doit parvenir à une entente avec le Bloc québécois et parvenir à l'adoption finale du projet du mariage gai à l'encontre du chef conservateur Stephen Harper, qui en a fait son cheval de bataille pendant et après la durée du débat politique. Le journaliste se veut rassurant quand il affirme qu'il faut encore du temps, de la réflexion, des discussions et de la diffusion d'information de la part des médias, avant de trancher sur cette question. On ne soulignera d'ailleurs jamais assez à quel point les médias ont joué un rôle pédagogique auprès de l'opinion publique en abordant ce sujet.

Quelques acteurs politiques gais provenant du Parti québécois ou du NPD apporteront également leur contribution à ce chapitre mais dans l'ensemble, malgré les progrès juridiques, peu d'entre eux osent se dévoiler publiquement et militer pour cette cause. Conscient de ce phénomène, Vincent Marissal souligne (*La Presse*, 20 septembre 2003) que même si on parle beaucoup de mariage gai à Ottawa, il faut se garder de croire que l'homosexualité est devenue très en vogue au Parlement fédéral, allant jusqu'à se demander : « Où sont les députés homosexuels libéraux dans ce débat ? »

Les journalistes abordent l'aspect politique du mariage gai par le truchement des divergences d'opinion entre les partis d'opposition. Si ce projet bénéficie de l'appui des députés bloquistes et de ceux du NPD, tel n'est pas le cas lorsqu'on parle soit des libéraux hostiles au projet et qui divisent le parti, soit des conservateurs qui ne cessent d'élaborer une kyrielle de stratégies afin de voir le projet s'échouer. Manon Cornellier du *Devoir* (10 septembre 2003) remarque avec justesse que si les libéraux optaient davantage en faveur d'une démarche accélérée pour régler cette question avant de possibles élections, les conservateurs, pour leur

part, voulaient l'élargir, afin de gagner du temps et de chercher des moyens pour empêcher cette mesure de se concrétiser. Face à un processus si long en terme de temps et face aux difficultés éprouvées par les partis pour parvenir à un accord, Cornellier se demande si cela ne cachait pas au fond un problème réel quant à l'acceptation et à la reconnaissance des droits des homosexuels :

Certains opposants sont prêts à user de tous les arguments possibles pour éviter de dire le fond de leur pensée, à savoir leur refus de considérer les gais comme une minorité ayant droit à une protection juridique. Après tout, la majorité des députés qui rejettent le projet sont aussi les mêmes qui sont opposés à d'autres mesures visant les homosexuels.

Du côté des provinces, c'est le Québec qui a le plus retenu l'attention des quotidiens choisis, contexte local oblige, de toute évidence. Quant au reste du Canada, autant l'Ontario que la Colombie-Britannique sont reconnus comme initiateurs du projet. L'Alberta fait figure de la plus récalcitrante des provinces face à cette reconnaissance, en refusant de se plier aux législations fédérales et de se prononcer en faveur d'une clause pour faire avorter le projet et de célébrer ces unions. Les Québécois, par contre, seraient les plus tolérants et les plus ouverts envers les homosexuels au Canada. D'après un sondage Léger Marketing effectué en 2005, les Canadiens sont favorables à 57% au mariage entre homosexuels, une proportion qui atteint 63% au Québec. Même si au Québec les sondages indiquent une avance considérable par rapport à l'acceptation du projet dans la société civile, les politiciens par contre apparaissent plus prudents et préfèrent se dissocier d'une responsabilité relevant de la compétence fédérale. Néanmoins, comment se fait-il que le Québec ne se gêne pas pour commenter d'autres dossiers de juridiction fédérale et qu'il s'enferme dans le mutisme quant à son intervention dans ce dossier ?

Pour Marc Bellemare, ministre de la Justice, le détachement ne signifie pas que le gouvernement provincial refuse cette revendication : c'est que le Québec ne possède pas le pouvoir d'agir dans ce dossier fédéral. La réserve des acteurs politiques d'ici, contrairement à ceux des autres provinces, a de quoi surprendre, surtout quand on songe que le Québec est allé de l'avant avec l'union civile, et que les sondages mettent en relief son caractère progressiste.

L'adoption du projet de loi C-38 (le 28 juin 2005) a provoqué un nouveau tollé entre les formations politiques. Elle a d'abord coûté la démission du ministre du Développement économique, Joe Comuzzi, et un retour à la querelle politique. Cette fois-ci, le Parti conservateur juge illégitime l'adoption du projet et accuse les représentants du Bloc québécois d'être des séparatistes et d'être responsables de ce manque de légitimité qui va à l'encontre de la majorité des Canadiens. Sur ce point, l'éditorialiste de *La Presse*, André Pratte, a déclaré, le 29 juin 2005, que : « Les propos de Stephen Harper manifestent un incroyable mépris pour les électeurs québécois ; ils révèlent un degré inquiétant d'incohérence intellectuelle. Lorsqu'on aspire à gouverner une démocratie, il faut d'abord avoir un profond respect pour le vote des citoyens. » En revanche, les libéraux se montrent satisfaits du travail accompli ainsi que les autres chefs politiques (Bloc québécois et le NPD), qui ont fait cause commune avec cette mesure en argumentant que la démocratie progresse dans la société canadienne. Maintenant que les conservateurs occupent le pouvoir, reste à savoir si son leader reviendra sur cette question en utilisant la clause dérogatoire.

Il ressort de notre analyse, et cela va à l'encontre de ce qu'on aurait pu penser, que le rapport entre les médias et les acteurs politiques n'a pas été des plus faciles. Bien que ces acteurs aient fait semblant d'œuvrer en collaboration, les journalistes ne se gênent pas pour critiquer les procédures titubantes des politiciens et même de leur indiquer ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire dans cette affaire. Nous résumons cette thématique par les déclarations éloquentes de Manon Cornellier (*Le Devoir*, 13 juillet 2005), qui expriment précisément la manière d'agir des acteurs politiques devant ce débat crucial.

Le courage est une vertu bien peu politique. Ce qui me désole, c'est la peur qu'ont bien des politiciens d'affronter les questions difficiles et de faire un vrai débat sur la place publique. Ils ont attendu d'être forcés par les tribunaux pour l'aborder. Le gouvernement prétend consulter alors qu'il multiplie les groupes témoins et les sondages pour mieux modeler son message et le faire avaler.

#### **4.2.3 Thématique de la dimension sociologique**

L'approche sociologique s'appuie sur des études systématiques portant sur le fonctionnement des rapports sociaux et sur l'opinion publique. Nous verrons comment le discours

journalistique a parlé du processus évolutif de cette question controversée ainsi que de sa répercussion sur l'opinion publique.

D'un point de vue quantitatif, nous avons observé qu'il s'agit du troisième thème en importance dans notre étude, compte tenu de la présence de 316 unités informatives. Ces données présentent également un niveau élevé de partialité du discours journalistique (54,1 %) ainsi qu'une orientation considérable (14,9 %+). Tout cela témoigne du grand intérêt avec lequel la presse a traité de ce sujet, qui a eu également un impact positif sur la totalité de la couverture de presse (2,7 %+). *La Presse* a produit 173 unités d'information, avec une partialité de 42,2 % et une orientation de 11%+. Pour sa part, *Le Devoir* en a généré 143, avec une plus haute partialité de 68,5 % et une orientation plus élevée de 19,6 %+. En dépit d'un nombre inférieur d'unités informatives comparativement à *La Presse*, *Le Devoir* a pris davantage position sur ce sujet que son homologue.

L'analyse chronologique nous montre que la première période (juin 2003 à décembre 2003) se révèle comme l'étape la plus prolifique en information (comme d'ailleurs la plupart des autres thèmes), avec 184 unités et une partialité de 54,9 %. Le caractère controversé et la nouveauté du sujet ont pris d'assaut le discours journalistique, avec les droits des minorités, les luttes idéologiques et l'évolution sociale de l'opinion publique prétendument reflétée par les sondages. Même si cette période constitue l'amorce du discours des médias à propos du mariage gai, nous constatons en revanche qu'elle ne présente qu'une orientation de 15,8 %+. Cela nous incline à penser que si les médias ont montré beaucoup d'intérêt pour le thème, ils ne l'ont pas traité avec autant de conviction qu'au cours de l'avant-dernière période.

La deuxième période témoigne d'une plus grande pauvreté en termes d'unités d'information : 27. Par contre, elle offre un bon indice d'orientation : 14,8 %. La troisième période se montre la plus favorable de toutes, avec une partialité de 71,9 % et un haut niveau d'orientation : 28,1%+, et cela, en dépit d'un faible nombre d'unités informatives : 32. Les journalistes se sont alors lancés avec impétuosité dans leurs discours, s'appuyant sur l'avance favorable des procédures juridiques et sur des résultats de sondages stimulants par rapport à l'acceptation du projet de loi. À la dernière période, même si l'effervescence du nombre d'unités d'information se maintient (73), les indices nous montrent une baisse du niveau

d'orientation : 6,8 %+. Peut-être les journalistes étaient-ils moins enthousiastes devant la longueur du procès juridique et qu'ils désiraient concentrer leur attention sur d'autres priorités de leur agenda ?

Quant aux intervenants les plus représentatifs, l'activiste gai et président de la Fondation Émergence, Laurent McCutcheon présente 11 unités informatives et le même pourcentage de partialité et d'orientation : 45,5 %+. Phénomène prévu, puisqu'il constitue une figure centrale du militantisme homosexuel québécois. Nous trouvons des points assez favorables face aux déclarations des instigateurs du projet de loi comme le ministre Martin Cauchon qui, avec seulement 5 unités d'information présente des indices élevés de partialité et d'orientation de 80 %+, ou comme l'ancien premier ministre Jean Chrétien, avec une orientation favorable de 100 %. Par ailleurs, la participation des autres politiciens a présenté une orientation de 19,2 %+. Les groupes activistes et les sources civiles ont été assez favorables, avec des orientations respectivement favorables de 45,7 %+ et de 46,7 %+. Les réactions des groupes antagonistes ont donné comme résultat une orientation défavorable de 58,3 %-. La thématique de la dimension sociologique prend principalement en considération les sondages abordés dans 43 unités d'information, avec une faible orientation de 2,3 %+. Les documents de référence juridique ont donné une orientation totale de 100 %+ : rien de surprenant, puisque le projet de loi en découle.

Pour ce qui concerne la participation des journalistes, nous constatons qu'en dépit d'une plus abondante information traitée par les employés de *La Presse*, 111 unités informatives et 45 unités dans le cas du *Devoir*, c'est ce dernier qui jouit d'une meilleure position, avec une orientation de 40 %+, contre un indice nettement inférieur de 20,7 %+ pour *La Presse*. Les journalistes affiliés à l'agence Reuters apparaissent favorables, avec une orientation de 33,3 %+, tandis que ceux de l'agence Presse canadienne montrent une orientation négative de 14,3 %-. Les collaborateurs penchent aussi défavorablement, avec une orientation de 16,7%-. Cela nous permet d'avancer que, même si ces journaux ont permis la publication de textes allant à l'encontre de leur orientation idéologique, les interventions externes, de façon générale, sont défavorables, contrairement aux articles signés par les journalistes appartenant à ces entreprises.

Concernant le genre journalistique des documents touchant cette thématique, les nouvelles se situent en première position (158 unités informatives), avec une orientation de 12 %+. L'opinion éditoriale comporte 61 unités informatives, montrant une orientation de 32,8%+. Ces chiffres parlent par eux-mêmes avec éloquence de la préférence des journaux pour ce sujet. Du côté des chroniques, nous observons, qu'en dépit de la faible présence d'unités d'information (18), elles ont de hauts indices d'orientation (38,9 %+). Les lettres ne sont pas à négliger, avec 55 unités informatives et un indice élevé de partialité de 72,7 %. Dans un autre registre, nous avons comptabilisé la présence de 24 unités informatives par rapport aux analyses critiques, qui ont pourtant récolté le faible pourcentage d'orientation de 4,2 %+.

Nous avons également observé, dans notre analyse, l'utilisation des sondages de la part des acteurs politiques, afin de mieux planifier leurs stratégies et l'interprétation que les journalistes font de ceux-ci. Critiqués par Bourdieu<sup>55</sup> pour être des instruments prétendant donner l'illusion de l'existence d'une opinion publique résultant d'une somme d'opinions individuelles par le biais d'un chiffre, ceux-ci permettent toutefois de mesurer le pouls de l'opinion et d'orienter les procédures politiques. Mme Grawitz<sup>56</sup>, quant à elle, met en évidence l'absence d'autonomie des sondages, par suite de leur caractère rentable visant à satisfaire les demandes de leurs clients. Cela n'est pas loin de la réalité, puisque les sondages concernant le mariage gai ont été financés autant par les sources officielles que par le secteur privé, par certaines entreprises médiatiques et par des groupes partisans ou adverses. Nous pouvons nous demander si en privilégiant les commentaires des sondages commandés par les journaux pour lesquels ils travaillent, les journalistes n'ont tout simplement pas fait que renforcer leurs opinions, qui étaient déjà définies au sujet du mariage gai.

Au-delà de la polémique d'ordre théorique sur la fiabilité des sondages, il nous a semblé intéressant, pour les fins de notre étude, de voir comment les journaux s'en sont servis. Dans ce sens, nous pensons d'abord à Roland Cayrol<sup>57</sup> qui, à l'instar de Bourdieu, décrit l'opinion des sondages comme une somme d'opinions individuelles façonnées à partir des cadres

---

<sup>55</sup> Pierre Bourdieu, « *L'opinion publique n'existe pas* » in *Question de sociologie*, 1980, Éditions de Minuit.

<sup>56</sup> M. Grawitz, « Les Sondages d'opinion publique », *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1972, n° 125, p. 99-116.

<sup>57</sup> Roland Cayrol, *La Nouvelle communication politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.

sociaux, selon des groupes de pression et d'intérêts de lutte, dans un contexte et à un moment social déterminé. Lorsqu'il s'agit du déroulement du projet législatif, nous avons constaté que l'apparition et la publication des sondages ont eu lieu de manière stratégique au cours des jours qui précédaient les actes juridiques et politiques d'importance.

En second lieu, nous nous référons à Dominique Wolton<sup>58</sup>. Il considère que, dans une démocratie de masse, les médias et les sondages sont inséparables des acteurs politiques et les contraignent à modifier leurs relations avec ceux-ci, afin de mieux prendre en compte les réactions et les aspirations de l'opinion publique. Les sondages permettraient donc de combler un manque de communication entre les acteurs politiques et la société civile. Par ailleurs, l'utilisation progressive des sondages dans le secteur politique a contribué à susciter un changement notable, puisqu'ils donnent une plus grande visibilité aux acteurs et aux événements politiques, comme nous l'observons concrètement dans le cas du mariage gai. Cet auteur souligne, fort pertinemment pour notre étude, que les évolutions sociales profondes se traduisent mal dans les sondages, qui reflèteraient souvent une image plutôt conservatrice de l'opinion publique. Dans ce sens, les sondages ne permettent pas de démêler l'ensemble des réactions divergentes de l'opinion publique à propos des changements sociaux de grande envergure. Wolton parle aussi d'un décalage structurel entre médias et sondages. Tandis que le souci des premiers est de dénouer l'enchevêtrement d'une réalité étendue en termes de temps et d'espace par l'intermédiaire d'un journaliste, les sondages n'offrent, dans l'immédiat, qu'une interprétation « objective » et ponctuelle. Avec semblable assise théorique qui associe médias, sondages et acteurs politiques, il nous est loisible d'observer que ces quotidiens ont interprété les sondages d'opinion relatifs au mariage gai comme des instruments complémentaires qui contribuent à consolider leur thèse au sujet d'un changement social, et cela même si les résultats s'avèrent quelquefois défavorables au mariage gai.

Fait intéressant à noter, lorsque ces journaux interprètent les sondages effectués par d'autres médias avec une inclination défavorable, soit que les journalistes font appel aux acteurs officiels sympathisants, afin de minimiser l'importance des résultats défavorables, ou soit

---

<sup>58</sup> Dominique Wolton, « Les médias, maillon faible de la communication politique », *Hermès*, n° 4, 1989.

qu'ils se montrent plus indulgents, en favorisant une approche positive ou en consacrant plus d'espace aux opinions favorables. Prenons par exemple, le cas de l'article de Michèle Ouimet dans *La Presse* qui, le 19 juin 2003, commente les premiers résultats de sondages effectués sur ce sujet et publiés par *The Globe & Mail*<sup>59</sup>, où l'on trouve un aperçu des tendances dans les différentes provinces du pays. On y souligne à la fois la situation particulière de l'Alberta, qui désavoue l'adoption du projet de loi, et l'orientation plutôt progressiste du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Quoiqu'il en soit de ces divergences, cette journaliste conclut de manière favorable, en faisant remarquer tout le chemin parcouru dans l'évolution de la mentalité des Canadiens au cours des dernières années.

Les articles ont aussi mis en relief la tendance avant-gardiste du Québec à propos du mariage gai face aux autres provinces. Cela transparait dans les lignes éditoriales des journaux analysés. Malgré cela et le fait que beaucoup d'encre a coulé sur la question, Louise Leduc<sup>60</sup> (*La Presse*, 12 novembre 2005, cinq mois après l'adoption de la loi) considère que le mariage gai demeure un phénomène limité, car il représente moins de 1 % des alliances célébrées dans cette province.

En revenant à l'interprétation des sondages par les journaux, il n'est pas surprenant de constater qu'au début de la dernière session parlementaire, et donc à un moment stratégique, les journalistes Clairandree Cauchy et Louise-Maude Rioux publient dans *Le Devoir* (1 juin 2005) les résultats d'un sondage (*Léger Marketing*) parlant de l'amélioration de la perception de l'homosexualité par les Québécois face à celle de l'ensemble des Canadiens. Laurent McCutcheon le confirme. Il considère que, même si l'homophobie subsiste encore, il y a eu un changement social, grâce aux débats qui ont fait œuvre d'éducation et qui ont fait évoluer les mentalités. Cependant, il affirme que ce n'est pas l'opinion publique qui devrait

---

<sup>59</sup>Les premiers indices, face à l'acceptation du projet législatif par les Canadiens, donnaient, en juin 2003, un pourcentage négatif de 53 %- concernant l'Alberta, contre un 35%- de répondants, par rapport aux provinces mentionnées ci-dessus. En ce qui a trait à l'évolution de la mentalité des Canadiens, l'article rapporte que 24 % d'entre eux se montraient favorables en 1992 aux unions entre des personnes du même sexe.

<sup>60</sup>Le nombre de mariages gais célébrés au Québec depuis l'adoption de cette union en mars 2004 est de 346 couples d'hommes et de 228 couples de femmes. Actuellement, il est impossible d'avoir des données au niveau pancanadien, car Statistique Canada n'a pas encore compilé ses données sur le sujet.

décider du sort de la question, mais les lois. Fait intéressant à mentionner, dans l'interprétation journalistique des sondages, *Le Devoir* et *La Presse* font prévaloir le positif sur le négatif, contrairement aux quotidiens anglophones.

D'après, Dominique Wolton, le travail des médias par rapport aux sondages se limite très souvent à les commenter ou à orienter leurs propres conclusions préalablement déterminées, comme nous l'observons avec Josée Boileau, éditorialiste au *Devoir* qui, s'appuyant sur les résultats des sondages (le 12 juin 2003), n'hésite pas à réaffirmer sa position : « La reconnaissance du mariage homosexuel est écrite dans le ciel de la realpolitik canadienne, d'autant que l'opinion publique est plutôt favorable au concept, comme le montrent des récents sondages. » D'autres journalistes comme Brian Myles et Manon Cornellier se laissent emporter par les résultats des sondages et se livrent à des prédictions sur l'éventuelle victoire du mariage gai : « Peu importe ce que dira la Cour suprême, le mariage gai est une réalité pour 85 % de la population. »

En ce qui a trait à la nature controversée du mariage gai, nous affirmons que si cette question a fait plus de bruit que bien d'autres nouvelles, c'est qu'elle met en cause la symbolique sociale traditionnelle. Elle a suscité une confrontation passionnée de points de vue les plus divers. Bernard Descôteaux (*Le Devoir*, 22 août 2003) fait remarquer qu'un débat d'une telle envergure est plutôt rare au Canada, où l'on craint de heurter ce qui peut être cause de division. À ses yeux, nul ne peut rester indifférent devant la perspective d'accorder le droit de mariage, avec ses avantages et sa valeur symbolique, à une minorité souvent perçue négativement.

Au sujet de l'importance du débat social et du travail pédagogique des médias face aux mentalités, André Pratte, éditorialiste de *La Presse* (20 septembre 2003), écrit qu'il est important d'opter en faveur d'un dialogue respectueux plutôt que d'une confrontation entre les deux camps. Un peu dans la même veine et en faisant allusion à un recueil des textes issus du *Devoir* sur le mariage homosexuel (17 janvier 2004), Paul Hubert Poirier considère que le grand mérite de cette anthologie est de mettre à la disposition de tous des éléments essentiels d'information, afin d'ouvrir des pistes de réflexion, ce qui est capital dans la fonction du débat. Si l'on en juge d'après le discours de la plupart des journalistes, nous présumons que

leur œuvre pédagogique apparaît plutôt comme un ensemble d'actions publicitaires qui vantent les mérites du mariage gai, dans le but de gagner l'adhésion du public.

Comme nous l'avons vu dans notre cadre théorique, l'espace public – ici déterminé par la presse écrite – est en théorie démocratiquement<sup>61</sup> ouvert, afin de permettre aux citoyens de discuter sur le mariage gai. Ce même espace établit un lien entre la société civile et le domaine politique, à qui il incombe de prendre une décision, une fois passé le stade du choc des idées. Prétendant que le projet de loi devient synonyme d'un changement social imposé par les autorités et qu'il ne découle pas d'un cheminement collectif, les adversaires vont demander la tenue d'une consultation publique.

Brian Lee Crowley, collaborateur à *La Presse* (28 septembre 2003), déplore le fait que la Constitution serve d'appui à ce projet, car les minorités n'auront plus besoin de dialoguer avec la majorité pour déterminer l'évolution de leur place dans la société. Par contre, l'article d'Alain Dubuc, publié dans *La Presse* du 28 décembre 2004, se prononce en faveur de que ces droits soient appuyés par la Constitution. Dans ce sens, nous pouvons affirmer que ce ne sont pas les résultats des sondages qui déterminent intégralement les décisions gouvernementales ou les projets de loi. Ce qui est plus important, ce sont les principes des droits humains face aux vues de la majorité. Pour lui, la tenue d'une consultation publique aurait écarté du débat électoral le mariage gai.

Il est d'ailleurs intéressant de discerner dans les discours journalistiques un syllogisme entre la polémique, les droits des minorités sexuelles et le besoin de changement social. Nous avons observé également, dans les arguments des politiciens, un lien direct entre le parti au pouvoir et le changement social, le respect des droits et la représentativité de toutes les tendances. Cela va jusqu'à inciter ceux qui pensent différemment à revoir leurs positions, sous peine d'empêcher une transformation sociale d'importance de se produire. La similitude d'arguments entre les acteurs officiels et les médias nous permet de découvrir un lien

---

<sup>61</sup>En pratique, le traitement journalistique utiliserait une série de filtres, sélectionnant ainsi tant les acteurs de la délibération collective que leurs déclarations.

concomitant et réciproque entre leurs agendas respectifs, qui se dévoile avec de plus en plus d'évidence.

En ce qui concerne la représentation de l'homosexualité, nous observons que si les thématiques touchant les valeurs traditionnelles la condamnent, l'approche sociologique en donne une image favorable en lien avec l'évolution de la société. En dépit des opinions adverses, nous remarquons que les anciennes représentations médiatiques de ces minorités sexuelles cèdent graduellement devant de nouvelles images plus proches de la situation réelle de ces individus. En somme, le discours journalistique à leur sujet est plus nuancé qu'auparavant. Il a gagné en complexité et en maturité. Cela se reflète aussi dans les lettres du public :

Toutes les études scientifiques tendent à démontrer que l'homosexualité n'est ni une maladie, ni un désordre psychologique mais plutôt une façon de vivre légitime. Dans toutes les sociétés il y a des personnes homosexuelles, et cela fait partie de l'ordre naturel des choses. Catherine Gaudreau (*Le Devoir*, 5 août 2003)

L'appel à la tradition voulant nous convaincre d'une idée où les choses ont toujours été ainsi ne constitue pas un argument valable. [...] refuser quelque chose parce que ça n'a jamais été fait dans l'histoire, c'est un raisonnement absurde qui nous empêche d'évoluer. [...] Jean-François Corbett (*Le Devoir*, 5 août 2003)

De semblable manière, les textes qui traitent de l'évolution du mariage au fil des années se veulent assez ouverts aux idées nouvelles. Un article de Michel Venne publié par *Le Devoir* (28 juillet 2003) en décrit le développement dans moult cultures. Il part des unions orchestrées par intérêt, pour en arriver aux alliances motivées par l'amour dans lesquelles la rupture du lien « mariage – filiation » favoriserait l'évolution de l'institution matrimoniale. Ce genre de raisonnement s'appuie évidemment sur les décisions juridiques et affirme que la définition constitutionnelle du mariage n'est pas immuable, puisque elle répond et s'adapte aux réalités de la vie moderne. Forts d'une base juridique, les journalistes ont pu faire preuve d'assurance face à cette question.

Vincent Marissal croit (*La Presse*, 13 septembre 2003) que toute cette révolution des idées au sujet des unions non conventionnelles n'est plus qu'un signe cyclique de l'inconfort causé par la différence et la nouveauté. Seule une période d'adaptation s'avère nécessaire, afin de

calmer les remous et de ramener la situation à la normale jusqu'à la prochaine polémique. Remettant en cause les arguments gouvernementaux, Jean-Claude Leclerc souligne, dans *Le Devoir* du 13 décembre 2004, qu'on change difficilement en une génération des idées inscrites profondément dans la plupart des civilisations. Il est nécessaire de faire attention aux possibles reculs susceptibles de se produire et que la liberté d'expression peut camoufler. Le journaliste remarque aussi qu'en dépit d'une prétendue acceptation de l'homosexualité, les autorités concernées n'en ont pas assimilé le fondement et en sous-estiment le rejet par la société, pourfendant ainsi la soi-disant image d'ouverture et de progressisme du parti au pouvoir.

Dans ce sens, cette mesure gouvernementale s'intéresserait davantage au respect de la constitution canadienne qu'à la problématique homosexuelle, comme l'a d'ailleurs fréquemment réitéré Paul Martin : « Si c'est une question de droit...alors c'est réglé. » Qui sait si le parti au pouvoir n'avait pas besoin d'une question si cruciale pour la société pour redorer judicieusement son blason ou bien pour détourner l'attention du public, et ce, surtout à un moment où éclataient des scandales de détournement de fonds ?

#### **4.2.4 Thématique de la religion**

Dans le cadre des thématiques associées aux valeurs traditionnelles, la religion est une catégorie des plus représentatives dans la contestation du mariage homosexuel au pays. Par religion, nous entendons un système de croyances, de pratiques intellectuelles et morales impliquant des relations avec un principe supérieur, qui peut être en conformité avec un modèle social et qui peut aussi devenir une règle de vie. La plupart des dénominations religieuses condamnent l'homosexualité et lui interdisent l'accès au mariage, qu'elles érigent en château fort. Aborder la question de la religion dans un contexte comme celui du mariage gai, c'est s'attaquer à une question épineuse, parce qu'elle heurte de plein force les valeurs profondes propres aux différentes croyances.

Le mariage est une institution qui relève à la fois du domaine du civil et du religieux : voilà ce qui explique en partie l'origine de la confrontation d'intérêts. En dépit du fait que la liberté de croyance est inscrite dans l'article 2 de la Constitution canadienne et que la

reconnaissance législative du mariage homosexuel n'impose pas aux institutions religieuses de célébrer des unions entre conjoints du même sexe, les confessions religieuses sont montées aux barricades. Dans cette thématique, notre analyse de discours gravite surtout autour des prises de positions traditionnelles de l'Église catholique, et cela, même si le Canada est un pays pluriconfessionnel. Dans *La Presse* et *Le Devoir*, on a surtout parlé de l'Église catholique, tandis que les journaux anglophones ont davantage abordé d'autres confessions religieuses comme l'islam. Le judaïsme, le bouddhisme et l'hindouisme ont fait preuve de discrétion, pour ne pas dire de mutisme, de même que les églises orthodoxes.

Par ailleurs, nous avons constaté à quel point la frontière est fragile entre les différentes catégories d'analyse puisque le discours entourant l'aspect religieux outrepassé souvent le champ de ses compétences les plus strictes pour s'immiscer dans des domaines différents. Nous avons été particulièrement vigilants sur ce point, afin de respecter l'exclusivité du contenu de l'analyse.

La religion se situe au quatrième rang dans l'analyse thématique, d'après le pourcentage d'unités informatives : 301 et une orientation défavorable de 11,6 %-. La plupart des textes proviennent d'acteurs appartenant aux religions ou sympathisant avec les diverses croyances religieuses. Ces écrits font plutôt référence à l'Église catholique. Le penchant défavorable est une caractéristique commune des résultats. L'analyse nous met en présence des trois principales catégories : les sources religieuses (59 unités et une orientation de 15,3 %-), les documents religieux (17 unités et une orientation de 17,6 %-) et les groupes antagonistes (10 unités et une orientation de 100 %-). Les experts dans le domaine théologique (pour la plupart des enseignants) présentent, de manière paradoxale, le seul indice positif de cette rubrique, en l'occurrence 11,1%+.

En regard du traitement de chacun de nos quotidiens, nous observons un nombre semblable d'unités informatives : *Le Devoir* en rapporte 159, et *La Presse*, 142. Toutefois, les indices concernant leur partialité et leur orientation sont assez différents. Tandis que le journal indépendant présente une partialité de 76,7 %, *La Presse* a seulement un pourcentage de 66,9 %. Les chiffres parlent par eux-mêmes. Au niveau de l'orientation, *Le Devoir* (7,5 %-) a eu un discours moins négatif que celui de *La Presse* (16,2 %-).

En ce qui concerne les genres journalistiques, les nouvelles l'emportent, avec 146 unités d'information et une orientation hautement négative de 36,3 %- . Il ne faut pas perdre de vue que la plupart d'entre elles rapportent les citations des sources religieuses. Pour leur part, les lettres montrent aussi des indices défavorables élevés (56 unités et 33,9 %-). Enfin, les analyses critiques avec quelques 56 unités informatives ont une orientation de 21,4 %- . Nous observons pourtant que les indices sont nettement favorables lorsqu'il s'agit de textes provenant des journalistes. Ainsi, les chroniques ont 18 unités et un pourcentage de 11,1 %+ . Les indices concernant les éditoriaux ne laissent planer aucun doute quant au penchant privilégié des quotidiens : 36 %+ provenant d'à peine 25 unités.

L'analyse chronologique nous permet de réaliser que la première période (juin 2003 à décembre 2003) a été la plus prolifique. Cette première phase se caractérise par une sorte de croisade publicitaire d'intérêts entre les partisans et les opposants, afin de sensibiliser l'opinion publique à leurs points de vue, par le biais des médias. Les tentatives de rappel des principes religieux et d'observation des règles morales traditionnelles se confrontent à celles de la laïcisation du mariage. La première période a commencé (170 unités informatives) avec une orientation défavorable (21,2 %-). À la deuxième période (janvier 2004 à mai 2004), l'orientation négative va atteindre 100%-. Cela coïncide avec une riposte foudroyante du pape Jean-Paul II. Fort curieusement, les pourcentages concernant la troisième étape (29 unités) présentent une orientation positive de 13,8 %+ , qui correspond à une production plus abondante des textes signés par les journalistes. Cette tendance redescend pourtant à un niveau neutre de 0 pendant la dernière étape (janvier 2005 à juin 2005).

En se fondant sur une interprétation immuable des textes tenus pour sacrés, l'Église reste inflexible dans sa doctrine face à l'homosexualité. Elle la qualifie de phénomène moral et social inquiétant, désordonné, dépourvu d'une authentique complémentarité affective et sexuelle. Aussi est-il hors de question pour elle de reconnaître la légitimité du mariage gai, puisqu'il porte atteinte à la procréation et à la sauvegarde de la famille, et cela, même si le projet de loi ne la contraint pas à sanctionner ce genre d'unions.

Dès le début de la confrontation entre les acteurs politiques, religieux et civils, la presse critique sévèrement les déclarations de l'Église. Qu'on en juge par les titres d'articles choisis

parmi tant d'autres : « La honteuse opinion de l'Église catholique face aux homosexuels » (*Le Devoir*, édition du samedi 09 et du dimanche 10 août 2003), ou encore « L'Église catholique clouée au pilori » (*Le Devoir*, édition publiée le lundi 04 août. Article signé par Geneviève Otis-Dionne). Les journalistes s'appuient sur le principe de la séparation des pouvoirs dans une société libre et démocratique. Ils affirment aussi que le mariage gai ne heurte aucunement la religion. Les journalistes et les acteurs gais ne se gênent pas pour diminuer la crédibilité de l'Église, en soulignant par exemple, la discrimination et l'interdiction de l'accès au sacerdoce autant pour les femmes que pour les homosexuels ainsi que les scandales de pédophilie. Même si la clameur de la protestation religieuse a enregistré un nombre considérable d'unités informatives défavorables dans la couverture du discours journalistique (notamment dans le cas des lettres et des collaborateurs externes), les éditoriaux ont bénéficié d'un traitement favorable, solide et en profondeur qui opte pour la ligne du progrès social et de la libre évolution des mœurs.

Le discours des journalistes au début de la polémique se veut à la fois informatif et éducatif, cherchant à mettre en garde contre l'éventuelle progression des confessions religieuses et des groupes conservateurs en désaccord face au mariage homosexuel. Michel Venne constate (*Le Devoir*, 4 août 2003) que l'Église demeure toujours attachée à des textes surannés qui n'ont pas évolué au rythme de la société. Jean-Claude Leclerc, spécialiste au *Devoir* des questions théologiques, note (16 juin 2003), qu'en dépit du fait que les dénominations religieuses n'osent plus tenir le discours oppresseur des siècles passés, certaines d'entre elles n'ont pas changé leur position d'un iota et condamnent toujours l'homosexualité. Ce journaliste mentionne que, même si ces courants fondamentalistes ont perdu du terrain, ils peuvent reprendre de la vigueur, même dans les sociétés libérales. Selon lui, l'opposition ne s'avère pas uniquement d'ordre théologique. Elle est également d'ordre social, puisque les homosexuels sont considérés comme des éléments subversifs.

Les positions morales récurrentes de l'Église, ses interventions dans la sphère civile et ses injonctions adressées aux acteurs politiques catholiques du monde entier de s'opposer au nom de leur foi aux décisions législatives reconnaissant le mariage gai n'intimident pas les journalistes, qui invoquent alors la primauté de la constitution au sein d'une société démocratique. Pour Jean-Robert Sansfaçon (*Le Devoir*, 2 août 2003), le fait que l'Église

s'engage dans ce dossier heurte, non seulement le principe de la séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État, mais elle n'offre aucun espoir de conciliation aux homosexuels. Le journaliste affirme qu'il n'appartient pas à l'Église à décider quoique ce soit dans le domaine des affaires civiles, et que sa participation au débat social doit être plus modeste, sinon elle perdra son prestige et son influence auprès de ses fidèles. En accord avec les dirigeants politiques et le lobby gai, l'auteur parle de l'importance de débattre la question sur une base juridique plutôt que sur des mœurs sociales ou religieuses. Nous nous questionnons si en insistant sur la séparation entre la foi et les convictions politiques, les journalistes ne viendraient que montrer un modèle à suivre pour les citoyens déchirés par ce dilemme.

L'opposition à cette union n'est pourtant pas insurmontable. Un catholique pratiquant tel que Paul Martin a changé d'idée à cet égard. Et il ne l'a pas fait par intérêt électoral. D'autres membres de son parti, sans renoncer à leurs convictions religieuses, se rangent à une telle conception des droits civils. (Jean-Claude Leclerc, 13 décembre 2004, *Le Devoir*)

Jean-Claude Leclerc (*Le Devoir* 4 août 2003) soutient en revanche qu'on ne peut recourir au principe de séparation pour empêcher l'Église de faire valoir son point de vue, étant donné que la démocratie règne au Canada. L'Église a aussi proposé la tenue d'un référendum, en faisant valoir le fait que le gouvernement ne pense pas nécessairement comme la population, et qu'il est s'avère inconcevable de laisser aux tribunaux le soin de statuer sur une question d'ordre social. Elle demande en même temps de bien réfléchir aux conséquences d'une telle décision. Aux antipodes, les partisans en faveur du mariage gai réclament la non-ingérence de l'Église dans les affaires juridiques. La relation intrinsèque entre les agendas des sources officielles, le lobby gai et les journalistes est évidente lorsque ces différents acteurs font front commun pour affirmer qu'il n'appartient pas à la majorité à décider du sort et de la place des minorités que la Constitution défend. Leclerc signale que si les leaders religieux ont le droit de faire connaître leur opinion, cela ne les autorise pas à imposer leur code moral au reste de la société. Cela viendrait en effet contredire le pluralisme et la liberté d'opinion des Canadiens.

Alain Dubuc (*La Presse*, 28 janvier 2005) se demande si l'intervention de l'Église dans le débat est pertinente, car elle apparaît carrément en retrait face au consensus social et fort peu

crédible en matière de sexualité, de reproduction et de conjugalité. Le journaliste ne craint pas d'affirmer qu'en refusant de s'actualiser, l'Église enclenche un processus de désagrégation. Il conclut en soulignant que les véritables enjeux du débat sur le mariage gai ne sont pas tant d'ordre moral que d'ordre social et juridique. Il est très intéressant de voir comment les journalistes deviennent des leaders de l'opinion publique et se permettent même de proposer aux adversaires du mariage gai la révision de leurs dogmes et de tenir compte des réalités sociales contemporaines.

Le débat sur le mariage gai a entraîné la formulation de plusieurs propositions en vue de lui faire obstacle. La perspective de vouloir légaliser la polygamie est publiée dans les journaux anglophones *The Globe and Mail* et *The National Post*. Elle est reprise et analysée par les journalistes de nos quotidiens francophones. Ils déterminent que si le Coran permet la polygamie, elle n'est pas obligatoire et, par conséquent, non discriminatoire comme dans le cas du mariage. « La valeur en cause ici est l'égalité. Il n'y pas de déni d'égalité dans le fait de ne pas reconnaître la polygamie. » Vincent Marissal opine, dans *La Presse* du 22 janvier 2005, qu'il y a un abîme entre mariage gai et polygamie, et que personne ne revendique le droit à cette union, tandis que les homosexuels réclament depuis 30 ans la reconnaissance sociale des couples gais. Par ailleurs, *La Presse* (article de Laura-Julie Perrault, 22 janvier 2005) fait appel aux leaders islamiques du pays, afin de rassurer l'opinion publique sur ce risque possible : « Le droit à la polygamie ne figure pas sur le radar des revendications musulmanes » (citation de Salam Elmenyawî, président du Conseil musulman de Montréal). Curieusement, ce phénomène apparaît dans l'agenda de Stephen Harper et des groupes conservateurs à quelques jours de la présentation du projet législatif C-38 aux Communes par le ministre Irwin Cotler.

La polygamie est un argument de plus pour Harper dans le combat contre le mariage gai, jusqu'au point d'affirmer que cette reconnaissance ne serait que « la première étape d'un plan secret et diabolique du gouvernement libéral ». Marissal (*La Presse*, 22 janvier 2005), opine que le chef conservateur se trouve à court d'arguments pour en arriver à de telles extrémités, tout ça parce qu'il semble ne pas avoir le courage de prôner le recours à la clause dérogatoire : « Quand on est contre l'évolution des mœurs et de la politique mais qu'on arrive

au bout de ses arguments, reste de la mauvaise foi. Pour quelqu'un qui aspire à prendre le pouvoir, Stephen Harper manque autant de courage que de clarté. »

Par ailleurs, Jean-Claude Leclerc (*Le Devoir*, 28 février 2005) pense ceci au sujet de la formation d'une coalition interconfessionnelle contre le mariage gai : « À l'échelle planétaire des forces traditionalistes tissent des alliances entre religions. Et des religions naguère éloignées l'une de l'autre se découvrent un nouvel ennemi commun : l'égalité sexuelle. »

Dans ce discours confessionnel, il est intéressant de constater que *La Presse* et *Le Devoir* ont accordé de l'importance à d'autres voix s'élevant au sein de l'Église. Nous songeons à celle de l'abbé Raymond Gravel, qui devient courageusement le porte-étendard du respect dû aux homosexuels et l'ardent apôtre du mariage gai. Nos deux quotidiens lui ont donné ample voix au chapitre, particulièrement à l'occasion des étapes décisives du projet législatif. Serait-ce que ces quotidiens se sont servis de telles déclarations afin de neutraliser la plupart des déclarations ecclésiastiques défavorables ?

Gravel va à l'encontre du catéchisme et du magistère officiel : il se prononce en faveur de l'homosexualité et d'une évolution des préceptes religieux qui tienne compte des réalités contemporaines. Son discours élaboré de manière judicieuse et stratégique (qui mêle autant des préceptes du christianisme que ceux du domaine civil) va même interpeller la crédibilité de la participation de l'Église à ce débat social : « J'y reconnais le Christ qui veut libérer ces personnes longtemps bafouées mais qui, grâce aux valeurs chrétiennes qui ont donné naissance à la Charte des droits et libertés peuvent maintenant sortir de la clandestinité et retrouver leur dignité. » (Lettre parue dans *La Presse*, le 19 décembre 2004, et dans *Le Devoir*, le 24 décembre 2004).

Nathaëlle Morissette de *La Presse* dévoile publiquement (même si les membres préfèrent conserver l'anonymat par crainte de sanctions) l'existence d'un groupe de prêtres catholiques homosexuels (AGAPE) et parle de leurs difficultés à concilier le désir humain avec la foi. L'un des ministres du culte interviewés considère que, même si cette association ne regroupe qu'une quinzaine de religieux, 12 % des 4 443 prêtres catholiques québécois sont homosexuels. Morissette parle ensuite de la situation privilégiée des prêtres homosexuels au

sein de l'Église Unie du Canada et de l'Église anglicane qui, non seulement les accepte, mais leur ouvre les portes de l'épiscopat : « L'Église anglicane du New Hampshire a nommé un révérend gai à la tête d'un diocèse. Ils ont de quoi être enviés par les prêtres homosexuels québécois forcés de choisir entre le secret ou l'abandon de la soutane. » La Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) rétorque en affirmant que « si c'est pour aider ces hommes à demeurer chastes, on ne voit pas de problème à ce qu'ils se regroupent [...] Le problème n'est pas tant l'homosexualité que l'acte sexuel. [...] Nous avons un grand respect pour les homosexuels... mais c'est le célibat qui prime sur tout le reste ». Dans la tourmente, l'Église ne s'est jamais laissée abattre, allant jusqu'à s'insurger à la toute veille, pour ainsi dire, de l'adoption du mariage gai et jusqu'à interdire récemment le sacerdoce aux homosexuels.

Avec cette question de l'homosexualité dans le clergé, nous considérons que *La Presse* et *Le Devoir* ont voulu se montrer inclusifs en considérant la pluralité des acteurs dans le débat social. Les interventions constantes de l'Église dans ce dossier houleux et ses velléités d'imposer sa vision du mariage soulèvent en nous des questions quant à sa place au sein d'une société civile comme celle du Québec, qui se veut pourtant émancipée depuis longtemps de la tutelle religieuse. Notre analyse nous a permis de constater que les vives protestations de l'Église n'ont pas pu empêcher l'adoption du mariage gai. Son influence n'est donc plus ce qu'elle a été naguère. Au fond, dans cette question, tout cela relève du principe de la démocratie et de ses assises juridiques, qui doivent protéger les minorités.

#### 4.2.5. Thématique de l'homosexualité

Il s'agit d'une thématique essentielle puisqu'elle fait référence à la situation sociale des acteurs concernés et à leurs démarches pour revendiquer le droit au mariage. Dans notre cadre théorique, nous avons déjà donné un aperçu de l'essor de la communauté homosexuelle canadienne. À titre de simple rappel, nous pouvons dire qu'elle a dû se battre durant les trente dernières années pour obtenir des droits de liberté d'existence<sup>62</sup> et s'en prévaloir ensuite,

---

<sup>62</sup>Nous faisons ici allusion une fois de plus aux premiers droits revendiqués par la communauté homosexuelle canadienne comme la protection des homosexuels contre les crimes haineux ou l'interdiction de toute

comme l'ensemble de la population. Nous soutenons la thèse que la lutte en vue de la légalisation du mariage gai vise une intégration et une reconnaissance sociale que seul le mariage peut offrir, compte tenu de son statut d'institution sociale fondamentale. Une telle reconnaissance passerait d'abord par la banalisation de l'homosexualité. Cela permettrait ainsi de contribuer à la diminution de la ghettoïsation outrancière et de parvenir à la disparition de l'homophobie associée aux problématiques qui nuisent au libre épanouissement des homosexuels dès leur adolescence.

Au point de vue quantitatif, cette thématique occupe une place prépondérante, car elle présente 245 unités d'information et un indice hautement favorable de partialité de 77,1 % ainsi qu'un niveau d'orientation de 36,3 %+. Ces pourcentages sont révélateurs de la passion des journalistes pour traiter ce sujet, avec un impact favorable sur la totalité de la couverture de presse de 5,1 %+.

Nous constatons que les deux quotidiens ont démontré une attention favorable face à cette thématique. *La Presse* a produit 135 unités d'information, avec une partialité de 70,4 % et une orientation de 40,7 %+. Pour sa part, *Le Devoir* a généré 110 unités informatives, avec une partialité plus haute de 85,5 % et une orientation de 30,9 %+. Ces résultats nous dévoilent qu'en dépit d'une moindre quantité d'unités comparativement à *La Presse*, *Le Devoir* a pris davantage parti sur ce sujet que son homologue. Cependant, la situation change quand il s'agit de connaître les orientations. En effet, *La Presse* a fait preuve d'une plus forte propension à traiter ce thème, avec 40,7 %+. Bref, nous pouvons affirmer que ces journaux ont traité favorablement l'information concernant l'homosexualité.

Nous constatons que les nouvelles dament le pion aux autres genres journalistiques. Elles recourent 160 unités informatives, avec une partialité de 70,6 % et une orientation de 48,1 %+. Les éditoriaux ont donné, quant à eux, 33 unités informatives, avec une partialité de 90,9 % et une faible orientation de 12,1 %+. Cela nous incite à penser que si *La Presse*, au niveau de ses éditoriaux, a fait preuve de plus de passion sur ce sujet, elle ne l'a pas traité avec la même assurance. Il en va autrement du côté des chroniques : avec seulement 17 unités

---

discrimination sur la base de l'orientation sexuelle telle que comprise dans la loi canadienne (1969) sur les droits de la personne.

informatives, elles ont eu un impact plus fort sur l'ensemble de la couverture ainsi qu'une haute partialité : 70,6 % et une orientation de 70,6 %+. Pour leur part, les lettres vont majoritairement dans le sens opposé, avec une orientation défavorable de 15,6 %-. Nous remarquons une fois de plus que sur l'homosexualité, les opinions n'ont pas évolué à l'unisson.

Le traitement chronologique de ce sujet présente une ligne ascendante favorable et met en relief la relation triangulaire entre les différents agendas. De cette manière, la panoplie des actions du lobby gai s'est déroulée parallèlement aux actes majeurs du processus législatif et elle a reçu un bon accueil de la plupart des journalistes de ces quotidiens. Nous vérifions ainsi que la première période (juin 2003 à décembre 2003) est la plus fertile, avec 109 unités informatives et une orientation initiale de 19,3 %+. Si l'on garde en mémoire qu'il s'agit du début du processus, les résultats ne sont pas si faibles qu'ils le semblent à première vue. Mais cette orientation s'accroîtra au fur et à mesure qu'évoluera le dossier. De cette manière, pour la deuxième période (janvier 2004 à mai 2004) et même avec 24 unités d'information, elle atteint un meilleur niveau d'orientation, soit 54,2 %+. Il nous est possible d'affirmer que durant cette période, *La Presse* a alors traité ce sujet avec plus d'assurance et de conviction. Pour ce qui a trait à la troisième période (juin 2004 à décembre 2004), le niveau d'orientation descend à 26,8 %+. Ceci nous amène à penser qu'une dure bataille idéologique s'est livrée, d'autant plus décisive qu'elle précédait l'adoption du projet de loi. C'est avec la dernière période (janvier 2005 à juin 2005) que nous atteignons le point culminant : 71 unités informatives. Elle offre le nombre le plus élevé d'indices quant à la partialité (76,1 %+) et à l'orientation (62 %+). Tout cela confirme que le traitement accordé par les journalistes a eu un impact considérable sur la totalité de la couverture de presse.

L'analyse qualitative aborde la problématique de l'homosexualité par des aspects plus généraux, tels que l'évolution de la représentation de l'homosexualité durant le procès du mariage gai, l'intégration et la reconnaissance sociale de ces minorités, l'activisme gai, les acteurs d'appui, les événements revendicatifs et les actes homophobes.

Entre le moment d'effervescence médiatique où la Cour d'appel de l'Ontario (juin 2003) a déclaré inconstitutionnelle la définition du mariage parce qu'elle excluait les conjoints du

même sexe et celui du dévoilement du projet de loi voulant élargir cette définition (juillet 2003), nous avons constaté qu'il y avait déjà eu un rapprochement entre le gouvernement et les revendicateurs, comme Isabelle Rodrigue le décrit (*Le Devoir*, 4 novembre 2002) :

Les représentants de la communauté ont fait valoir au ministre de la Justice Martin Cauchon qu'il s'agit du point de vue de l'égalité, de la dernière frontière légale que les couples de même sexe doivent encore franchir. [...] C'était pour nous l'occasion de faire valoir au ministre nos préoccupations [...] Je pense que si le ministre de la Justice a pris la peine de se déplacer et de nous entendre, *c'est qu'il y a une sympathie*. (Déclaration de Laurent McCutcheon, président de Gai Écoute et de la Fondation Émergence).

Chantal Guy parle, dans un article publié par *La Presse* (23 mars 2004), d'une émission télévisuelle<sup>63</sup> qui regroupait les personnalités les plus influentes au niveau de l'essor local de la communauté homosexuelle, pour la plupart des hommes d'un certain âge. Elle souligne l'importance du militantisme gai, qui a permis d'obtenir certaines réformes au cours des trente dernières années. Un pouvoir qui s'est constitué depuis la demande d'interdiction de toute forme de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, qui s'est par la suite consolidé à cause du sida et s'est cristallisé autour de la question du mariage gai. La journaliste met aussi l'accent sur le rôle primordial de ce groupe de pression auprès du gouvernement afin que les lois tiennent compte des homosexuels.

La participation des militants, des médias et des autorités gouvernementales à l'occasion d'un événement organisé dans le cadre de la lutte contre l'homophobie (1 juin 2004) illustre avec éloquence la relation triangulaire qui existe entre chacun des agendas. Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, et le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, ont d'ailleurs salué l'impact de cet événement. Ils ont également fait référence à l'importance de la décision de Jean Chrétien de s'engager dans ce projet en fonction des valeurs représentatives de la population canadienne. En tenant semblables propos, les politiciens se présentent comme des représentants de l'opinion publique. Dans cette alliance, un fait singulier est à mettre de l'avant : le lien direct qu'ils établissent entre la semaine de la fierté gaie et les procédures électorales. Pour eux, c'est « une démonstration claire de la vision libérale du parti, favorable

---

<sup>63</sup> Il s'agit de l'émission *Enjeux : Le pouvoir gai : ceux et celles qui ont fait la différence* diffusée sur les ondes de Radio-Canada, le 23 mars 2004.

aux libertés individuelles dans la société » (article de Kathleen Lévesque, publié le 3 juin 2004, dans *Le Devoir*). Josée Boileau, l'éditorialiste de ce quotidien, a pris la parole, toujours lors du même évènement, pour aborder la question du mariage gai et de la place de ces minorités dans la société. Tout cela montre clairement le lien de réciprocité et d'échange mutuel entre chaque agenda.

Le lobby gai a fait sentir son influence au sein du pouvoir politique (phénomène décrit par les deux journaux le 15 février 2005) lors de la journée célébrant l'amour, où des députés ouvertement gais ont mis en œuvre une campagne visant à convaincre les chefs des partis et les politiciens indécis de l'importance pour les homosexuels d'être reconnus au même titre que toutes les autres personnes. Le fait que les députés gais aient partagé sur la scène publique certaines expériences douloureuses de leurs vies contribue à humaniser les échanges politiques et à susciter la sympathie des gens.

Du point de vue qualitatif, *Le Devoir* a eu un traitement de son discours journalistique plus profond et plus engagé que celui de son compétiteur. En revanche, *La Presse* a offert une couverture plus vaste quant au nombre d'articles. Elle a également nommé un militant représentatif de la communauté gaie locale, Laurent McCutcheon, comme personnalité de la semaine, afin de bien souligner la constance de ses efforts en vue d'améliorer la qualité de vie des homosexuels. Nous voilà en présence d'un geste révélateur quant à l'inclination éditoriale de ce journal et qui nous permet aussi de comprendre le lien entre ces acteurs. Par ailleurs, *La Presse* a également consacré un dossier sur cette question dans Internet<sup>64</sup> et a aussi favorisé la participation du public, en lui offrant de s'exprimer dans la tribune des lecteurs. Sur ce point<sup>65</sup>, l'éditorialiste Pierre-Paul Gagné affirme que *La Presse* (article du 29 septembre 2003) a mis à la disposition des gens un espace d'échange d'idées, pour leur permettre de réfléchir et de faire ainsi évoluer les mentalités. Nous ne sommes pas dupes face à cet exercice d'autopublicité qui exalte les vertus du journal et l'intérêt porté aux commentaires du public. Le 3 janvier 2005, Joël Denis Bellavance livrait un ordre des

---

<sup>64</sup> *La Presse* a consacré un dossier spécial au sujet du mariage gai sur le réseau Internet et en a publié l'ensemble dans ce cyberspace.

<sup>65</sup> Selon cet éditorialiste de *La Presse*, ils ont reçu 25 984 courriels en 2003, mais il ne spécifie pas le nombre de ceux qui concernent précisément le mariage gai.

priorités thématiques que *La Presse* devait traiter au cours de la dite année. Contrairement à ce que nous avions prévu, il a fallu attendre le numéro 20 avant que ne soit abordée la question du mariage gai, bien après, notamment, les élections, le scandale des commandites et le conflit en Irak. À cette étape du processus législatif, les prédictions des journalistes deviennent encore plus remarquables par rapport à l'adoption du projet de loi.

Par ailleurs, nous avons remarqué une assurance commune entre les acteurs des différents agendas face à l'éventuelle adoption du projet de loi. Au fur et à mesure que le projet prend de l'ampleur dans l'opinion publique, la certitude du lobby gai d'obtenir gain de cause s'accroît, en dépit des protestations, des formules alternatives comme l'union civile et des demandes de consultation auprès des Canadiens. Une assurance qui repose évidemment sur une mesure constitutionnelle quasi intouchable.

D'après Norman Spector (*Le Devoir*, 30 décembre 2004), ce lobbysme n'est nullement représentatif des aspirations de l'ensemble de la communauté gaie. Selon lui, il y a ceux pour qui l'égalité signifie être considéré comme les autres. Il y a aussi ceux pour qui être égal ne s'avère pas incompatible avec leur différence et qui ne s'intéressent guère au mariage. Cet argument ne nous surprend pas, mais il se heurte à un élément clé dans le débat : le fait d'avoir d'abord la possibilité de se marier comme les hétérosexuels pour pouvoir ensuite décider de poser ou non ce geste.

Denise Bombardier (*Le Devoir*, 9 août 2003) critique la relation entre les autorités et le lobby gai. Elle met les politiciens en garde de ne pas agir sous la pression du lobby gai et par peur de passer pour réactionnaires. Elle suggère aussi d'instaurer un pacte civil à l'instar de la France, afin de garantir l'égalité des droits au nom des différences qu'il faut accepter et reconnaître au sein de la société.

En ce qui concerne les lettres en provenance d'émetteurs externes aux médias, il est un peu étonnant de se trouver face à des homosexuels qui ne sont pas d'accord avec la reconnaissance du mariage pour leurs pairs. *Le Devoir* publie (27 août 2003) une lettre ouverte de John McKellar, représentant un mouvement contre l'extrémisme de la fierté gaie, dans laquelle il condamne tout ce qui concerne l'activisme homosexuel. Il qualifie les

revendicateurs de fausses victimes. Il ne veut pas que la culture gaie se fonde dans celle de la majorité des gens et il place l'hétérosexualité au-dessus de l'homosexualité. La faible proportion de ce genre d'articles (50 unités informatives négatives, contre 139 positives) n'a pas eu de véritable impact sur une couverture de presse majoritairement favorable. Même si ces journaux ont voulu contribuer à la démocratisation de ce débat, en laissant la porte ouverte à la libre expression de toutes les opinions, il n'en demeure pas moins que la sélection spécifique et le nombre des textes a fait pencher la balance du côté du mariage gai. Voici un extrait d'une lettre du public, afin d'étayer notre assertion. Elle traite du point de vue identitaire, du besoin d'acceptation et de reconnaissance des jeunes comme des adultes gais.

L'acceptation et la compréhension de l'homosexuel passent par notre interaction et par l'affichage de notre différence. [...] Nous voudrions crier à l'indifférence mais d'abord nous devons être reconnus comme l'égal de la majorité dans cette différence. [...] Dans l'histoire, l'homosexualité était acceptée comme rite initiatique sous un angle sexuel mais jamais en tant qu'union de partage et d'amour. [...] J'attends le moment où les regroupements ne seront plus nécessaires, où nous serons une minorité qui fera partie du décor. [...] L'homosexualité n'est pas un choix, elle est une identité et elle fait partie de nous. Tout ce que nous demandons, c'est que vous la reconnaissiez (Mélanie Chapleau, *Le Devoir*, 27 août 2003).

Ce texte résume l'ensemble des principaux points de la problématique homosexuelle. Ces acteurs se prononcent en faveur du mariage gai et attribuent à cette éventuelle reconnaissance de nombreux avantages : une meilleure perception sociale, l'épanouissement, la réussite professionnelle et du couple ainsi qu'une meilleure santé mentale. Luc Boulanger et Réjean Thomas, militants gais, estiment pour leur part (*Le Devoir*, 25 septembre 2003) que la non-reconnaissance sociale du couple homosexuel conduit à une homosexualité anonyme et clandestine résultant de l'impossibilité d'exprimer ouvertement son affectivité. La plupart des articles pro mariage gai – cela les caractérise – exhortent le public à appuyer les forces progressistes de la société.

L'étude de l'implication des journalistes de chacun des journaux a donné des résultats assez intéressants. D'après le pourcentage d'unités d'information dans cette catégorie, nous remarquons que les employés de *La Presse* ont montré un plus vif intérêt pour traiter ce sujet dans leurs pages (93 unités) que ceux du *Devoir* (33 unités). En dépit de cet écart, les

pourcentages vont curieusement se rapprocher dans les indices concernant la partialité : 66,7 %. Cela prouve que les deux périodiques ont traité avec la même vigueur de la question de l'homosexualité. Mais la situation change au niveau de l'orientation. Nous avons vérifié que les journalistes du *Devoir* (60,6 %+) en ont parlé avec plus de conviction et d'assurance que leurs collègues de *La Presse* (40,9 %+).

Pour ce qui concerne aux journalistes de la Presse canadienne, ils nous ont donné un indice d'orientation de 59,5 %+, ceux de l'agence Reuters 72,2 %+ et ceux de l'agence de la presse canadienne 50 %+. Les collaborateurs spéciaux oeuvrant aussi pour les journaux anglophones comme le *Globe & Mail* nous ont procuré – fait prévisible – des indices plus sévères et ont penché négativement avec 75 %-.

Parmi les principaux intervenants arrive en premier lieu Martin Cauchon, ancien ministre fédéral de la Justice et initiateur du projet législatif. Les chiffres le concernant fournissent des indices égaux d'une partialité et d'une orientation totale de 100 %+. Cela a d'ailleurs eu un impact réel sur la totalité de la couverture de presse. En deuxième lieu, se situe Laurent McCutcheon, figure emblématique du militantisme gai local et président de Gai Écoute et de la Fondation Émergence, organismes venant au secours des homosexuels en difficulté. Les journalistes ont rendu compte de ses interventions avec un niveau de partialité de 90,9 % et une orientation pour le moins surprenante de seulement 54,5 %+. Si les journalistes ont couvert tant les interventions du ministre que celles de cet activiste gai avec le même intérêt, la situation se modifie radicalement lorsque vient le temps de parler de leur adhésion face à leurs discours. Nous revenons à la relation d'influence bilatérale entre les sources et les médias. Le statut politique de Martin Cauchon et le présumé caractère de ses messages d'intérêt public l'ont emporté sur les opinions du lobbyiste homosexuel.

D'autres interventions de politiciens de second rang vont présenter une partialité de 83,3 % et une orientation de 56,7 %+. La participation de groupes d'activistes est également importante, avec quelques 42 unités d'information, une partialité de 90,5 % et une orientation de 33,3 %+, contrairement aux groupes adverses qui, avec seulement 12 unités informatives, ont un niveau identique de partialité et d'orientation d'une valeur absolument défavorable de 100 %. Pour les avocats et les documents de référence juridique, nous avons obtenu les

résultats favorables prévus, avec des indices élevés de partialité et d'orientation de 100 %+, résultats similaires à ceux des sondages.

Si l'on en croit Vincent Marissal (article publié dans *La Presse* le 20 septembre 2003), l'homosexualité et la politique ne font pas habituellement bon ménage. Le fait que peu de politiciens assument ouvertement leur orientation homosexuelle en dit long sur les tabous persistant dans le monde politique. Le journaliste va plus loin en incitant les autres politiciens à sortir du placard, afin de renforcer l'image des gais.

Par ailleurs, nous avons constaté que dans la plupart des interventions des politiciens des acteurs du lobby homosexuel, le traitement journalistique met l'accent sur l'aspect humain et émotif des déclarations. Le discours remarque l'importance de l'adoption du mariage gai, qui contribuera graduellement à intégrer l'homosexualité à la société, aidant ainsi les jeunes qui se découvrent homosexuels à mieux s'accepter et à lutter contre les actes homophobes et même contre le suicide. Ce travail des médias ne semble pas du tout fortuit, puisqu'ils cherchent à gagner la sympathie du lectorat.

Au sujet de la représentation de ces minorités, certains journalistes, en dépit de leur présumée « rectitude politique » et soucieux de s'exprimer avec justesse sur les homosexuels, ne manquent pas de recourir à des images pourtant stéréotypées et contribuent ainsi à entretenir des clichés bien ancrés dans la pensée collective. Dans ce registre, Geneviève Otis-Dionne (*Le Devoir*, 4 août 2003) décrit le défilé de la fierté gaie : « Les drag-queens aux robes épatantes, débordantes de froufrous ainsi que les chars allégoriques bondés de danseurs demi nus frétilant sur la musique dance ont fortement diverti la foule. » Il est important d'ajouter que l'ensemble des personnes dans ce défilé n'est pas nécessairement composé des travestis ou des danseurs nus. Il y a aussi des groupes sérieux dont leurs demandes vont de la reconnaissance des droits des minorités sexuelles dans le monde (Amnistie Internationale) au respect et démythification de l'homosexualité dès le milieu scolaire (Gris Montréal).

Denise Bombardier (*Le Devoir*, août 2003) essaie d'aller au-delà des clichés, mais son opinion, qui se veut pourtant tolérante, apparaît accusatrice :

Ces défilés [...] quelle caricature ils renvoient d'une communauté dont les membres ont plus d'ouverture sur le monde que sur une orientation strictement sexuelle. [...] La majorité probablement ne s'identifie pas à ceux qui parlent en leur nom et qui ont choisi la provocation comme arme idéologique. [...] Nous fréquentons des êtres chers homosexuels, nous les aimons et respectons et nous ne les reconnaissons pas dans ces caricatures qui défilent. [...] Il y a une dignité à rester silencieux et à refuser tout exhibitionnisme.

Dans la même ligne, Norman Spector (*Le Devoir*, 28 août 2003) conseille aux gais de ne pas se centrer sur le sexe dans les défilés, mais plutôt de mettre de l'avant leur contribution à la vie de la société. Cette insistance à demander un peu de réserve aux homosexuels dans leurs manifestations publiques exprime au fond un certain inconfort de la part du journaliste face à une image susceptible de provoquer des réactions négatives de la part des gens.

Il n'est pas surprenant, dans de tels événements, de constater la présence de personnalités du monde des médias et de politiciens sympathisants pour qui la promotion de la cause gaie leur sert *ipso facto* de publicité médiatique. D'ailleurs, quelque temps après la reconnaissance du projet on a pu également voir lors du défilé gai (août 2005) le premier couple homosexuel marié au Québec, Michael Hendricks et René Leboeuf.

Depuis 2003, la question du mariage entre conjoints de même sexe a été introduite progressivement et stratégiquement lors d'événements représentatifs pour la communauté gaie et a beaucoup servi à alimenter le débat sur ce point. Les médias ont également associé l'image des gais aux figures parentales, voulant de la sorte faire comprendre que les couples de même sexe sont également aptes à établir des relations durables et à éduquer des enfants. En dépit des confrontations découlant de ce débat, le discours généralement véhiculé par *La Presse* et *Le Devoir* se montre du côté des sources officielles et des revendicateurs, discours qui réclame avec constance l'élargissement de la notion de mariage comme facteur de changement et d'égalité sociale.

#### **4.2.6. Thématique de la tradition**

Un des principaux obstacles dans le débat public a été d'ordre symbolique. Même si les mentalités ont évolué face à la reconnaissance des droits des gais et des lesbiennes, le fait de leur accorder le droit de se marier engendre une vive controverse dans l'opinion publique.

En dépit de l'image moderne, ouverte et inclusive du Canada à l'échelle mondiale, il y a encore des couches idéologiques profondes dans la société qui refusent d'être remuées. En somme, la symbolique traditionnelle associée à l'institution matrimoniale semble ne pas avoir su s'adapter à l'évolution de la société.

Dans cette thématique, les arguments exprimés découlent d'une lecture de la situation pour le moins discutable, qui met en cause l'ordre naturel des choses et se trouve dépourvue de tout caractère systématique. Il est intéressant de souligner que le rapport analogique entre les thématiques concernant la tradition, la religion et la nature humaine ne délimite qu'une fine frontière entre elles. Nous avons pris soin de respecter le principe d'exclusivité de l'analyse de contenu.

Sous l'angle quantitatif, les 140 unités informatives consacrées à la tradition dévoilent l'intérêt avec lequel la presse en a traité, avec un pourcentage de 4,9 % établi par sa fréquence. La ferveur médiatique que laisse entrevoir la partialité est de 80 %. Par ailleurs, elle détient le plus haut niveau d'orientation négative parmi toutes les thématiques : 44,3 %-. Voilà qui nous permet de vérifier que certaines valeurs symboliques restent encore présentes dans la pensée collective canadienne.

L'analyse par périodes nous permet de constater, qu'en dépit des progrès législatifs et des discours médiatiques favorables, la tendance demeure toujours négative lorsqu'il s'agit des valeurs traditionnelles. Nous réalisons à quel point l'intérêt de la presse a été fort : 170 unités informatives, équivalant à 5,9 % de l'indice de fréquence. Cela se comprend aisément, puisqu'il s'agit de la phase initiale du débat social quand les groupes conservateurs s'attaquent à la défense de leur bastion en danger.

En lien direct avec ce qui précède, nous constatons que l'orientation des articles est, dès la première période (juin à décembre 2003), plutôt défavorable, avec un pourcentage de 38,4 %.

L'évolution du processus législatif ne modifiera en rien cette situation. Nous remarquons que, même si l'orientation diminue à 20 %- pendant la deuxième période (janvier 2004 à mai 2004), elle reste toujours négative. Situation pour le moins particulière, surtout si nous considérons que la fréquence des articles publiés durant cette seconde période est nettement inférieure à celle de la première, soit de 5 unités informatives. La troisième période (juin 2004 à décembre 2004), avec ses 19 unités d'information et une fréquence de 0,7 % se dégrade : son orientation baisse défavorablement vers un pourcentage de 63,2 %-. Nous pouvons en induire que les opposants ont sorti l'artillerie lourde (initiative pour légaliser la polygamie, appui des groupes conservateurs américains) au fur et à mesure que le projet avançait vers sa reconnaissance juridique. La dernière période (janvier 2005 à juin 2005) atteint son point culminant avec un indice maximal de 64,7 %-, démontrant encore de la résistance au changement, et cela même après l'adoption du mariage gai.

Par le truchement de l'analyse comparative, il nous est possible de constater que nos deux quotidiens ont un nombre presque identique d'unités informatives sur cette thématique : *La Presse*, 72 unités, et *Le Devoir*, 68. Des différences apparaissent au niveau de la partialité et de l'orientation. Ainsi, tandis que *La Presse* a une partialité de seulement 70,8 % et une orientation négative de 45,8 %-, *Le Devoir* quant à lui présente une partialité de 89,7 % et une orientation négative de 42,6 %-. Cela nous incite à penser que *Le Devoir* a favorisé plus que *La Presse* la pluralité d'opinions.

Quant au type de document, nous observons, pour les lettres, une forte orientation négative de 53,8 %-, associée à une haute partialité de 100 %. Pour leur part, les nouvelles dévoilent une orientation toujours négative de 46,8 % – et une partialité de 70,1 %. En ce qui concerne les éditoriaux, les chroniques et les analyses critiques en profondeur<sup>66</sup>, ils portent le sceau du négativisme dans la couverture générale de la presse écrite.

L'analyse qualitative du traitement de la nouvelle nous aide à réaliser que les raisonnements les plus fréquents dans le discours de presse sont intrinsèquement liés aux différents aspects

---

<sup>66</sup> Ces différents genres de document ont respectivement une orientation négative de 36,4 % -, dans le cas des éditoriaux, de 35,7 % -, dans celui des analyses critiques, et de 25 % -, dans celui des chroniques.

de la nature humaine et aux valeurs traditionnelles telles que la prééminence accordée à l'hétérosexualité, à la procréation et à la famille comme base de la société. La plupart des opinions s'appuient sur le fonctionnement ancestral du mariage, sur ses conventions culturelles et symboliques, et sur la primauté de cette institution en amont de la loi fédérale. Dans un autre ordre d'idées, nous avons remarqué également que ces textes ressemblent à des récits allégoriques à forte teneur morale et religieuse, en brandissant le spectre des funestes conséquences susceptibles de découler de la redéfinition du mariage. Leur arsenal dévastateur se déploie grandement, comme dans ces quelques lignes (*La Presse*, 25 juillet 2003) provenant de l'agence presse canadienne :

Des milliers d'années de tradition éprouvées pèsent davantage dans la balance que quelque chose aux allures modernes et accrocheuses, pour aller dans le sens du goût du jour. [...] Des organisations religieuses estiment que l'intention d'Ottawa de légaliser le mariage gai constitue une attaque contre la nature même de la nation : la cellule familiale. (Timothy Dooling)

Les médias essaient de compenser ces manifestations négatives avec des opinions rassurantes et favorables comme celles de l'instigateur du projet, l'ancien ministre de la justice, Martin Cauchon, qui prend la contrepartie en tentant de rassurer la population et de la convaincre du bien fondé de son plan : « Permettez moi d'être bien clair : le fait d'offrir aux conjoints de même sexe n'enlève rien aux couples hétérosexuels et ne sape en rien la signification ou le caractère sacré du mariage. » (*La Presse*, 19 août 2003)

Une fois le mariage gai approuvé par la cour d'appel de l'Ontario, le débat semble prendre son envol et vouloir obtenir le consentement de la plupart des journalistes de nos deux quotidiens analysés. Brian Miles, (*Le Devoir*, 17 juin 2003) écrit :

Les mariages naissent d'un besoin de reconnaissance sociale. La signification sociale du mariage et les bénéfices accordés ne sauraient être passés au silence. Toutes les parties reconnaissent que le mariage est une institution fondamentale de la société canadienne. C'est pour cette raison que les plaignants veulent y avoir accès. Leur exclusion perpétue l'idée que les relations entre conjoints de même sexe ne méritent pas la même reconnaissance que les relations entre conjoints de sexes opposés.

Dans son éditorial (*Le Devoir*, 12 juin 2003), Josée Boileau considère que le mariage en tant qu'institution publique dépasse les individus, et qu'au fil de l'histoire, son rapport a été plutôt

lié au sens pratique de la filiation et de la transmission des biens qu'à l'amour et à l'engagement mutuels. Elle considère que le droit permettra de clarifier les concepts encombrant le débat. Pour elle, s'il est clair que le mariage a été associé à une union hétérosexuelle, il n'en a jamais été pour autant une institution figée. Toujours dans *Le Devoir*, Jean-Claude Leclerc affirme, le 16 juin 2003, que la racine du problème n'est pas juridique, mais culturelle. Ce journaliste invite les partisans du mariage traditionnel à se réjouir du fait que les homosexuels veuillent stabiliser leur union et ainsi confirmer un mode de vie jugé si important pour la société. Par ailleurs, Mona Greenbaum, de l'association des mères lesbiennes (*Le Devoir*, 18 juillet 2003), soutient que le fait de se marier est un symbole très puissant pour la reconnaissance égalitaire des droits des citoyens. Elle affirme que ce genre d'union, loin de nuire à la famille traditionnelle, vient plutôt la renforcer.

Dans un autre ordre d'idées, Jeffrey Simpson, chroniqueur au *Globe & Mail*, publie, dans *La Presse* du 14 septembre 2003, un article où il note que la religion et l'origine ethnique exercent aussi une véritable influence sur les attitudes des nouveaux arrivants face au mariage gai. Par ailleurs, Norman Spector, chroniqueur politique du *Globe & Mail* (article publié dans *Le Devoir*, 28 août 2003), considère comme ironique le fait que les homosexuels aient besoin de la reconnaissance d'une institution hétérosexuelle pour se sentir égaux, surtout si l'on considère les premières revendications des militants homosexuels critiquant l'ordre social établi. L'extrait d'un éditorial d'André Pratte (*La Presse*, 20 septembre 2003) montre que la direction libérale de ce journal privilégie la dimension juridique :

Les personnes mariées jouissent non seulement d'avantages légaux et fiscaux, mais également d'une reconnaissance sociale sans pareille. Le mariage est aussi porteur d'un message symbolique puissant, conférant un caractère solennel et profond à l'union de deux personnes. C'est pourquoi toute tentative d'en changer le sens ou la forme provoque une si vive réaction ». [...] C'est justement parce que le mariage a une telle valeur symbolique que les homosexuels ne se satisfont pas de l'union civile qu'on leur offre. Il ne leur suffit pas de bénéficier des mêmes avantages matériels ; ils veulent que leurs unions soient socialement reconnues au même titre que les unions traditionnelles. [...] si on leur refuse la reconnaissance sociale et la charge symbolique associées au terme « mariage », on ne peut prétendre les traiter sur le même pied que les unions hétérosexuelles.

Une véritable bataille idéologique a eu lieu entre les partisans du mariage gai et leurs détracteurs, bataille qui va s'intensifier lors des événements clés de l'agenda politique par diverses stratégies, comme des manifestations et des demandes de référendums, des publications de sondages et de dépliants réprobateurs par rapport à des événements favorables au projet de loi. Sylvain Larocque, journaliste de la Presse canadienne (*La Presse*, 9 décembre 2004), dessine clairement cette situation et permet à chacun des camps (groupes conservateurs, dénominations religieuses et lobby gai) de s'exprimer :

Du côté des opposants : « Les adversaires de cette reconnaissance admettent avoir perdu une autre manche au plan juridique, mais ils gardent espoir de l'emporter en bout de piste au Parlement fédéral. [...] L'avis de la Cour, c'est une opinion d'élite. [...] Nous demandons la tenue d'un référendum [...] La Conférence des évêques catholiques a pour sa part annoncé qu'elle relancerait sa croisade auprès des parlementaires fédéraux. [...] Nous appelons les laïcs catholiques à jouer un rôle actif dans ce vaste débat. Rien n'est encore perdu.

Du côté des partisans :

Les sondages précisent qu'un peu plus de la moitié de la population canadienne appuie la reconnaissance des mariages pour les gais. Mais ce n'est pas l'opinion publique qui devrait décider du sort de la question. L'avis de la Cour donnera un nouveau visage au débat et amènera les députés à fonder leurs arguments sur le droit plutôt que sur des valeurs morales et religieuses.

En poussant plus loin l'analyse qualitative des articles et en les comparant avec les données quantitatives, nous pouvons affirmer qu'en dépit des forces traditionnelles, le discours journalistique du *Devoir* et de *La Presse* a privilégié les arguments concernant le droit d'égalité citoyenne.

#### **4.2.7. Thématique de la nature**

La thématique de la nature correspond à la nature biologique de l'être humain et, dans un sens exclusif, à l'union d'un homme et d'une femme. Aussi est-elle intrinsèquement liée à la procréation et à la famille comme fondements de la société. Mais de façon paradoxale, l'homosexualité est également partie intégrante de la nature humaine.

Tout comme pour les thématiques touchant les valeurs traditionnelles, les arguments invoqués à ce registre sont l'expression naturelle des besoins d'ordre moral et idéologique d'une société. Ils se situent au niveau de l'expérience spontanée et divine, échappent à une justification scientifique et demeurent hostiles à tout genre d'évolution.

Pour cette thématique, nous décelons un faible pourcentage (1,6 %) par rapport à l'intérêt porté au sujet sur la totalité de la couverture de presse. L'indice de partialité est de 100 %-, les éléments négatifs l'ont donc remporté sur les opinions favorables. Ceci s'explique par le fait que la plupart de ces écrits proviennent de sources religieuses ou de groupes conservateurs. Toutefois, les résultats obtenus au niveau de l'orientation (13 %-), conjugués à l'indice de la tendance, avec un impact de seulement 0,3 %-, nous montrent que l'ensemble des unités informatives de cette thématique n'a pas eu de poids significatif dans la couverture totale de la presse.

En mettant en parallèle nos deux sources informatives, nous observons qu'elles présentent des indices qui se ressemblent quant aux fréquences (0,8 %) provenant du même nombre d'unités d'information (23), avec une partialité de 100 %. Cependant, leurs indices d'orientation varient considérablement : *Le Devoir* présente une orientation négative de 30,4 %-, et *La Presse*, un indice favorable de 4,3 %+. Ces résultats peuvent laisser croire qu'au-delà de leurs similitudes quant à l'intérêt suscité par cette thématique, les deux journaux présentent des niveaux d'orientation différents, sans doute parce que *Le Devoir* a accordé plus d'importance à la confrontation des points de vue divers que *La Presse*. Au point de vue de l'intérêt soulevé par nos deux journaux sur cette question, cela est aussi manifeste en fonction de la sélection des textes qu'ils ont publiés ainsi qu'en fonction du choix des mots, des citations et des intervenants.

Pour ce qui concerne le genre de documents, les nouvelles présentent une fréquence de visibilité de 0,6 % et une orientation négative de 25 %-. Les éditoriaux présentent une fréquence de 0,2 % et une orientation de 100 % favorable. Les chroniques ont un niveau d'apparition de 0,1 % et une orientation de 33,3 %-. Quant aux analyses critiques, ils ont une fréquence de 0,1 % et une orientation de 0 %. Les indices élevés de partialité (100 %) et

d'orientation au sujet de l'opinion éditoriale (100 %+) sont révélateurs de la prise de position des journaux.

En ce qui a trait à l'analyse chronologique, nous avons découvert que pendant la première période et comparativement aux autres, ce genre d'argument a une forte fréquence d'apparition<sup>67</sup>, avec 37 unités informatives et une orientation de 13,5 %-. Les journaux ont donc été des plus intéressés à connaître davantage les diverses positions des acteurs du débat social. Nous croyons qu'il s'agit là d'une étape initiale importante de vulgarisation et de sensibilisation médiatique auprès de l'opinion publique. L'orientation majoritairement négative enregistrée pendant la première (13,5 %-), la seconde (0 %) et la quatrième des périodes (50 %-), offre, avec 33,3 %+, un indice exceptionnellement favorable durant la troisième période, fait qui n'est guère surprenant, puisqu'il s'agit de l'étape préalable à l'adoption finale du projet de loi. Pourtant, elle redescend dramatiquement pendant la dernière période à 50 %-. D'après notre analyse, nous concluons que la thématique de la nature n'a pas eu de force de frappe sur le dossier de presse. Ainsi pouvons-nous affirmer que les mentalités évoluent lentement, malgré les changements législatifs et les efforts pédagogiques de vulgarisation déployés par les médias.

L'analyse qualitative nous permet d'observer l'évolution graduelle du discours des acteurs officiels et des journalistes. Au début de la démarche visant à ouvrir le mariage aux minorités sexuelles, le discours politique lui-même rejetait l'argumentation fondée sur l'égalité des citoyens entre eux : il en faisait le fief des hétérosexuels, à cause de leur capacité génératrice et de l'éducation des enfants. Cet extrait d'un texte d'Isabelle Rodrigue (*Le Devoir*, 4 novembre 2002) illustre bien notre propos :

Dans l'argument présenté devant les tribunaux, Ottawa fait valoir que les homosexuels ne respectent pas les exigences fondamentales du mariage et ne cadrent pas avec les fondements naturels de cette institution puisque l'objectif ultime n'est pas celui de la procréation.

---

En l'occurrence, 1,3 %, avec une partialité de 100 % (ne laissant pas planer le moindre doute à propos de la passion avec laquelle la presse a couvert ce sujet), une orientation de 13,5 %- et un indice de tendance impact de 0,3 %-.

À partir de la première période de notre analyse, force nous est de constater à quel point le discours des sources officielles et des médias a cheminé progressivement. Yves Boisvert, (*La Presse*, 11 juin 2003) écrit qu'en autorisant le mariage gai, la Cour d'appel de l'Ontario estime que l'interdiction du mariage aux couples homosexuels n'enlève rien aux hétérosexuels et n'est pas un moyen rationnel de promouvoir la procréation et la famille.

Une fois pourfendu l'argument de la procréation par les cours des différentes provinces canadiennes, la presse se montre favorable aux raisonnements des sources officielles. Ainsi, le 11 juin 2003, Brian Myles, journaliste affilié à la presse canadienne, confronte et évalue les jugements touchant le domaine de la nature humaine et liés à une régulation judiciaire :

Le mariage n'est pas l'apanage des hétérosexuels. Les gais et lesbiennes peuvent aussi accéder à cette « institution fondamentale » de la société. [...] Dans l'esprit du procureur général, le mariage doit être réservé aux hétérosexuels, puisque son but est la procréation et l'éducation des enfants issus d'une telle union. [...] L'incitation à la procréation ne répond pas à ce critère. Les hétéros ne cesseront pas de faire des enfants parce que les homosexuels peuvent se marier, fait remarquer la Cour d'appel. Et la proportion d'enfants conçus et élevés par des conjoints de même sexe ne cesse d'augmenter. L'insémination, l'adoption et le recours aux mères porteuses permettent aux conjoints de même sexe de fonder une famille.

Par ailleurs, certains arguments s'apparentent au discours des mythes<sup>68</sup>, en étant dépourvus de rigueur scientifique. Il s'agit de ceux qui concernent la prétendue suprématie de l'hétérosexualité avec sa capacité procréatrice (37 unités d'information) et de ceux portant sur la nature biologique humaine (5 unités informatives). On trouve seulement 4 unités sur la naturalité de l'homosexualité.

Les croyances populaires bénéficient du soutien de certaines confessions religieuses et de groupes traditionalistes qui glorifient le caractère divin de la procréation propre à l'hétérosexualité. Clairement désapprouvé, ce type de discours est récurrent :

La formation de liens entre les hétéros est directement liée à la reproduction et à la survie de l'espèce humaine [...] Toutes les sociétés dans l'histoire de l'humanité ont activement appuyée l'hétérosexualité et cet appui passe par la culture, ses règles, ses coutumes, ses

---

<sup>68</sup> Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.

lois, ses symboles et d'autres mécanismes officiels [...] Le mariage donne aux hommes une saine identité masculine fondée sur une contribution spécifique, essentielle et reconnue par la société : la paternité [...] La discrimination devrait être permise dans ce cas et pourrait l'être en vertu de la Charte, puisque le mariage en tant qu'institution universelle et complément culturel essentiel à la biologie, doit passer avant tous les concepts de droit. (*La Presse*, 9 juillet 2003)

En reprenant le fait que la procréation n'est plus une des finalités du mariage, le discours journalistique a servi la cause des homosexuels. Des arguments tels que l'insémination et l'adoption d'enfants viendront démontrer une transformation radicale du lien traditionnel entre le mariage et la procréation :

La vie se reproduit tout à fait hors du mariage. Réciproquement refuse-t-on le mariage à un couple hétérosexuel qui n'aura pas d'enfants, soit par choix, soit par incapacité en raison de l'âge ou d'infertilité ? La réponse est évidente. » (Extrait d'une lettre d'un citoyen publiée par *Le Devoir*, le 5 août 2003)

La question de l'orientation sexuelle et de la nature humaine revient très souvent dans cette thématique. Il y a, d'une part, ceux qui condamnent les minorités au sens marginal et ceux qui, d'autre part, essaient d'être politiquement corrects, sans toutefois y parvenir, comme c'est le cas de Denise Bombardier dans son article du *Devoir* (9 août 2003) :

L'orientation sexuelle nous est imposée par la nature. On ne choisit pas d'être gai, ni d'être hétérosexuel. Si cela était, on peut imaginer que rares seraient ceux qui opteraient pour la marginalité, compte tenu que toute marginalité est difficile, voire douloureuse à assumer et à vivre.

Rima Elkouri de *La Presse* la critique le 18 août suivant. Elle analyse ses arguments qui exaltent les vertus tant du mariage que de la procréation et qualifie d'insultant un tel syllogisme, surtout en considérant que Denise Bombardier vient de se remarier et qu'elle n'est plus en âge d'avoir des enfants.

Dans un autre ordre d'idées, Claude Ryan, ancien directeur du *Devoir* et ancien chef du Parti libéral du Québec, ne se gêne pas pour prétendre qu'il n'existe pas de complémentarité entre individus de même sexe et qu'il s'agit là d'un des traits fondamentaux de la nature humaine. Ce même texte a été publié par les deux journaux dans leurs pages consacrées aux opinions du lectorat : *Le Devoir*, le 12 juin 2003, et *La Presse*, le 8 août 2003. Son discours

conservateur va à l'encontre de la position pourtant favorable au mariage gai du *Devoir*, dont il en a été le dirigeant.

Au niveau de la ligne éditoriale des journaux, *La Presse* affiche ses couleurs à travers un texte d'André Pratte datant du 30 septembre 2003, où il signale qu'il n'existe pas de différences fondamentales entre les deux types d'union. « En effet, le mariage ne repose plus sur la procréation. Bon nombre de couples n'ont pas l'intention d'avoir des enfants et la société reconnaît quand même leur union. »

Des groupes conservateurs comme HOPE (Homosexuels opposés à l'extrémisme de la Fierté) prétendent que l'homosexualité relève du libre choix de l'être humain. Il s'agit d'un texte pour le moins discutable, d'autant plus qu'il a été écrit par un homosexuel opposé à l'activisme gai contemporain :

Il y a un élément de choix dans tout comportement sexuel. En dépit de la fanfare publique et des hypothèses à la mode, il n'existe pas la moindre preuve scientifique qui conclut que les influences biologiques, génétiques, psychologiques et sociologiques déterminent l'orientation sexuelle. [...] La vérité malheureuse est que l'homosexualité masculine ne sera jamais acceptée totalement par la majorité hétérosexuelle, qui obéit à des diktats qui ne sont pas ceux d'une société ou d'une religion encrassée de préjugés mais qui sont ceux de nature procréatrice.

En définitive, l'analyse de la thématique nature montre la persistance de dogmes quasiment immuables comme : la notion de procréation, d'une prétendue suprématie de l'hétérosexualité sur l'homosexualité ainsi que la difficulté de reconnaître l'égalité des citoyens en matière des droits. Les raisonnements favorables y sont peu fréquents. Les débats n'en sont que plus difficiles à trancher, et ce, même avec les efforts médiatiques en vue d'influencer l'opinion des gens.

#### **4.2.8 Thématique de l'économie**

Nous traitons la thématique de l'économie en dernier lieu, puisqu'elle n'offre que 19 unités informatives, toutes favorables, et un indice de partialité de 90,5 %. Les journaux l'ont par conséquent abordée avec énergie. En dépit du faible nombre d'unités informatives, le niveau d'orientation est fort : 90,5 %+. Ces données numériques montrent que *La Presse* et

*Le Devoir* ont traité avec conviction ce dossier qui associe l'économie au mariage gai. C'est à peine si l'on trouve des différences entre les deux journaux, autant au point de vue quantitatif qu'au point de vue du traitement des nouvelles. *Le Devoir* a 12 unités d'information, avec une orientation positive de 83,3 %+. Pour sa part, *La Presse* en a 9, avec une orientation de 100 %+.

Du côté des documents informatifs, nous découvrons que la fréquence des nouvelles (0,7 %) l'emporte sur celle des chroniques (0 %) et des lettres (0 %). Cependant, le point intéressant à noter des nouvelles est leur même niveau de partialité et leur orientation : 89,5 %+. Par ailleurs, les chroniques et les lettres présentent aussi des indices identiques de partialité de 100 % et d'orientation de 100 %+. Cela confirme le traitement hautement favorable du discours de la presse.

Pour ce qui a trait à l'analyse qualitative, nous observons que la représentation de ces minorités est étroitement associée à la consommation. Les problématiques profondes de l'homosexualité ne jouent pas à ce stade. Les gais sont réduits en tant que simples consommateurs, comme le soutient cette lettre signée Mélanie Chapleau et parue dans *Le Devoir* du 27 août 2003 :

A-t-on cultivé un lobby ou une pseudo-culture pour nous isoler ? Il me semble plutôt que nous avons commencé à être reconnus avec la montée de la société de consommation. Nous ne sommes pas vus comme des homosexuels, mais comme des consommateurs. Les gais dépensent beaucoup, ouvrons leur une place dans le marché, donnons-leur de la visibilité ! Ne serait-ce pas plutôt la société hétérosexuelle qui a créé ce lobby ?

En revanche, cette image favorise l'idée générale que la plupart des gais jouissent d'une aisance financière (compte tenu qu'ils ne s'occupent que de subvenir aux besoins familiaux) et les associe à l'hédonisme.

*Le Devoir* publie, le 25 octobre 2003, sous la plume de Diane Précourt, un des rares articles sur la thématique de l'économie. Il y est question des revenus que le tourisme gai pourra générer. Même si elle désapprouve le manque d'appui du gouvernement pour attirer les touristes gais, l'éventuelle adoption du mariage homosexuel viendra rehausser la réputation

d'ouverture des grandes métropoles canadiennes, réputation déjà établie par des événements importants comme le festival Divers/Cité ou les prochains Jeux Gais.

Le marché du voyage gai se trouve en plein essor étant donné l'ouverture de la société envers cette communauté, qui, elle, montre une volonté d'affirmation toujours plus accentuée. Reconnue justement pour son ouverture gay-friendly et où le statut de gai n'est plus tabou, la métropole québécoise jouit d'une réputation enviable au sein de ces groupes sur la scène internationale. [...] Les discussions autour du mariage gai au Canada viennent certainement appuyer cette image d'ouverture dont jouit Montréal dans le monde.

Quant à *La Presse*, elle choisit fort stratégiquement l'étape cruciale du feu vert donné à la légalisation des unions homosexuelles par la Cour suprême pour traiter de celles-ci dans une perspective financière. Dans la section Affaires du 13 décembre 2004, Rita Trichur écrit :

En donnant un avis favorable au mariage gai, la Cour suprême a lancé le message dans le monde que le Canada était un pays accueillant pour les touristes gais, et éventuellement on pourrait s'attendre à célébrer plusieurs mariages gais et lesbiens parmi les visiteurs.

Cet article montre clairement le lien direct de cause à effet existant entre l'adoption du mariage entre conjoints de même sexe et l'augmentation du tourisme gai et des bénéfices économiques qui en découleront.

Dans cette thématique, le discours juridique cède alors le pas à un discours de marketing. Le projet législatif axé sur une revendication demandant l'égalité des droits se travestit en marchandise à commercialiser, afin d'en tirer des profits. Il est intéressant de souligner le fait que la plupart des déclarations proviennent des intervenants du marché privé, ce qui explique l'intérêt pour la reconnaissance du mariage gai. Ainsi, nous observons que le mariage gai devient la panacée par laquelle on prétend résoudre la crise touristique ambiante, à la suite des événements déplorables comme les attentats et les épidémies. Il ressort de notre analyse, autant par les propos des intervenants choisis que par le traitement des nouvelles, que nos deux journaux ont encouragé l'approbation légale du mariage gai, puisqu'il ne restera pas sans retombées d'ordre économique pour le pays.

## CONCLUSION

### INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous pouvons considérer que la ferveur médiatique gravitant autour du mariage entre conjoints de même sexe n'existe plus. Les longues batailles entre les domaines juridique et politique ainsi que le débat social sur cette question ne font plus partie de l'actualité des médias, quoique, à l'occasion, le Parti conservateur présentement au pouvoir songe à renverser cette loi et à faire marche arrière sur ce droit enfin reconnu aux homosexuels. Mais cette reconnaissance juridique accordée à une minorité jadis contrainte à vivre en cachette n'est pas *ipso facto* synonyme de réussite au point de vue de l'acceptation sociale. En effet, l'adoption de cette loi n'a pas modifié l'ordre social de manière prononcée comme le prédisaient pourtant les opposants et n'a pas donné lieu à un fort accroissement du nombre d'alliances nuptiales chez les gais. Force nous est d'admettre que le point important pour ces groupes ne consistait pas à se ruer vers le mariage, mais tout simplement à avoir la possibilité de le faire, comme la majorité de la population.

Après un grand bruit médiatique, une pléthore d'articles informatifs et des enquêtes d'opinion publique sur cette question, l'article de Louise Leduc, publié dans *La Presse*, le 12 novembre 2005, démontre que le mariage homosexuel demeure un phénomène limité. Pourtant, ce sujet fait couler passablement d'encre et de salive, et a connu des dimensions pour le moins exagérées pendant un long laps de temps. On a souvent établi un parallèle entre la cause du mariage gai et celle des Noirs victimes d'injustice, qui aspiraient à faire valoir leurs droits au même titre que tous les autres citoyens. Cette question de fond, source de controverse, puisqu'elle touchait une institution fondamentale de la société, a en effet déchiré la population canadienne, mais elle a permis à la fois un exercice de réflexion et une circulation démocratique de la parole. Bien qu'elle ait stimulé l'opinion publique pendant une période conjoncturelle, cela a été fait de manière plutôt nuancée.

Tout en tenant compte de la nature polémique du mariage homosexuel, de ses répercussions sur la symbolique sociale traditionnelle et du caractère revendicateur des droits des minorités, nous estimons qu'un des principaux facteurs qui ont contribué à l'ampleur de ce débat réside dans l'importance et le traitement accordés par les médias à la nouvelle en tant que source de controverse et de changement social. Cela nous incite à penser que, dans l'ensemble de leur discours sur le mariage gai, la plupart des journalistes de ces deux quotidiens sont devenus, en quelque sorte, les chantres du mariage gai, en célébrant les avantages pour l'évolution et l'enrichissement d'une société inclusive.

Par ailleurs et bien que les enquêtes d'opinion aient démontré une résistance notable des citoyens face à l'adoption du projet de loi, il n'en reste pas moins qu'au-delà de toute possibilité de consultation démocratique, l'application du principe d'égalité entre les citoyens incombe au gouvernement, spécialement quand un principe humanitaire se trouve en jeu.

Faute de l'appui solide des lois, de l'intervention des sources officielles et des acteurs du lobby gai, de la pédagogie des médias et du travail de réflexion généré par le débat, il nous faut reconnaître que le mariage entre personnes du même sexe n'aurait jamais vu le jour dans la société canadienne.

Notre travail d'analyse nous a permis de mettre de l'avant les caractéristiques importantes des textes journalistiques qui s'appliquent à notre objet d'étude. Dans ce dernier chapitre, nous reviendrons de manière succincte et récapitulative sur l'ensemble des aspects concernant l'extension de la vie privée dévoilé au sein de l'espace public, de la controverse et de l'opinion publique dans un système démocratique. Puis, nous établirons un lien entre ces éléments et la fonction des journalistes, de même qu'avec le modèle de la fonction d'agenda. D'abord, nous nous attarderons sur le cadre spécifique du discours journalistique concernant le mariage gai, en recourant aux résultats inférés de l'analyse des conditions de production du discours et de l'analyse de contenu des textes écrits. Ensuite, nous nous pencherons sur la diversification des opinions exprimées dans le discours journalistique, afin de mieux pouvoir mesurer la différence entre l'opinion éditoriale et celle des journalistes.

### 5.1 La controverse du mariage homosexuel dans l'espace public canadien

Le question du mariage homosexuel concerne un projet de loi reposant sur l'orientation sexuelle d'une communauté autrefois condamnée à la clandestinité et qui décide de passer à l'offensive pour réclamer les mêmes droits que ceux accordés à la majorité hétérosexuelle, pour bénéficier ainsi de la valeur symbolique de cette institution. Aussi, le mariage homosexuel a-t-il tour à tour oscillé entre l'espace privé et l'espace public, entre la sexualité qui relève du domaine privé et le militantisme, pour aboutir enfin à la demande de redéfinition de ladite institution.

Nous remarquons ainsi comment, dans cette revendication, la sexualité fait aussi partie inhérente d'un projet démocratique et politique répandu par les médias. Nous constatons également jusqu'à quel point les choix des individus sont fortement déterminés par les institutions et par les normes sociales. Nous réalisons comment par cette stratégie, les homosexuels, jadis contestataires de l'ordre social établi, réclament maintenant vivement leur complète intégration à la société.

Le mariage gai est apparu dans l'espace public comme une question polémique qui influençait la symbolique traditionnelle de la société face à ses minorités. Il a déclenché une confrontation de points de vue entre les sources officielles, les médias et la société en général. En dépit de l'importance du débat social et de l'œuvre pédagogique des médias dans le but d'informer la population et de l'inciter à une réflexion approfondie, il ressort de cette problématique qu'il n'a pas été question que la majorité décide du sort des minorités, surtout quand elle invoque des arguments d'ordre éthique ou religieux pour le moins discutables. Malgré l'ensemble des tactiques déployées par les adversaires pour faire échouer ce projet de loi ou de le soumettre au vote populaire, c'est une décision d'ordre juridique, en conformité avec la Charte des droits et des libertés, qui a prévalu en dernière instance.

Nous réalisons à quel point, en matière de questions sociales, le principe de démocratie et les décisions gouvernementales ont pesé lourd dans la balance. S'il y avait eu une consultation populaire sur ce projet, le mariage gai serait actuellement lettre morte. Même si *La Presse* et

*Le Devoir* s'y sont montrés généralement favorables, il ressort que le consensus statistique<sup>69</sup> de l'opinion de la majorité de la population a désapprouvé semblable projet. Il est évident que le contenu du projet de loi et la décision du gouvernement n'ont pas été dictés en réponse aux sondages. Ils ont plutôt opté pour le respect du principe humanitaire de l'égalité entre concitoyens. Aussi pouvons-nous affirmer que dans cette controverse, la Charte des droits et des libertés, les autorités officielles, le lobby gai et l'engagement des journalistes comme instances coproductrices de ce processus de transformation social ont constitué des éléments clés de cette reconnaissance matrimoniale des minorités sexuelles.

## **5.2 La représentation des minorités sexuelles dans cette question**

Nous constatons qu'après un long processus de revendications pour faire valoir leurs droits dans l'espace public, les homosexuels et les lesbiennes commencent peu à peu à recueillir les fruits de leurs luttes. Bien que les médias aient fait du progrès dans leur façon de présenter ces minorités, on trouve toujours des journalistes qui continuent à reproduire une image stéréotypée des homosexuels, particulièrement à l'occasion de la célébration de la fête de la fierté gaie. D'autres encore parmi eux se montrent soucieux de ce qui est politiquement correct, mais tombent parfois dans le piège. Cependant, il existe encore une résistance indéniable de la part des groupes conservateurs en vue de les dissocier des concepts négatifs.

Notre analyse nous a permis de découvrir que, dans la majorité des thématiques, en l'occurrence les thématiques juridique, politique, sociologique, économique et celle de la condition homosexuelle, les opinions des journalistes rendent une image favorable des minorités sexuelles ainsi que de leurs revendications et les associent à un important chapitre de l'évolution des droits sociaux. En dépit de la persistance d'opinions négatives (qui, dans

---

<sup>69</sup> Note : Se référer aux sondages mentionnés au chapitre 4, qui ont été décortiqués par les journalistes du *Devoir* et de *La Presse*.

l'ensemble des textes sont en nombre inférieur par rapport aux opinions favorables) provenant, soit de collaborateurs externes, soit de sources conservatrices ou du public, il sied de souligner que les représentations médiatiques des minorités sexuelles cèdent graduellement le pas à de nouvelles images plus proches de leur situation réelle. En somme, nous pouvons affirmer que le discours journalistique des deux quotidiens à leur sujet est plus nuancé qu'auparavant. Il a assurément gagné en complexité et en maturité.

### **5.3 La position des journaux et la fonction des journalistes**

La participation des médias au débat social sur le mariage entre conjoints de même sexe occupe une place prépondérante dans l'espace public et vient redéfinir les formes de représentation de ces groupes minoritaires. Dans la dynamique des négociations et le jeu d'influence entre les journalistes et les sources officielles, celles-ci se sont montrées intéressées à publiciser le contenu du projet de loi dans les médias. Les journalistes ont eu besoin, pour leur part, de contenus pour les décoder et les rendre publics. À l'intérieur de cette relation d'interdépendance, on peut inférer sans peine que les journalistes ont collaboré de manière étroite avec cette stratégie gouvernementale. Cette collaboration est pourtant complexe. En effet, même si les journalistes ont contribué à la réussite du projet, ils ne se sont pourtant pas gênés pour critiquer les démarches des acteurs politiques, de même que pour leur indiquer la route à suivre.

Par ailleurs, les journalistes ne se sont pas limités à un rôle de témoins neutres. Au contraire, ils ont joué un rôle actif dans le processus de transformation sociale en lien avec ce dossier controversé. Ainsi, en plus d'informer les gens sur cette question, ils l'ont ensuite analysé, commenté et débattu sous plusieurs angles, tout en proposant des moyens de solution au problème.

Les ressources d'influence promotionnelle orchestrées par ces quotidiens ont été, d'une part, le nombre, la présentation et la qualité de la production des contenus ; d'autre part, le nombre, l'importance ainsi que la crédibilité des sources de référence concernées par ce sujet de controverse. L'analyse thématique présente une prédominance d'unités d'information se rapportant à l'aspect juridique de cette question. Cette présence se voit aussi renforcée par la

position prise par les éditorialistes de ces quotidiens en faveur de la reconnaissance égalitaire des droits de ces minorités sexuelles. En ce qui a trait aux éditoriaux, nous constatons que cette problématique et ses répercussions sur la société ont été considérées comme des sujets controversés justifiant le débat public. De cette manière nous avons observé que les prises de position des journalistes ont mis en cause leur conception de la démocratie et l'orientation générale des journaux auxquels ils se trouvent rattachés. Ainsi, ils ont joué un rôle déterminant dans la diffusion et le traitement de cette question sociale.

À la suite de l'analyse des éditoriaux, nous avons observé qu'au sujet de la reconnaissance de l'accès légal des homosexuels au mariage, les éditeurs de ces journaux ont souligné l'importance de l'appui juridique et le concept d'égalité des droits de ces minorités dans le cadre d'une société libre, démocratique et inclusive. Cette reconnaissance a donc été traitée en tant que synonyme d'une transformation sociale d'envergure. Des facteurs de résistance face à l'acceptation du projet, comme la possibilité d'une institution parallèle au mariage, de l'utilisation de la clause dérogatoire ou d'un éventuel référendum ont été énoncés dans le discours en général et balayés ensuite par ce même principe de droit. Ainsi, l'insistance de l'aspect juridique sur cette question a occupé beaucoup d'espace rédactionnel dans ces journaux. Cela semble plutôt une stratégie judicieuse qui a permis de faire la promotion favorablement et, nous osons le dire, presque de manière incontestable, du droit à l'égalité dans le contexte du mariage entre conjoints de même sexe.

En analysant la ligne éditoriale du *Devoir*, un journal réputé comme un organe de presse indépendant des pouvoirs politiques et financiers qui favorise le combat pluriel d'idées, nous observons que si ce quotidien a choisi en toute liberté de se prononcer en faveur du mariage homosexuel, il a également contribué à titre d'instrument de publicité de cette initiative provenant du gouvernement fédéral. Pour sa part, la ligne éditoriale de *La Presse* en faveur du fédéralisme canadien s'est montrée également favorable au débat public et à la diversité d'opinions. Par ailleurs, la publication d'une compilation de textes sur ce sujet d'étude et la participation de Josée Boileau, éditorialiste du *Devoir*, sont des gestes de prosélytisme en faveur des minorités sexuelles qui parlent d'eux-mêmes de l'inclination de ce journal. Un peu dans la même veine, *La Presse* a, quant à elle, dévoilé ses prises de position en choisissant

d'abord un militant homosexuel comme personnage de la semaine et en créant un dossier spécial sur le mariage gai sur Internet.

Le mariage homosexuel a occupé beaucoup d'espace rédactionnel dans ces quotidiens. Nous observons d'abord que 61,4 % d'unités informatives sont des nouvelles. Cette abondance informative a pu certainement avoir contribué à situer le mariage gai comme facteur important de transformation sociale. Pour ce qui a trait à l'opinion journalistique pouvant agir sur la perception du public, nous observons qu'une bonne majorité des journalistes et de chroniqueurs du *Devoir* se sont prononcés favorablement dans les nombreux textes analysés, commentés et traités en profondeur, afin de permettre aux lecteurs de mieux connaître et de mieux comprendre cette question en jeu. Si les journalistes de *La Presse*, toujours disposés à permettre l'expression d'opinions diverses, n'ont pas traité la question du mariage gai avec autant de profondeur que leurs collègues du *Devoir*, ils ont produit, en revanche, une panoplie d'articles dans différentes rubriques et impliquant un grand nombre d'intervenants.

Il est important de mentionner qu'en dehors de la page éditoriale de ces journaux, les chroniqueurs ont eu l'entière liberté d'exprimer leurs opinions, même si elles étaient contraires à la ligne éditoriale. Ainsi, il est intéressant de noter à quel point les opinions des collaborateurs externes comme Jeffrey Simpson (*The Globe & Mail*) et Norman Spector (*Globe and Mail*) s'éloignent de l'orientation générale des quotidiens analysés. Ce qui retient notre attention, c'est le fait que ces déclarations représentent un rapport de force entre les différents émetteurs. Ce phénomène peut, soit ajouter de la crédibilité au discours journalistique, soit parler d'un souci démocratique d'inclusion des points de vue divers contribuant à aider le public à mieux structurer sa réflexion sur le sujet. Or, le fait que ces quotidiens aient quand même privilégié les points de vue favorables à cette question litigieuse, à la fois en termes du nombre d'articles, de l'espace rédactionnel et de la qualité du traitement journalistique, cela laisse planer en nous un certain doute.

En somme, nous pouvons dire que les journalistes ont aussi joué un rôle pédagogique digne de mention auprès sur l'opinion publique, en parlant abondamment du mariage gai et de la condition homosexuelle. Ils ont agi, autant à titre de médiateurs que d'instances coproductrices de cette réalité sociale. Ils ont contribué à sensibiliser l'opinion publique sur

le fait que le mariage gai constitue un facteur important de changement social. Les journalistes ont même tenté de faire pression sur le gouvernement, afin qu'il agisse avec plus de célérité dans ce dossier. Bien au-delà d'une simple fonction de rédacteurs ou de sélectionneurs de nouvelles, ils se sont érigés en défenseurs de positions idéologiques favorables à une redéfinition du mariage traditionnel.

#### **5.4 La fonction d'agenda**

Comme nous l'avons déjà affirmé, le traitement médiatique que *Le Devoir* et *La Presse* ont offert au sujet du mariage gai a contribué, pendant toute la durée de notre analyse, à publiciser de manière générale cet événement comme un élément notable d'une transformation sociale. Même si cette couverture n'a pas été continue, elle demeure assez significative de l'importance que ces médias écrits lui ont accordée. Cela s'est traduit par le traitement médiatique étoffé favorisant publiquement les aspects juridique, politique, sociologique et de la condition homosexuelle, tandis que d'autres aspects comme la nature et l'économie ont été moins abordés. L'analyse du traitement de la représentation des minorités sexuelles et de sa revendication du droit au mariage par les médias a retenu notre attention. En positionnant notre objet de recherche sur le modèle de la fonction d'agenda, nous avons pu dégager des perspectives intéressantes sur cette question.

En considérant l'affluence informative diffusée par ces quotidiens durant un laps de temps considérable, nous nous interrogeons à propos de son influence sur le traitement de l'information, et par voie de conséquence, sur la perception du public. En vertu de la formule qui veut que les médias ne disent pas quoi penser, mais simplement à quoi penser, nous pouvons dire que bien que les médias aient réussi à placer cette question sur la liste de priorités du public par intervalles irréguliers, la réaction de l'opinion publique a été plutôt faible. En dépit des éléments de confrontation sociale anticipant un débat ardu, nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de grand enthousiasme (excepté de la part de certains politiques et des homosexuels) à l'égard de cette question, comparativement à ce qui s'est passé pour d'autres problématiques allant à l'encontre des vœux de la majorité, comme le débat sur la peine de mort. Cette observation permet de démontrer une certaine restriction du pouvoir d'influence

des médias et de leur capacité à agir sur l'opinion publique. Le fait que notre analyse ne soit pas centrée sur l'étude de la réception du public nous met dans l'impossibilité d'épiloguer sur le sujet.

La thèse voulant que les médias ne soient pas très efficaces dans la formation d'opinions, mais qu'ils le soient plutôt pour conditionner l'opinion publique par l'importance qu'ils accordent à certains événements au détriment d'autres situations, nous permet de constater que le traitement de nos quotidiens face à la question du mariage homosexuel représente un élément important qu'ils ont inscrit dans leur ordre de priorités.

Le mariage homosexuel a permis d'observer clairement l'établissement d'une relation d'influence triangulaire entre les différents agendas concernés par ce sujet : les sources officielles, les médias et le public. Dans cette relation d'interdépendance entre les différents acteurs, il ne faut pas parler en termes de manipulation d'un agenda par un autre, mais plutôt de négociations, d'échanges et de tractations continues entre eux.

Les sources officielles, soucieuses d'obtenir de la publicité, ont dû négocier leur présence médiatique avec les journalistes en quête d'information. Dans cet échange, les sources ont offert un thème à forte valeur journalistique, compte tenu de son caractère controversé et contestataire ainsi que de la notoriété des acteurs. Si bien que le rôle des acteurs politiques a comporté une dimension active, et elle aussi a été dubitative. Les politiciens ont eu peur de faire face à cette question cruciale et d'en faire leur véritable cheval de bataille. Les tribunaux, en se basant sur la Charte des droits et des libertés, les ont contraints à mettre fin à leurs tergiversations et à passer à l'action. Les politiciens ont affirmé que la consultation était primordiale pour eux. Ils ont multiplié, tant les groupes témoins que les enquêtes d'opinion, dans le but de mieux modeler leur message et de le voir accepté par l'opinion publique. S'ils ont réussi, dès le commencement, à inscrire cette question en haut de la liste des priorités des médias et des citoyens, c'est qu'elle possédait un caractère polémique indéniable. Cela a aussi découlé du fait qu'on présume d'intérêt public les messages des sources officielles. La diminution de l'intérêt de la part des agendas évoqués précédemment se trouve en lien avec la perte graduelle de l'intérêt de la part de la société et celle des journalistes, qui se sont trouvés contraints de se concentrer sur un même topo dans un marché de nouvelles plutôt

concurrentiel. Elle découle aussi de la longueur du processus avant de connaître son point d'achèvement.

Plutôt que de nous pencher sur les effets provoqués par les médias dans cette affaire, nous nous sommes concentrés sur la construction et la mise en scène des messages journalistiques. Il appert que les médias ont joué un rôle actif dans cette relation, en produisant quantitativement et qualitativement des textes, afin de retenir l'attention du public et de le faire réagir favorablement au fur et à mesure qu'ils augmentaient la couverture réservée au mariage gai. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont réussi à soumettre l'opinion publique à leur seule influence. Tout bien considérée, la réponse attendue du public a été plutôt faible.

Dans le cas du mariage homosexuel, bien que les médias aient joué un rôle capital au cours des différentes périodes de notre analyse, leur pouvoir d'influence sur l'opinion publique, aussi grand soit-il, est demeuré quand même limité. À la lumière des conclusions de notre travail, il serait donc intéressant de réaliser de nouvelles études axées sur la réception, nous permettant de connaître davantage la réaction du public sur cette question.

## BIBLIOGRAPHIE

- Accardo, Alain. 2000. « *La liberté de faire "comme on doit", derrière la subjectivité des journalistes* ». *Le Monde Diplomatique*, mai, page 4.
- Bajoit, Guy. 2003. *Le changement social. Approche sociologique des sociétés contemporaines*, Paris : Armand Colin, 153 p.
- Bardin, Laurence. 1977. *L'analyse de contenu*, Paris : Presses Universitaires de France, 233 p.
- Barthes, Roland. 1957. *Mythologies*, Paris : Éditions du Seuil, 105 p.
- Beauchamp, Michel (direction). 1991. *Communication publique et société : repères pour la réflexion et l'action*. Boucherville : Éditeur Gaëtan Morin, 403 p.
- Bélanger, André J. et Vincent Lemieux . 1996. *Introduction à l'analyse politique*. Coll. « Politique et économie ». Québec : Les Presses de l'université de Montréal, 326 p.
- Bernstein, Mary. 2001. *Gender, Queer Family Policies and the Limits of Law in Queer Families, Queer Politics: Challenging Culture and the State*, New York : Columbia University Press, 446 p.
- Blondiaux, Loïc. 1988. *La Fabrique de l'opinion: une histoire sociale des sondages*. Coll. « Science politique ». Paris : Éditions du Seuil, 585 p.
- Bourdieu, Pierre. 1998. Quelques questions sur la question gay et lesbienne in *Les études gay et lesbiennes*, Colloque du centre Georges Pompidou, 23 et 27 juin 1997, Paris, 1998. p. 45-50.
- Bourdieu, Pierre. 1984. « L'opinion publique n'existe pas » in *Question de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, 277 p.
- Bregman, Dorine. 1989. « La fonction d'agenda : une problématique en devenir ». *Hermès*, nos 4, 6, p. 191 à 201.

- Brin, Colette, Jean Charron et Jean de Bonville. 2004. *Nature et transformation du journalisme*, Théorie et recherches empiriques. Québec : Presses de l'Université Laval, 453 p.
- Cabin, Philippe (sous la direction de). 2003. *La communication : état des savoirs*. France : Éditions Sciences humaines, 462 p.
- Cayrol, Roland. 1986. *La Nouvelle communication politique*. Paris : Éditions Calmann-Lévy, 134 p.
- Cayrol, Roland. 1997. *Médias et Démocratie : La dérive*. Paris : Presses de Sciences Po, 120 p.
- Cayrol, Roland. 2000. *Sondages : mode d'emploi*. Paris : Presses de sciences Po, 136 p.
- Chambat, Pierre. 1995. « Espace public, espace privé: le rôle de la médiation technique », in Paillart Isabelle (sous la direction de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble : Éditions Ellug, p. 65-98.
- Chamberland, Line. 1997. « Du fléau social au fait social ». *Sociologie et sociétés, Homosexualités : enjeux scientifiques et militants*, vol. XXIX, no 1 (printemps), p. 6.
- Champagne, Patrick. 1990. *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris : Éditions de Minuit, 318 p.
- Charaudeau, Patrick. 1997. *Le discours d'information médiatique – La construction du miroir social*. Paris : Éditions Nathan, 286 p.
- Charron, Jean, Jacques Lemieux et Florian Sauvageau. 1991. *Les Journalistes, les médias et leurs sources*. Boucherville (Québec) : Éditions Gaëtan Morin, 237 p.
- Charron, Jean. 1994. *La production de l'actualité*. Québec : Éditions Boréal, 446 p.
- Charron, Jean. 1995. « Les Médias et les sources. Les limites du modèle de l'agenda setting ». *Hermès*, nos 17, 18, p. 73-89.
- Charron, Jean. 1997. « L'opinion publique et les médias ». *Revue d'Éducation civique*. p. 72-73.

- Charron, Jean. 1997. « Les effets des médias ». *Sciences Humaines*, juillet, p. 30-34.
- Charron, Jean. 2003. « Les médias font-ils l'opinion ? » in *La communication : état des savoirs*, sous la direction de Philippe Cabin. Paris : Éditions Sciences Humaines, p. 322-324.
- Charter, Lise. 2003. *Mesurer l'insaisissable : méthode d'analyse du discours de la presse*. Coll. « Culture, communications et relations publiques ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Chomsky Daniel. 1999. « The mechanisms of management control at the New York Times ». *Media, Culture and Society*, vol. 25, p. 579-599.
- Croizet, Jean-Claude, et Jacques-Philippe Leyens. 2003. *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Série Regards psychosociaux. Paris : Armand Collin, 259 p.
- Dépeltau, François. 1998. *La démarche d'une recherche en sciences humaines*. Québec : Les presses de l'Université Laval, 417 p.
- Derville, Gregory. 1999. *Le Pouvoir des médias, mythes et réalités*. Presses universitaires de Grenoble, 193 p.
- Dupont, Rolande et Christian Davaine. 1983. *L'opinion publique*, novembre - décembre.
- Escomel, Gloria. 1988. « Analyse du discours médiatique : l'image homosexuelle reflétée dans les médias », dans *Homosexualités et tolérance sociale* sous la dir. de Louis Richard et Marie-Thérèse Séguin, Moncton (N.B). Éditions d'Acadie, p.153-159.
- Enjeux : *Le Pouvoir Gai : ceux et celles qui ont fait la différence*. 30 mars 2004. Société Radio-Canada.
- Fabiani, Jean-Louis. 1977. *Débats et controverses*. Marseille : Éditions Parenthèses, 233 p.
- Fabre, Clarisse et Éric Fassin. 2003. *Liberté, égalité, sexualités*. France : Éditions Balfond, 271 p.
- Gans, Herbert J. 1980. « Deciding what's news, a Study of CBS Evening News, NBC Nightly News », *Newsweek and Time*. New York : Vintage Books, 393 p.

- Gays et lesbiennes : Marions – Nous!* Le Monde 2. no 18, du 16 au 22 mai 2004.
- Gerstlé, J. 1992. *La Communication politique*. Paris : Presses de l'Université de France, 120 pages.
- Gingras Anne-Marie. 1995. « Les médias comme espace public : enquête auprès de journalistes québécois », *Communication*, vol. 16, no 2, pages 15-36.
- Gingras, Anne-Marie. 1999. *Médias et démocratie-le grand malentendu*. Québec : Presses de l'Université Laval, 237 p.
- Gingras Anne-Marie. 2003. « Le mal de l'espace public ». *Le Trente*, juin, p. 14-15.
- Gingras, Anne-Marie. 2003. *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 278 p.
- Girard, Annie. 2002. « Analyse du discours d'opinion sur Internet du quotidien montréalais La Presse, 1995-2001 ». Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal, 100 p.
- Goffman, Erving. 2002. *Stigmate (les usages sociaux des handicapés)*. Paris : Éditions de Minuit, 175 p.
- Grawitz, M. 1972. « Les Sondages d'opinion publique ». *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, no 125, p. 99-116.
- Grawitz, M. 2001. *Méthodes des sciences sociales*. 11<sup>e</sup> édition. Paris : Éditions Dalloz.
- Gross, Larry. 2001. *Up from Invisibility, Lesbians and gay men and the media in America*. New York : Columbia University Press, 295 p.
- Guise, Jacques de. 1999. « Comment les médias forment l'opinion? » *Cité Libre*, vol. XXVII, no 3, p. 20-25.
- Habermas, Jürgen. 1978. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, 325 p.
- Habermas, Jürgen. 1992. « L'espace public, 30 ans après ». *Quaderni*, no 18, Dossier *Les espaces publics*, p. 161-191.

- Higgins, Ross. 1999. *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal (Québec) : Éditions Comeau et Nadeau, 166 p.
- Kientz, Albert. 1971. *Pour analyser les médias. L'analyse de contenu*. Paris : Éditions HMH, 175 p.
- L'Écuyer, René. 1990. *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 472 p.
- Lapointe, Guy (sous la direction de). 2004. *Homosexuel, Hétérosexuel : Le Mariage en question*. Québec (Canada) : Éditorial Novalis, 69 p.
- Larocque, Sylvain. 2005. *Mariage Gai. Les coulisses d'une révolution sociale*. Québec : Flammarion.
- Lazar Judith. 1995. *L'opinion publique*. Paris (France) : Éditions Dalloz - Sirey, 147 p.
- Lazar Judith. 2004. *100 mots pour introduire aux théories de la communication*. Coll. « Les empêcheurs de penser rond ». Éditions du Seuil, 259 pages.
- La Charte canadienne des droits et libertés. Projet de loi C-38 (Loi sur le mariage civil).
- Le Bohec, Jacques. 1997. *Les Rapports Presse – Politique*. France : Éditions L'Harmattan, 253 p.
- Le mariage civil homosexuel au Canada :  
<http://www.emergence.qc.ca/default.aspx?scheme=460>
- Le mariage homosexuel au Canada :  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage\\_homosexuel\\_au\\_Canada](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_homosexuel_au_Canada)
- Leray, Christian. 2002. « Internet et les médias traditionnels : Analyse du discours de la Presse et du Devoir sur l'émergence des nouvelles technologies de communication ». Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal, 134 p.
- McCutcheon, Laurent. 2003. « Oui, je le veux. Mariage et reconnaissance des unions entre conjoints de même sexe ». Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des Communes par Gai Écoute Inc. et la Fondation Émergence, 18 p.

- Mécary, Caroline et Géraud de La Pradelle. 1998. *Les droits des homosexuel/les*. Presses Universitaire de France, 127 pages.
- Ménard, Guy (sous la direction de). 2003. *Mariage homosexuel : les termes du débat*. Montréal : Éditions Liber- Le Devoir.
- Miège, Bernard. 1997. *La société conquise par la communication. Tome 2 : La communication entre l'industrie et l'espace public*. Coll. « Communication, médias et sociétés ». Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Missika, Jean-Louis. 2003. « *Les théories sur l'impact des médias* » in *La Communication État des Savoirs* sous la direction de Philippe Cabin, Paris : Éditions Sciences Humaines, p. 287-296.
- Mucchielli, Alex et Jeannine Guirvach. 1998. *Nouvelles méthodes d'étude des communications*, Paris : Armand Collin, 174 p.
- Mucchielli, Roger. 1982. *L'analyse de contenu des documents et des communications : applications pratiques*. Paris : Les Éditions ESF, 133 p.
- Raboy, Marc. 1992. *Les médias québécois – Presse, Radio, Télévision Câblodistribution*. Québec : Gaëtan Morin, 280 p.
- Remy, Jacqueline et Dalphine Saubaber, avec Gilbert Charles. 2004. « *Mariage : Une nouvelle passion* ». *L'express international*, 21 juin, p. 16-24.
- Sauvy, Alfred. 1971. *L'opinion publique*. Coll. « Que sais-je ? » Paris : Presses universitaires de France, 126 p.
- Shareck, Olivier. 2003. « *Évolution de l'opinion publique face à la reconnaissance des droits des gais et des lesbiennes au Québec telle que vue dans les journaux montréalais et dans les sondages 1967-1994* ». Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 146 p.
- Smith, Miriam (1999). *Lesbian and Gay Rights in Canada: Social Movements and Equality-Seeking, 1971-1995*, Toronto : University of Toronto Press, p. 43.
- Sondages Cric, Crop, Ekos, Gallup, Léger Marketing, Égale, et Ipsos sur le mariage homosexuel, années 2003, 2004 et 2005.

- Tremblay, Gaëtan. 1991. « L'opinion publique » in *Communication publique et société : repères pour la réflexion et l'action*, sous la direction de Michel Beauchamp, Boucherville (Québec) : Éditeur Gaëtan Morin, p. 144-181.
- Tumber, Howard. 1993. « Selling Scandal: business and the media ». *Media, Culture and Society*, vol. 25, 361 p.
- Vétois, J. Les rôles des médias dans la constitution de l'opinion et de l'action publiques.  
[http://www.terminal.sgdg.org/no\\_speciaux/85/introTR2.html](http://www.terminal.sgdg.org/no_speciaux/85/introTR2.html)
- Watin, Michel. 2001. *Communication et espace public*, Paris : Éditions Anthropos, 266 p.
- Wolton, Dominique. « L'opinion publique, perspectives anglo-saxonnes ». *Hermès*, no 31. Sous la direction de Loïc Blondiaux et Dominique Reynié, avec la collaboration de Natalie La Balme.
- Wolton, Dominique. 1989. « Les médias, maillon faible de la communication politique ». *Hermès*, nos 4-6. Sous la direction de Dorine Bregman, Daniel Dayan, Jean-Marc Ferry et Dominique Wolton. p. 165 à 169.
- Wolton, Dominique. 1989. « La communication politique : construction d'un modèle » *Hermès*, nos 4, 6, p. 27-43.
- Wolton Dominique. 1997. *Penser la communication* France : Éditions Flammarion. 401 p.
- Wolton, Dominique. 2003. « Les contradictions de la communication politique » in *La Communication : état des savoirs*, sous la direction de Philippe Cabin. Paris : Éditions Sciences humaines, p. 34